



**HAL**  
open science

# La phytothérapie, une discipline entre passé et futur : de l'herboristerie aux pharmacies dédiées au naturel

Sophia Jorite

## ► To cite this version:

Sophia Jorite. La phytothérapie, une discipline entre passé et futur : de l'herboristerie aux pharmacies dédiées au naturel. Sciences pharmaceutiques. 2015. dumas-01188820

**HAL Id: dumas-01188820**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01188820v1>**

Submitted on 31 Aug 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux 2

U.F.R DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

N° 57

Thèse pour l'obtention du

**DIPLOME d'ETAT de DOCTEUR EN PHARMACIE**

Présentée et soutenue publiquement

Le 27 Mai 2015

Par **Sophia JORITE**

*Née le 06 janvier 1989 à Fort-de-France*

# **La Phytothérapie, une discipline entre passé et futur : de l'herboristerie aux pharmacies dédiées au naturel**

Directeur de thèse

Dr. Arnaud COURTOIS

## **Jury**

Dr. Catherine CHEZE

Maître de Conférences

Président

Dr. Arnaud COURTOIS

Maître de Conférences

Membre du Jury

Dr. François PETITET

Docteur en Pharmacie

Membre du Jury

## Remerciements

A notre Président de jury, Madame Catherine CHEZE,

Nous vous adressons ici tous nos remerciements pour nous avoir fait l'honneur d'accepter la présidence du Jury, ainsi que pour la bienveillance et l'exigence de rigueur pendant les enseignements de pharmacognosie et de diététique et nutrition.

Aux membres du jury,

A Monsieur Arnaud COURTOIS, notre Directeur de thèse,

Veillez trouver ici, l'expression de nos sincères remerciements et de notre reconnaissance pour l'intérêt porté au sujet, le temps accordé à la relecture de la thèse, la grande disponibilité et les encouragements.

A Monsieur François PETITET,

Nous vous remercions pour l'honneur que vous nous faites de siéger parmi les membres du jury et d'avoir accepté ce rôle avec enthousiasme. Nous vous adressons également l'expression de notre profonde estime pour avoir choisi d'exercer dans le respect de cette passion qui est la nôtre.

A mes parents,  
Pour leur soutien,leur confiance, leur présence et leur amour,

A ma sœur,  
Pour les éclats de rire, notre complicité et son amour bienveillant,

A Renaud,  
Pour tout,

A ma marraine,  
Pour avoir cru en moi et l'aide qu'elle m'a apporté,

A ma belle-mèreRaphaëlla,  
Pour son soutien et sa patience à la relecture de ma thèse,

A Alexandra et à ma Grand-mère Gilberte.



## Table des matières

Remerciements.....	2
Table des matières .....	4
Introduction .....	7
I- Historique de la relation de l'homme à la plante médicinale.....	9
A- La médecine par les plantes : la plus ancienne des médecines du monde .....	9
Depuis la préhistoire ?.....	9
Les premières traces de l'utilisation de plantes médicinales .....	10
B- L'Empire gréco-romain .....	11
La Grèce Antique : de la mythologie à la médecine .....	11
L'Empire Romain : Le rayonnement de DIOSCORIDE et de GALIEN .....	13
C- Le Moyen-âge.....	14
Le début du Moyen-âge et l'héritage des sociétés arabo-musulmanes.....	14
Séparation de la corporation des médecins et des apothicaires.....	15
D- XIX <sup>ème</sup> et XX <sup>ème</sup> siècle.....	17
Révolution française et mise sous tutelle de l'État : Codification des professions de santé.....	17
Vie et mort de la profession d'herboriste.....	18
II- Définitions, concepts de base et législation.....	21
A- Définitions et concepts de base .....	21
La Phytothérapie.....	21
L'Ethnopharmacologie .....	22
La Phytothérapie Clinique .....	23
Notion de "Totum" .....	23
Holisme .....	23
B- Législation .....	23
Pharmacopée.....	24
Les plantes dites médicinales .....	25
Les médicaments de phytothérapie ou « phytomédicaments » .....	27
Les compléments alimentaires à base de plantes.....	29

III- États des lieux de l'offre sur ce secteur .....	33
A- Le contexte .....	33
Du regain d'intérêt au déremboursement des plantes médicinales : conséquences sur la pratique de la phytothérapie de nos jours .....	33
Echecs des tentatives de restaurer le diplôme d'herboriste : conséquences sur la profession, sa perception et son évolution.....	35
Place de la phytothérapie dans la pharmacie d'officine.....	38
B- Les autres structures proposant ces produits.....	41
Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) .....	41
Internet, les dangers .....	43
C- Les produits de phytothérapie.....	44
Les tisanes.....	44
Les formes sèches : gélules et comprimés secs à avaler .....	45
Les formes liquides.....	46
Les pommades .....	48
D- Le « Bio » dans les produits de phytothérapie .....	48
Le label « Bio » .....	48
IV- L'herboristerie d'aujourd'hui.....	49
A- L'irréductible herboriste .....	49
Entre illégalité et adversité .....	50
Le combat.....	50
B- Les acteurs.....	51
Experts et spécialistes intervenants .....	51
Les associations et les syndicats.....	53
C- La formation.....	54
Les écoles .....	54
Exemple de contenu de la formation en école (cursus long).....	56
V- Les pharmacies dédiées « au naturel ».....	61
A- Les nouveaux défis de la pharmacie d'officine.....	61
La situation économique.....	61
Un rôle de professionnel de santé à réaffirmer et un nouveau modèle économique à définir .....	61

B- Entre passé et futur : trois exemples de « pharmacie-herboristerie » .....	62
Une réponse à la demande .....	62
Le positionnement .....	64
L'accent sur la bivalence .....	64
Une identité affichée .....	65
La Pharmacie-Herboristerie du Père Blaize .....	66
C- La formation Internet destinée aux professionnels de santé .....	67
L'exemple HIPPOCRATUS.....	67
Le contenu .....	68
Impact de la formation HIPPOCRATUS sur l'officine.....	68
Avantages/Inconvénients du « e-learning » .....	69
Conclusion .....	70
Bibliographie .....	71
Annexes .....	83
Annexe 1 : Liste A et B des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée.....	83
Annexe 2 : Les 4 catégories de plantes médicinales autorisées dans les compléments alimentaires depuis l'arrêté plantes du 24 juin 2014 .....	126
Annexe 3 : Liste des médicaments de médication officinale à base de plantes	139
Annexe 4 : Projet de loi visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste enregistré à la Présidence du Sénat le 12 juillet 2011 .....	141
Annexe 5 : Liste des plantes médicinales les plus courantes - Pharmacopée Française.....	143
Annexe 6 : Monographie mélanges pour tisanes - Pharmacopée Française ....	149
Serment de Galien .....	154

## Introduction

Cela fait maintenant plus de 70 ans que le diplôme d'herboriste a été supprimé en France. On aurait pu alors présumer que cette discipline, héritière principale de l'utilisation des « simples », aurait disparu en même temps que ses derniers diplômés. Pourtant, aujourd'hui encore, la médecine par les plantes continue d'avoir ses adeptes et de susciter, nous pouvons l'affirmer, un intérêt croissant pour une partie de la population.

Elle bénéficie sans doute de l'engouement actuel pour le « retour au naturel », sur fond de considérations écologiques, ainsi que de la mauvaise presse dont a récemment souffert la sphère pharmaceutique (où la chimie de synthèse domine largement les autres formes thérapeutiques). En effet, considérée comme médecine complémentaire voire alternative pour certains, elle fait partie des médecines dites « douces », et à ce titre, elle est souvent perçue comme moins nocive que les médicaments issus de l'industrie chimique.

Cet attachement s'explique également par l'enracinement des plantes médicinales dans les traditions ancestrales. La thérapeutique par les plantes est une « sous-catégorie » de la pratique pharmaceutique actuelle, alors que jusqu'à l'avènement des découvertes en chimie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les remèdes sont essentiellement des préparations simples ou complexes issues du règne végétal. Si l'usage des plantes médicinales a connu des évolutions, en réalité il n'a jamais été abandonné.

Aujourd'hui, on parle de « phytothérapie » pour désigner le soin par les plantes. Il semble néanmoins exister une distinction entre deux concepts :

- La phytothérapie moderne : elle s'appuierait sur des connaissances biochimiques, cherchant à soulager des symptômes grâce à des principes actifs identifiés, testés cliniquement et contenus dans les plantes médicinales. Elle aurait surtout recours à des produits d'origine végétale obtenus par extraction et présentés comme toutes autres spécialités pharmaceutiques.
- La phytothérapie dite « traditionnelle » qui reprendrait des usages ancestraux, empiriques et qui reposerait sur une approche holistique : elle utilise les effets de la plante totale sur l'individu dans sa globalité.

S'il apparaît que cette distinction existe encore pour beaucoup, il n'en reste pas moins que la phytothérapie tend à évoluer, tradition et progrès scientifique présentant un bénéfice réciproque.

La demande étant réelle, et dans un contexte où la profession de pharmacien en France semble être vouée à évoluer (de gré ou de force), de nouveaux types d'officines, s'organisant parfois en réseaux, proposent de valoriser les médecines alternatives et en particulier la médecine par les plantes. Parfois en réponse à des problématiques économiques (telle une attractivité nouvelle pour l'officine), mais surtout par passion, ces pharmaciens aspirent à donner un souffle nouveau à leur exercice et laissent entrevoir des alternatives à la pratique officinale.

En France, s'il est possible d'obtenir un diplôme universitaire de phytothérapie pour les professionnels de santé diplômés d'État (pharmaciens, médecins, préparateurs en pharmacie, sage-femme, vétérinaires,...), et qu'un enseignement de cette discipline est dispensé pendant les études de pharmacie, il n'existe plus de formation reconnue permettant d'obtenir le titre d'herboriste et seuls les diplômés d'avant 1941 ont encore le droit d'exercer.

L'objet de cette thèse sera donc de mettre en lumière la phytothérapie et sa bivalence : discipline à la fois très ancienne mais qui offre pourtant de nombreuses perspectives d'avenir. Cette dualité est visible à plusieurs niveaux de sa pratique : dans la recherche par exemple, l'ethnopharmacologie puise dans les pratiques traditionnelles de nouvelles sources d'inspiration pour l'élaboration d'éventuels nouveaux phytomédicaments ou pour la synthèse de principes actifs. Ayant choisi la voix officinale, c'est dans le cadre de la dispensation et de la distribution des produits de phytothérapie que s'orientera ma démonstration. L'herboristerie, discipline qui semble désuète mais qui résiste pourtant, illustre l'ancrage au passé. Les pharmacies dédiées au naturel, par leur concept innovant apportent la perspective d'un mode d'exercice différent et résolument tourné vers le futur.

Ainsi, nous nous intéresserons dans le premier chapitre à la place de la plante médicinale dans l'art de guérir au fil des époques et des civilisations, historique qui nous mènera jusqu'à la genèse des professions de pharmacien et d'herboriste. Puis, nous définirons les notions, les concepts et les cadres légaux qui entourent la phytothérapie. Enfin, nous établirons un état des lieux de l'offre sur le secteur en présentant les différents produits de phytothérapie ainsi que les lieux où ils sont proposés; en particulier les herboristeries et les pharmacies dédiées au naturel afin d'appréhender à la fois ce qui les lie, ce qui les oppose et leur approchespective de la phytothérapie.

N.B. : L'aromathérapie, qui est l'utilisation des huiles essentielles à des fins thérapeutiques, est considérée comme faisant partie intégrante de la phytothérapie. Cependant, la pratique de cet art est complexe et ne sera pas développé dans cette thèse.

## I- Historique de la relation de l'homme à la plante médicinale

### A- La médecine par les plantes : la plus ancienne des médecines du monde

Si une partie de ce travail est consacrée à l'histoire de l'utilisation des plantes médicinales, c'est dans le but de comprendre d'où proviennent les croyances qui lui sont associées aujourd'hui et en quoi elles constituent une pierre angulaire à l'édifice de la santé.

*« Pour connaître une science, il faut en connaître le passé »* Auguste Comte

Le parcours historique réalisé ici ne se veut pas exhaustif. Il relate, d'une part, les périodes les plus importantes et les mieux connues dans l'évolution de l'utilisation des plantes médicinales et d'autre part, le rapport de l'homme à la médecine qui a conduit à la phytothérapie telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en France. On verra comment, à chaque époque, l'Homme perçoit l'effet de ses remèdes et cherche de nouvelles sources d'inspiration dans la nature pour se soigner. L'histoire de la pharmacie et celle de la phytothérapie (en tant qu'art de l'utilisation des plantes médicinales) sont pendant très longtemps communes : l'une prenant sa racine dans l'autre.

Chez les premiers hommes, il est difficile de déterminer comment est née l'utilisation de certaines plantes : résultat de l'observation du règne animal, de la succession d'essais parfois infructueux, permettant l'accumulation d'un savoir qui sera ensuite transmis et enrichi au fil des générations, sont des hypothèses plausibles.

#### **Depuis la préhistoire ?**

Si les traces ostéologiques laissées par les faits pathologiques enrichissent les données de la paléopathologie, l'origine ancienne de la thérapeutique médicamenteuse est plus difficile à démontrer de façon factuelle. L'archéologie de l'alimentation et l'archéologie elle-même apportent de façon indirecte des éléments qui doivent être interprétés et qui permettent d'enrichir et de nuancer les théories qui ont cours sur la naissance de l'art de soigner.

Ainsi, de récentes recherches<sup>1</sup> menées par l'Université Autonome de Barcelone (Espagne) et l'Université de York (Royaume-Uni) révèlent que l'homme de Neandertal aurait été capable d'utiliser les plantes de son environnement à des fins médicinales.

---

<sup>1</sup>Résultats publiés dans le journal scientifique *Naturwissenschaften* en Juillet 2012.

L'étude a été menée sur les restes de squelettes datant d'environ 47 300 à 50 600 ans, sur le site d'El Sidrón au nord de l'Espagne. C'est plus particulièrement le matériel moléculaire piégé dans le tartre dentaire des sujets qui a été analysé. Celui-ci révèle la présence de traces de composés chimiques présents dans des plantes médicinales telles que la camomille et l'achillée millefeuille.[1]

Combinant ces résultats à ceux de précédents travaux<sup>2</sup>, l'équipe de chercheurs émet l'hypothèse qu'au vu de la faible valeur nutritive et du goût amer de ces plantes, il est probable qu'elles aient été choisies pour leur vertu thérapeutique.

Une autre étude, menée sur le site préhistorique de Shanidar, au Nord-Est de l'Irak, nous livre de nouveaux éléments interprétables sur la base des restes de 9 Néandertaliens datés de 44 000 à 60 000 ans. Il s'agit d'une sépulture collective dont l'un des sujets fut inhumé avec 7 espèces végétales possédant des propriétés pharmacologiques. Selon Ralph S. SOLECKI, directeur des fouilles de Shanidar, ce traitement de faveur par rapport aux autres personnes inhumées indique qu'il s'agirait d'un personnage important, peut-être d'un guérisseur.[2]

Ces études ne prétendent pas apporter la preuve d'un homme de Neandertal médecin. Cependant, que celui-ci possède une connaissance des plantes médicinales, à l'instar des Grands primates tel que le chimpanzé<sup>3</sup>, semble de plus en plus admissible.

Les documents les plus anciens attestant de l'art de guérir placent la maladie et le remède dans un contexte magico-divin. Si, très tôt, l'Homme est capable d'observer les effets d'une plante médicinale (purgative, diurétique, émétique...), il est plus difficile d'en appréhender les mécanismes d'action. Ces effets sont alors attribués à des interventions mystiques et l'administration des remèdes, au même titre que leur récolte et leur préparation seront souvent ritualisées.

## **Les premières traces de l'utilisation de plantes médicinales**

A l'origine, il semble que la transmission du savoir se fait de façon orale et se perpétue avec la tradition. Née entre 3500 et 3000 av J.-C., l'écriture cunéiforme, apparue avec la civilisation sumérienne, permet la conservation et la diffusion des connaissances.

Ce qui, à ce jour, paraît être le document le plus ancien témoignant de l'art de guérir, est la Pharmacopée sumérienne de Nippur datée de 2200 av J.-C.. Il s'agit d'un recueil de plantes médicinales et de remèdes issus du monde animal et minéral, gravés sur une tablette d'argile. Les produits végétaux sont les plus représentés, on y retrouve, par exemple, le saule, la jusquiame, la rue, la ciguë.[3]

---

<sup>2</sup>Après séquençage du génome de Néandertaliens du site d'El Sidrón, la même équipe de recherches détermine que ceux-ci possèdent le gène de la perception du goût amer.

<sup>3</sup>Se rapporter aux travaux de Sabrina KRIEFF et de Michael A. HUFFMAN

Si cette pharmacopée traduit l'utilisation d'un certain nombre de remèdes issus de préparations plus ou moins complexes, elle ne présente aucune notion de dose ou de fréquence d'administration, ni les pathologies pour lesquelles ils sont utilisés.

Un autre témoignage de l'utilisation antique des plantes médicinales nous vient d'Égypte. Ce document constitue le manuscrit de connaissances médicales le plus volumineux connu à ce jour datant de cette époque (environ 20m de long sur 30cm de large). Il s'agit du Papyrus d'Ebers écrit à Thèbes en 1600 av J.-C..

Ce papyrus contient plus de 700 formules magiques, recettes et remèdes dont les formes sont à la fois diverses et complexes : collyres, bains de bouches, infusions, décoctions, pilules, cataplasmes, suppositoires... Contrairement aux tablettes sumériennes, la durée du traitement et les heures d'administration figurent sur le papyrus, de même que les proportions des ingrédients utilisés pour la fabrication des remèdes. Art de la pharmacie et art de la médecine s'y confondent et force est de constater que le rapport à la maladie et au remède y est très lié à la magie, au spirituel et au religieux. [4]

Le Papyrus d'Ebers et les autres pharmacopées d'Égypte Antique retrouvées démontrent une tradition de la recherche de la préservation de la santé. Ces écrits témoignent également de la volonté de transmettre des connaissances empiriques. Cependant, l'utilisation des plantes médicinales (ainsi que des autres remèdes en général) est intrinsèquement liée aux considérations sacrées et mythologiques de l'époque : la plante possède un pouvoir curatif qui provient d'un dieu au même titre que la maladie est le résultat d'un châtement divin.

Plus tard, alors que la médecine va peu à peu se dépouiller de sa dimension mystique avec l'expérimentation et le développement des connaissances d'anatomie et de physiologie, la thérapeutique, elle, reste incomprise et confuse. Elle trouve, alors, son interprétation dans des lois de similitudes ou de contraires. Portées par des personnalités dont l'influence est considérable à cette époque, ces théories se dogmatisent et deviennent la base des travaux sur la thérapeutique.

## **B- L'Empire gréco-romain**

### **La Grèce Antique : de la mythologie à la médecine**

Héritière du savoir des civilisations qui l'ont précédée au Moyen-Orient, et au travers de grands personnages comme HIPPOCRATE et THEOPHRASTE, la civilisation grecque verra naître les bases de la médecine scientifique occidentale et connaîtra un essor de la connaissance des plantes médicinales.



Au début de cette période la médecine est indissociable de la mythologie. C'est au travers des textes homériques que l'on entrevoit le rapport de cette civilisation à l'art de guérir. La thérapeutique est considérée comme un don divin, la manifestation divine résidant à la fois dans l'origine de la maladie et dans le mécanisme de fonctionnement du remède.

Selon la légende, ASCLEPIOS (ESCULAPE chez les Romains), dieu de la médecine, serait le fils d'Apollon, l'élève du centaure CHIRON, et le père de PANACEE (déesse capable de guérir toutes les maladies) et d'HYGIE (déesse de la santé). Selon certaines théories, ASCLEPIOS aurait été un personnage renommé se distinguant par ses connaissances, puis élevé au rang de divinité.

On retrouve encore dans le nom de certaines plantes médicinales celui de ces figures mythologiques et de leur culte. Par exemple, le Marronnier d'Inde *ÆsculusHippocastanum* évoque le nom d'ASCLEPIOS, la famille des Asclépiadacées porte le souvenir des Asclépiades (prêtres-médecins nés du culte d'ASCLEPIOS), le genre *Centaurea* celui des centaures. [5][6] [7]

HIPPOCRATE (460-356 avant J.C.) apparaît comme l'un des précurseurs fondamentaux de la médecine scientifique, à la fois médecin et pharmacien, il chercha une explication rationnelle aux maladies et à démystifier la médecine, de plus il établit les bases de l'éthique médicale. Il prône une observation des symptômes afin d'établir un pronostic. L'influence de ses idées fut à tel point considérable, qu'on le considère aujourd'hui comme le père de la médecine occidentale; on lui attribue la rédaction de l'ensemble des documents du *CorpusHippocraticum*, et même si il semble qu'HIPPOCRATE ne fut pas l'auteur de la totalité de ces documents (au vu de la disparité de leur contenu), il s'agit néanmoins d'un important témoignage des pratiques et des connaissances de l'art de guérir à cette époque.

On dénombre environ 230 plantes dans la Pharmacopée du *Corpus Hippocraticum* (parmi lesquelles la Mandragore, la Jusquiame, l'Opium, la Bryone, la Mercuriale, ...), c'est également dans cet ouvrage qu'apparaît la théorie des quatre humeurs (théorie selon laquelle la santé repose sur l'équilibre entre les quatre humeurs présentes dans l'organisme : le sang, la bile, la pituite<sup>4</sup> et l'atrabile<sup>5</sup>), la notion de *Naturamedicatrix* (les ressources de la guérison se trouvent dans la nature, et le médecin n'est là que pour aider le corps à rétablir son équilibre naturel). Les remèdes sont utilisés selon la thérapeutique des contraires, toujours dans le but de rétablir cet équilibre (par exemple les cholagogues sont utilisés pour éliminer un excès de bile).[8]

---

<sup>4</sup> Dans la médecine antique, « l'une des quatre humeurs cardinales dont la prédominance chez un individu donnait l'un des quatre tempéraments fondamentaux, le flegmatique ». Aujourd'hui la pituite est le « liquide glaireux, constitué d'un mélange de salive et de sécrétions œsophagiennes, rejeté le matin à jeun à la suite d'un spasme du cardia, par des sujets souffrant d'affections gastriques, notamment de la gastrite alcoolique. »

<sup>5</sup> L'atrabile, « encore appelée mélancolie ou bile noire, est un liquide froid et sec (contrairement à la pituite, froide et humide). Ce fluide, considéré dans la médecine antique et sa théorie des humeurs comme étant la cause de la mélancolie et de l'hypocondrie, est hypothétique. »

Dans l'Empire grec, les siècles suivants seront marqués par une extension de la science dans la médecine ainsi que par un approfondissement des connaissances des plantes et de leurs propriétés médicinales. ARISTOTE, scientifique et philosophe s'intéresse à l'anatomie et à la physiologie, son disciple THEOPHRASTE est, quant à lui, considéré comme le plus grand botaniste de l'Antiquité en étant l'auteur d'ouvrages considérables tels que « *Historia Plantarum* » et « *De Causis Plantarum* » dans lesquels il réalise la première tentative de classification de plantes : leur description, leurs propriétés et les dangers qu'elles présentent. Il y rejette les rituels magiques qui accompagnent encore la récolte des plantes et y développe la théorie des signatures selon laquelle la forme ou l'aspect de la plante ou d'une de ses parties évoquent par analogie son intérêt thérapeutique. [9] [10]

### **L'Empire Romain : Le rayonnement de DIOSCORIDE et de GALIEN**

Les connaissances de la civilisation romaine en thérapeutique proviennent majoritairement de la Grèce. A l'origine, l'art de guérir n'est pas le domaine de prédilection des Romains. En effet, en matière de santé ils auraient hérité des connaissances des Étrusques (thérapeutique à dominante magique) et celles-ci se sont principalement développées grâce à l'influence helléniste.

De cette époque, on retient deux personnalités en particulier : le premier est DIOSCORIDE (au I<sup>er</sup> siècle et d'origine grecque). Il décrira plus de six cents plantes dans son « *De Materia Medica* », celui-ci restera un ouvrage de références en matière de plantes médicinales pendant près de deux millénaires, ayant donné naissance à une discipline universitaire du même nom : La Matière Médicale. On y retrouve des plantes qui soignent la douleur, qui agissent sur le système digestif ou urinaire, les affections de la peau... DIOSCORIDE y mentionne également leur toxicité, leurs préparations, les usages de ses prédécesseurs ainsi que ses propres observations. De DIOSCORIDE, on retiendra également la contribution à la « Théorie des Signatures »; théorie à laquelle une partie de la Phytothérapie actuelle fait toujours plus ou moins référence. [11]

La seconde grande figure médicale sera GALIEN (fin du II<sup>ème</sup> siècle) dont les influences sont en grande partie hippocratique puisqu'il reprend, en la complexifiant la théorie des quatre humeurs, ainsi que la notion de thérapeutique par les contraires. Les plantes utilisées pour soigner sont qualifiées, à l'instar des quatre humeurs, de chaudes, de froides, d'humides ou de sèches et ces qualités s'échelonnent selon quatre degrés, d'intensité progressive, selon l'effet que la plante produit sur l'organisme (par exemple, selon ce principe l'amande amère est chaude au premier degré et le poivre au quatrième, la chicorée, quant à elle, est froide au premier degré). Il attache également une grande importance à la préparation des médicaments d'où le nom de pharmacie galénique pour parler de l'art de la formulation pharmaceutique. [12]

On constate que dans l'Antiquité gréco-romaine, il est difficile d'identifier une profession pharmaceutique telle qu'on l'entend aujourd'hui. L'art thérapeutique s'articule autour de plusieurs activités : les *rhizotomes* et les *herbarii* (herbiers) sont spécialisés dans la cueillette et dans la vente des plantes médicinales sur le marché public et aux médecins, ceux-ci fabriquent eux-mêmes leurs remèdes. Le *pharmacopola* (correspondant à peu près aux futurs épiciers-droguistes) est un vendeur ambulant de drogues mais il est parfois considéré comme un charlatan. [13] [14]

Notons que les *rhizotomes* et les *herbarii*, par leur rapport direct avec les simples peuvent s'apparenter aux professions qui ont contribué à la naissance du métier d'herboriste. Relevons également l'ambivalence portée par le mot grec *pharmakon* qui signifie à la fois les remèdes et les poisons, et ses dérivés (*pharmakopôlès, pharmakos, pharmacopoiios, pharmaktès, pharmakotribès,...*) « qui désignent à peu près indifféremment : empoisonneur, sorcier ou pharmacien ». [15]

La pensée Hippocratico-galénique dominera jusqu'à la Renaissance. La plante est au cœur de la thérapeutique mais en Occident, cette dernière s'enrobe de théorisation et de dogmatisme. Dans un contexte politique perturbé à la chute de l'Empire Romain (au V<sup>ème</sup> siècle) et avec l'expansion du christianisme, la médecine est détenue par le Clergé et se pratique dans les monastères. Alors que l'Occident traverse cette période d'obscurantisme voire de recul médical, les sociétés arabo-musulmanes s'approprient les théories Hippocratico-galéniques et les développent.

## C- Le Moyen-âge

### **Le début du Moyen-âge et l'héritage des sociétés arabo-musulmanes**

Au début du Moyen-âge, en Occident, le Clergé a la mainmise sur la médecine « savante » au travers des ouvrages médicaux hérités de l'Antiquité, qui sont conservés et recopiés au sein des monastères. Sur le modèle du jardin de l'abbaye de Saint Gall, les plantes médicinales sont cultivées dans des *herbularius* ou « jardins des simples » par les moines. Le legs de l'Antiquité gréco-romaine est reclus dans la sphère religieuse et ne bénéficiera que de peu d'évolution. Dans les villages se pratique une médecine populaire empreinte de mysticisme. [16]

Citons tout de même Hildegarde DE BINGEN, religieuse qui s'est distinguée par sa contribution à l'art de guérir, notamment par son apport à la phytothérapie grâce à la rédaction d'importants ouvrages en particulier sur les plantes médicinales. [17]

Pour apprécier l'avancée médicale et pharmaceutique du milieu du Moyen-âge, la littérature se tourne vers l'Orient et l'héritage qu'elle a légué. Sont cités, pour comprendre les progrès réalisés, les éléments majeurs suivants :

- Les sociétés dites arabo-musulmanes (contemporaines à la chute de l'Empire Romain et au début du Moyen-âge occidental) qui s'étendent sur la péninsule arabe et son pourtour vont tirer bénéfices de leur situation géographique et du développement des routes commerciales, en en faisant une interface privilégiée et un lieu d'échanges pluriculturels importants aussi bien en termes de connaissances médicales que dans l'enrichissement de l'arsenal thérapeutique.
- Les abondantes traductions, reproductions, compilations des travaux Hippocratico-galéniques qui feront de la civilisation arabo-musulmane le refuge des connaissances de l'Empire gréco-romain de l'Antiquité.
- Les innovations techniques qui ont permis l'amélioration des techniques de distillation ainsi que l'apparition de nouvelles formes pharmaceutiques avec, par exemple, la découverte du sucre de canne qui permet la confection de sirops.
- L'individualisation de la profession pharmaceutique avec l'apparition des *sayadila*. Cette profession est née à Bagdad et soumise à des règles strictes définies dans les *grabadins* (dans le monde arabe ce mot désigne un ensemble de textes qui régit les préparations pharmaceutiques dont l'équivalent moderne est la pharmacopée). Les officines sont inspectées afin de détecter les éventuelles fraudes sur la qualité des drogues.
- Le Canon de la Médecine légué par AVICENNE (Xe-XIe s.). Célèbre Encyclopédie qui, entre autre, réalise la synthèse des doctrines hippocratiques, galéniques et aristotéliques. Deux des cinq livres composant l'ouvrage sont consacrés aux médicaments : les livres II et V. Le livre II comporte près de 800 monographies de simples et le livre V près de 600 formules de remèdes composés. Il propose également des critères pour l'expérimentation clinique des médicaments. [18] [19]

Il semble qu'au moins en partie, c'est à l'illustre moine de l'abbaye du Mont-Cassin (Italie), Constantin L'AFRICAIN, que l'on doit une progression significative de l'art médical au Moyen-âge en occident. En effet, originaire de Carthage (Tunisie) et ayant réalisé de nombreux voyages, lorsqu'il intègre son abbaye, il consacre son travail à la compilation et à la traduction d'ouvrages issus des civilisations arabo-musulmanes. Les traductions arabo-latines marquent un tournant important dans l'évolution de la médecine occidentale. [20]

### **Séparation de la corporation des médecins et des apothicaires**

Le XII<sup>ème</sup> siècle est marqué par la création de nombreuses Universités – du latin *Universitas* qui signifie corporation – et en particulier celles de Salerne (Italie) et de Montpellier (France). Ces dernières furent des foyers de diffusion et de développement des connaissances de la Matière Médicale et elles ont peu à peu contribué à une laïcisation de la médecine-pharmacie ainsi qu'à une séparation de ces deux disciplines. [21]

En France, au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, au sein des Universités l'art de la médecine s'individualise de celui de la pharmacie. La médecine s'institutionnalise et celui qui la pratique doit se libérer des tâches jugées peu valorisantes telles que la préparation des remèdes. Ce sont donc les apothicaires qui, à la fois, préparent et vendent des remèdes. Ils sont à l'époque associés aux épiciers et droguistes car les limites de chacun de ces titres sont mal définies et leurs problématiques sont communes en matière d'approvisionnement en drogues et en épices, ce qui alimente la concurrence et le conflit entre ses professions, bientôt organisées en corporations. [22]

C'est en 1258 que Louis IX donne un statut aux apothicaires qui seront seuls responsables de la préparation et de la vente des médicaments. La corporation des apothicaires se subdivise en deux professions :

- les *stationarii* : qui vont préparer les remèdes et les vendre
- les *confectionarii* : qui, en plus de préparer les médicaments, sont capables de suivre un diagnostic, de comprendre l'avis du médecin et de proposer un médicament adapté

Conformément aux usages de l'époque et selon les règles des corporations, la profession se voit réglementée et sa formation encadrée. Cette formation pratique consiste en une période d'apprentissage et de compagnonnage sous la direction d'un maître, puis est sanctionnée par un examen.

Les conflits entre apothicaires et épiciers notamment, sont nombreux. En effet, les premiers reprochant au second d'outrepasser leur domaine d'activité en pratiquant le commerce de certains remèdes. [23]

Il faudra attendre l'année 1777 pour que Louis XVI sépare plus nettement les corps de métiers. La préparation et la vente de « *...sels, compositions ou préparations entrantes au corps humain en forme de médicaments...* » sont réservées aux apothicaires – c'est le début du monopole pharmaceutique – . De plus, l'instauration de la « Maîtrise de Pharmacie » dans le cadre de la création du « Collège de Pharmacie », permet à la discipline d'accéder au rang de savoir et non plus seulement à celui de savoir-faire. On ne parle plus d'apothicaire, mais de pharmacien. [26]

A cette époque, la concurrence persiste néanmoins entre la thérapeutique des apothicaires récemment promus au rang de pharmaciens universitaires et la thérapeutique populaire, empirique qui s'exerce dans les campagnes où les remèdes sont à la fois délivrés par les religieux, colporteurs, herboristes, charlatans... ..., car si le monopole des pharmaciens est affirmé, il n'existe pas encore de définition légale du médicament. A cette époque, le « poids médicinal » est le critère pour décider si la vente d'une drogue est réservée au monopole pharmaceutique. [27]

Concernant la profession d'herbier (qui deviendra « herboliste », puis herboriste), on retrouve une déclaration de Philippe VI, datant du 22 mai 1336, qui soumet les apothicaires, leurs valets et les herbiers à un serment. Celui-ci leur impose l'inspection de leurs remèdes par les médecins. [24] Il apparaît qu'en dehors de ce serment, aucun autre règlement n'est venu conforter ou officialiser le statut des herboristes, favorisant par ce biais l'émergence de charlatans et colporteurs, se revendiquant herboristes et ternissant la réputation de cette profession. Souffrant vraisemblablement de l'importance économique des épiciers et des apothicaires, les vendeurs de simples réclamaient cependant d'être reconnus officiellement et d'être placés sous la tutelle de la Faculté de Médecine, comme en témoigne un placet publié à la Gazette de Médecine n° IV, daté de 1762. [25]

C'est en 1778 qu'est créé le premier diplôme d'herboristerie à la Faculté de Médecine, répondant à leur désir de reconnaissance.[28] Toutefois, il apparaît que le manque de considération dont a souffert la profession, pendant que le statut de pharmacien gagnait ses lettres de noblesse, a affaibli le corps des herboristes. Pour preuve, peu d'ouvrages concèdent, même en partie, une place significative à l'histoire des herboristes. Même au travers de ceux traitant de l'histoire de la pharmacie, il a été difficile de déterminer leur parcours. Une explication à cette discrétion historique peut être fournie par la définition de l'herboriste de la Grande Encyclopédie (1885-1902) : « *La profession d'herboriste remonte à une très haute antiquité. A Rome, les herbarii avaient la coutume, conservée par les herboristes actuels, de suspendre devant leurs officines des guirlandes de plantes. En France, pendant tout le moyen âge, il y eut aux environs des Halles un marché forain d'herbes officinales. Mais les herboristes proprement dits avaient à peu près disparu, supplantés qu'ils étaient par les épiciers et les apothicaires. Ils reparurent à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Actuellement (1894) ils sont au nombre de 1,200 environ, répartis surtout dans les grandes villes* ». [29]

## D- XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle

### Révolution française et mise sous tutelle de l'État : Codification des professions de santé

Près de 2 ans après la Révolution française, en mars 1791, toutes les corporations, y compris le Collège de Pharmacie, sont supprimées. Mais compte tenu des risques pour la santé publique de voir se développer le commerce et la dispensation de remèdes sans aucune forme de contrôle, le pharmacien « gardien des poisons » est reconnu indispensable à la société et le Collège sera rétabli six semaines plus tard, à titre provisoire. [30]

Dans le but de se débarrasser de son image corporatiste pour mieux correspondre aux idées nouvelles de liberté, le 20 mars 1796, le Collège cédera sa place à la « Société Libre des Pharmaciens de Paris ». Cependant, dans les faits, la Société fonctionnera toujours comme une corporation. Ainsi, ses membres sont-ils chargés de l'organisation et de la formation de la profession. A ce titre, fut créée une "école gratuite de pharmacie", supprimée quelques années plus tard, lorsque l'État s'empara des questions de Santé publique. [31]

Sur les quatre titres de la loi du 21 germinal an XI (21 avril 1803) organisant la pharmacie, l'un concerne l'exercice de la profession, et trois, son enseignement.

En ce qui concerne l'exercice de la profession, la loi réaffirme le monopole pharmaceutique et confie l'inspection des pharmaciens et de leur officine à la tutelle de l'État. De fait, la Société Libre des Pharmaciens de Paris disparaîtra et sera remplacée par la Société des Pharmaciens de Paris, qui ne régulera plus la profession mais permettra les échanges entre pharmaciens du point de vue de leurs travaux de recherches. Cette société est aujourd'hui devenue l'Académie Nationale de Pharmacie. [30]

De même, la formation et la validation des acquis furent formalisées et uniformisées par l'État, délivrant au candidat en fonction de son cursus, soit un statut de pharmacien de 1<sup>ère</sup> classe avec une compétence nationale (cursus à la fois théorique au sein d'une École de Pharmacie et pratique), soit un statut de pharmacien de 2<sup>ème</sup> classe avec une compétence locale (cursus purement pratique).

### **Vie et mort de la profession d'herboriste**

La loi du 21 germinal an XI fixe également les droits et les devoirs de l'herboriste : *« Nul ne pourra vendre à l'avenir, des plantes médicinales, ou des parties de plantes indigènes fraîches ou sèches ni exercer la profession d'herboriste, sans avoir subi auparavant, dans une des Écoles de Pharmacie, ou par devant un jury de médecins, un examen qui prouve qu'il connaît exactement les plantes médicinales. Il sera délivré aux herboristes un certificat d'examen par l'École ou le jury par lequel ils seront examinés, et ce certificat devra être enregistré à la municipalité du lieu où ils s'établiront. »*.

Dès lors, plusieurs lois viennent conforter le statut des herboristes. Ils sont désormais des diplômés de l'État français et reçoivent un enseignement scientifique validé par un diplôme national pour les herboristes de 1<sup>ère</sup> classe et par un diplôme départemental pour les herboristes de 2<sup>de</sup> classe (décret impérial du 22 août 1854 - art. 14). La frontière entre herboristes et pharmaciens semble définie, d'autant qu'avec l'industrialisation et la normalisation des spécialités pharmaceutiques, la pharmacie s'est vue profondément transformée. Selon une enquête réalisée en 1999-2000, par l'Académie nationale de Pharmacie [32], l'industrialisation a conduit « au remplacement progressif des préparations magistrales et officinales par les spécialités » fournies par l'industrie chimique, mais les pharmaciens remettent régulièrement en cause la légitimité des herboristes d'autant plus que ceux-ci prolifèrent et ne se contentent pas de distribuer les plantes médicinales. On retrouve dans les officines des herboristes des articles de lunetterie, des dentifrices, des produits d'hygiène, des bandages herniaires, des produits diététiques... Pharmaciens et herboristes se disputant alors un marché aux frontières floues de produits paramédicaux et parapharmaceutiques. [33]

La loi du 5 avril 1928 modifiée par la loi du 30 avril 1930, qui pose les bases de l'assurance sociale, reconnaît aux herboristes, au même titre que les pharmaciens, la compétence pour exécuter les ordonnances que leur présentent les assurés sociaux. Néanmoins, cette loi porte avec elle le système inédit de remboursement des médicaments, ce qui change également le comportement de la population : les classes populaires n'ont plus l'utilité d'une médecine à deux vitesses, et *a fortiori* de l'herboristerie qui incarnait à l'époque « la médecine du pauvre » (par le faible coût que représentait les plantes médicinales par rapport aux nouveaux médicaments de l'industrie chimique).

Dans ce contexte de révolution industrielle, l'utilisation des plantes médicinales est progressivement reléguée à un passé archaïque, de plus, les procès entre pharmaciens et herboristes sont nombreux (pour les raisons évoquées plus tôt). Et les inimitiés entre les deux corps se raviveront en 1932, lors de l'adoption par la chambre des députés du projet de loi tendant à déterminer les règles de l'exercice de la profession.[34] [35]

### **La grève des étudiants en pharmacie**

Les étudiants en pharmacie seront les plus virulents contre cette nouvelle loi. L'article que publient les élèves de la Faculté de Pharmacie de Toulouse, dans l'édition du 29 mai 1932 du quotidien « L'Express du Midi », est un compte rendu de la réunion qui s'est tenue la veille :

*« C'est hier au soir, à 21 heures, salle du Sénéchal, qu'a eu lieu une assemblée générale groupant les étudiants en pharmacie de Toulouse et le Syndicat des pharmaciens de la Haute-Garonne.*

*Après un commentaire de la loi sur l'herboristerie, les étudiants ont porté à la connaissance des pharmaciens présents l'ordre du jour voté dans leur assemblée générale du matin.*

*Après l'approbation unanime de cet ordre du jour, l'attitude éventuelle des pharmaciens de Toulouse et du département a été examinée dans le cas où la loi passerait au Sénat.*

*Il a été décidé en parfait accord avec le président du Syndicat des pharmaciens et les pharmaciens présents que :*

*« Dans le cas où cette loi viendrait devant le Sénat, une grève de 24 heures serait faite en signe de protestation par tous les pharmaciens de Toulouse et du département ;*

*Que l'ordre du jour suivant sera transmis au Congrès de l'assemblée générale des Syndicats pharmaceutiques de France, qui doit avoir lieu à Evian, le 5 juin prochain.*

[...]

*« Etant donné le projet de loi sur l'herboristerie, voté par la Chambre des députés le 31 mars 1932, prévoyant la création d'études pour les étudiants en herboristerie ;*

*« Attendu que ledit projet donnerait aux herboristes un droit nouveau : celui de vendre des mélanges de plantes fraîches ou sèches, préparées d'avance ou non, et des produits naturels découlant des plantes et ouvrirait ainsi la porte à tous les abus ;*

*« Les étudiants en pharmacie et les pharmaciens de Toulouse, présents à la séance, considérant qu'un tel état de chose enlève désormais les justes privilèges du diplôme de pharmacien, et l'herboristerie, ainsi sortie de ces limites, ferait double avec la pharmacie ;*

*« Considérant qu'une telle innovation créerait, en outre, un véritable danger pour la santé publique, les herboristes n'ayant pas les données indispensables pour en assumer les responsabilités ;*



*« Elèvent une vive protestation contre un tel fait, et font appel à MM. Les sénateurs pour croire qu'il est de toute justice de laisser dans l'accomplissement d'un rôle social les seuls droits aux seuls diplômés méritant cette confiance par de longues et difficiles études ;  
« En outre, ils émettent des vœux pour que l'administration surveille avec vigilance l'exercice actuel de l'herboristerie, dont l'empiètement sur la pharmacie s'accroît toujours davantage illégalement, ainsi que le prouvent les rapports nombreux inspecteurs. Dès lors, ils prient respectueusement les Pouvoirs publics de porter leur attention sur un commerce qui n'a plus sa raison d'être et dont la suppression par extinction serait d'utilité publique. » [36]*

Cet article dresse un tableau de l'ambiance de l'époque : les pharmaciens considèrent les herboristes comme une menace et veulent voir cette profession disparaître.

Par ailleurs le mouvement de grève s'est déjà initié, puisqu'on retrouve dans une édition du Figaro, daté du même jour (29 mai 1932), un article qui dresse un état des lieux des différentes situations aux abords des universités : à Paris et en province le mouvement est à peu près général (en dehors de Bordeaux où les élèvent suivent encore les cours).

A l'Association générale des herboristes, le président d'honneur M. LAURIER et le président M. TOUNISSAUX déclarent ne jamais avoir pensé vendre les produits pharmaceutiques, mais souhaitent seulement établir d'une façon très nette leur droit à la vente des plantes médicinales. Ils rappellent également les insuffisances de la loi du 21 Germinal an XI qui ont conduit à de nombreux procès. [37]

Certains attribuent cette virulence de la part des étudiants et des pharmaciens à la crainte de ne pouvoir s'installer du fait du nombre importants qu'ils étaient par rapport aux besoins de la population. [38] [39]

C'est donc dans ce climat, qu'en 1941 où l'on comptait environ 4500 herboristes et 11000 pharmaciens, que l'alinéa 1 de l'article 59 de la loi du 11 septembre 1941 supprime le diplôme d'herboriste : *« il ne sera plus délivré d'inscription pour le diplôme d'herboriste après la date de publication de la présente loi. S'ils sont français, les herboristes diplômés auront le droit d'exercer leur vie durant. ».*

## II- Définitions, concepts de base et législation

### A- Définitions et concepts de base

Pour comprendre la législation, l'histoire et la place qu'a aujourd'hui la phytothérapie dans la pensée collective et dans la communauté scientifique, il faut en appréhender les nuances. Les notions qui vont suivre sont le résultat de l'histoire complexe des plantes médicinales. Ce sont, à la fois, des apports scientifiques, sociologiques, réglementaires et historiques qui ont construit la phytothérapie d'aujourd'hui.

#### La Phytothérapie

Étymologiquement, du grec « *phyton* » qui signifie plante et « *therapein* » qui signifie soigner. La phytothérapie est l'utilisation de plantes à des fins thérapeutiques.

Ayant conjointement évoluée avec le développement scientifique et industriel, la phytothérapie revêt désormais des pratiques variées.

La littérature scientifique, de même que la législation des médicaments à base de plantes distinguent, sans systématiquement les opposer, l'approche traditionnelle et l'approche scientifique de la phytothérapie.

- La Phytothérapie traditionnelle

Elle relève du concept philosophique voire de l'idéologie pour certains, ou trouve sa justification dans l'empirisme pour d'autres, c'est la forme de phytothérapie la plus controversée.

Les plantes médicinales représentent depuis des siècles le plus important réservoir thérapeutique. En l'absence d'outils scientifiques, un ensemble de connaissances s'est constitué par l'observation et par l'expérience.

Certaines propriétés des plantes médicinales ont pu être mises en avant dans le cadre d'une démarche globale. En effet, les principes actifs n'ont été isolés qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, alors que jusqu'à cette date, les plantes ou parties de plantes étaient utilisées telles quelles, subissant de moindres transformations (macérations, infusions, alcoolats...). De même, l'observation de l'éventuelle activité d'une plante sur l'organisme ne pouvait être révélée que par la modification de la symptomatologie du patient.

De fait, l'approche traditionnelle revêt un caractère « intégral », « global » qui l'éloigne de l'approche médico-scientifique occidentale actuelle qui, elle, tend davantage à la purification, à l'isolement des substances et à l'identification précise des mécanismes d'action pharmacologique sur des récepteurs, des cellules ou des organes. Il n'en demeure pas moins que cette approche offre une échelle d'observation inégalée, tant sur la durée que pour le nombre de sujets. [40]

- **La Phytothérapie moderne**

Avec l'avènement de la chimie moderne, l'étude des plantes médicinales a permis de déterminer les mécanismes d'action régissant les propriétés thérapeutiques concédées par l'usage traditionnel, et a également ouvert la voie à l'utilisation de produits d'extraction ou de synthèse. Ces derniers révélant une activité à la fois plus importante et reproductible, là où les plantes médicinales avaient pu présenter de plus grandes variabilités d'efficacité qualitativement et quantitativement.

Ainsi, les plantes médicinales en tant qu'outils thérapeutiques ont alors été peu à peu reléguées au statut de simples matières premières au profit de l'utilisation de principes actifs purifiés, hémi-synthétisés ou synthétisés.

Néanmoins, l'importante source d'innovation qu'elles représentent, le regain d'intérêt de la population pour la phytothérapie et la volonté de sécuriser cette pratique sont autant de raisons qui ont mené au retour de la thérapeutique par les plantes dans un cadre scientifique multidisciplinaire.

La pharmacognosie et, plus récemment, l'ethnopharmacologie et la phytothérapie clinique ont permis de valoriser l'utilisation des plantes médicinales et de réaliser le passage vers une phytothérapie « moderne ». Celle-ci intègre les données ancestrales et au niveau scientifique, elle tient compte des mécanismes de synergie des différents constituants d'une même plante et des plantes entre elles, ainsi que des réactions physiologiques cliniques qu'elles provoquent sur un individu donné.[40]

## **L'Ethnopharmacologie**

Cette discipline est un apport important au développement de la phytothérapie moderne.

En pratique, sa méthodologie est précise : elle consiste dans un premier temps en un recensement des pratiques thérapeutiques ancestrales auprès des tradipraticiens d'une zone géographique déterminée, puis en une étude en laboratoire destinée à évaluer l'efficacité desdites pratiques, la dernière étape permet la valorisation et la promotion des remèdes traditionnels dont la pertinence de l'utilisation a été démontrée en laboratoire.

De par son approche pluridisciplinaire, qui fait à la fois appel aux sciences humaines et sociales (ethnologie, histoire) et aux sciences naturelles (botanique, pharmacologie, chimie, toxicologie...), elle présente un intérêt aussi important pour les pays en développement, que pour les pays développés : elle permet la conservation et la diffusion des savoirs traditionnels, une meilleure accessibilité aux soins pour les populations locales, de nouvelles ressources thérapeutiques avec la promesse d'innovation et de faible iatrogénie. [41] [42]

## La Phytothérapie Clinique

Cette approche de l'utilisation de la plante médicinale repense la prise en charge thérapeutique de façon originale :

- elle tient compte de l'état général du patient et d'un examen clinique approfondi et non pas uniquement de la symptomatologie du patient,
- elle conçoit la plante médicinale selon les données de la tradition et un usage validé par les connaissances scientifiques actuelles,
- elle utilise l'outil phytothérapeutique en exploitant l'ensemble de ses potentialités connues (synergie, utilisation de doses pondérées) afin de rétablir l'équilibre physiologique du patient.

### Notion de "Totum"

L'utilisation du « totum » de la plante fait partie des principes de base en phytothérapie. En effet, le profil chimique et pharmacologique des plantes médicinales se compose d'un mélange complexe de substances, présentes en quantités variables et souvent faibles. S'il est parfois difficile de recenser précisément chaque molécule de ce mélange, on sait que ces molécules produisent entre elles des effets de synergie, de potentialisation voire même d'antagonisme qui sont responsables d'une modulation de l'activité de la plante. On sait également que dans certains cas, chacune de ces molécules prises isolément ne produit pas le même effet que lorsqu'elles sont conjuguées. C'est le principe du « tout » supérieur à la somme des parties. [43]

### Holisme

Du grec ancien *holos* signifiant « la totalité, l'entier », c'est un néologisme créé en 1926 par Jan Christiaan SMUTS. Celui-ci définit ce concept comme suit : « tendance dans la nature à constituer des ensembles qui sont supérieurs à la somme de leurs parties, au travers de l'évolution créatrice ». En médecine, le terme « holistique » est utilisé en opposition à la tendance qu'à la médecine conventionnelle de traiter un organe ou un symptôme et non le patient dans sa globalité. [44]

## B- Législation

La législation qui encadre l'acte de dispensation ou la vente de produits de phytothérapie est très complexe. Il est indispensable d'en connaître les principes pour comprendre la distinction fondamentale entre le champ d'activité des pharmaciens et celui des herboristes.

## Pharmacopée

Rétrospectivement, on nomme pharmacopées, les ouvrages encyclopédiques antiques qui référencent les substances entrant dans la confection des remèdes, leurs propriétés et leurs emplois. Avant l'avènement de la chimie moderne, le règne végétal y est majoritairement représenté, et dans une proportion plus faible, le règne animal et le règne minéral. Ce sont, par exemple, le papyrus d'Ebers ou les Pen t'sao chinois. [45]

Dans son acception moderne, la Pharmacopée est un recueil officiel et réglementaire des matières premières à usage thérapeutique et des médicaments autorisés dans un pays ou dans un ensemble de pays. Elle contient les normes officielles relatives au contrôle qualité des processus de développement, de production et de commercialisation. C'est une base aussi bien juridique que scientifique. [46]

Selon l'article R5112-1 modifié par le décret n°2006-1145 du 12 septembre 2006 – art.1 du Code de la Santé publique :

*« La pharmacopée mentionnée à l'article L. 5112-1 est un recueil comprenant :*

*1° La nomenclature des drogues, des médicaments simples et composés, des articles officinaux ;*

*2° Une liste des dénominations communes de médicaments ;*

*3° Les tableaux de posologie maximale et usuelle des médicaments pour l'adulte et pour l'enfant ;*

*4° Des renseignements qui peuvent être utiles au pharmacien pour la pratique pharmaceutique.*

*La pharmacopée indique les caractères des médicaments, les moyens qui permettent de les identifier, les méthodes d'essai et d'analyse à utiliser pour assurer leur contrôle, les procédés de préparation, de stérilisation, de conservation desdits médicaments ainsi que les règles de leur conditionnement, leurs principales incompatibilités et un ensemble de données qui peuvent être utiles au pharmacien pour leur préparation et leur délivrance. »*

En France, s'applique la Pharmacopée Européenne et elle est complétée par la Pharmacopée Française :

Article L5112-1

- Modifié par LOI n°2009-594 du 27 mai 2009 - art. 12
- Modifié par LOI n°2009-594 du 27 mai 2009 - art. 13

*« La pharmacopée comprend les textes de la pharmacopée européenne et ceux de la pharmacopée française, y compris ceux relevant de la pharmacopée des outre-mer qui remplissent les conditions de la réglementation en vigueur dans le domaine. Elle est préparée, rendue obligatoire et publiée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les adaptations de la pharmacopée française nécessitées par les particularités des plantes médicinales d'usage traditionnel dans les départements et collectivités d'outre-mer. »*

Les plantes médicinales sont inscrites à la Pharmacopée à double titre : en tant que matières premières pour la fabrication de médicaments et en tant que substances à activité thérapeutique propre, les progrès en matière de pharmacologie et le développement de la pharmacognosie ayant permis de confirmer ou de réfuter les usages ancestraux.

Elles sont classées selon deux listes (cf Annexe 1):

- LISTE A : Plantes médicinales utilisées traditionnellement,
- LISTE B : Plantes médicinales utilisées traditionnellement en l'état ou sous forme de préparation dont les effets indésirables potentiels sont supérieurs au bénéfice thérapeutique attendu.

La Pharmacopée est, en résumé, l'ouvrage de référence pour l'exploitation des plantes médicinales.

En Phytothérapie, les produits sont commercialisés sous formes de plantes entières ou divisées, sous de nombreuses formes galéniques (en l'état, gélules, comprimés, ampoules, crèmes, ...) et appartiennent à des catégories variées en termes de statut juridique. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous étudierons le cas des plantes dites médicinales, sur lesquelles repose l'ensemble de la filière. Puis, celui des médicaments à base de plantes et des compléments alimentaires, dont la frontière mal définie constitue le siège d'un continuum de définitions et de concepts entre effets pharmacologiques et physiologiques.

### **Les plantes dites médicinales**

En France, la distribution des médicaments relève du monopole pharmaceutique. Mais les plantes possédant des propriétés médicinales répondent-elles stricto sensu à la définition législative du médicament?

Selon l'article L5111-1 du Code de la Santé Publique :

*« On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal ou pouvant leur être administrée, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique. Sont notamment considérés comme des médicaments les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas elles-mêmes des aliments, mais dont la présence confère à ces produits, soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutique diététique, soit des propriétés de repas d'épreuve.*

[...]

*Lorsque, eu égard à l'ensemble de ses caractéristiques, un produit est susceptible de répondre à la fois à la définition du médicament prévue au premier alinéa et à celle d'autres catégories de produits régies par le droit communautaire ou national, il est, en cas de doute, considéré comme un médicament. »*

Une plante médicinale sera donc qualifiée de médicament et sera soumise à sa législation si elle répond à cette définition. De cet article émergent deux concepts : le médicament par fonction (la substance exerce une fonction physiologique) et le médicament par présentation (la substance est « présentée comme » ayant des propriétés thérapeutiques ou préventives).

Dans la Pharmacopée française la monographie « plantes médicinales » donne cette définition :

*« drogues végétales au sens de la Pharmacopée européenne, dont au moins une partie possède des propriétés médicamenteuses. Des plantes ayant des propriétés médicamenteuses peuvent également avoir des usages alimentaires ou condimentaires, ou encore servir à la préparation de boissons hygiéniques. Pour ces diverses utilisations, il s'agit soit des mêmes parties de plantes, soit de parties différentes. ».*

N.B. : on entend par « boissons hygiéniques », des boissons ayant un effet positif sur la santé (les tisanes par exemple).

Dès lors, la plante ou la partie de la plante qui possède une activité thérapeutique et qui est inscrite à la Pharmacopée, appartient au monopole pharmaceutique et est donc soumise, pour sa commercialisation, à une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) délivrée par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé). Cependant, la Pharmacopée européenne reconnaît aux plantes médicinales des propriétés autres que thérapeutiques et à ce titre, il est difficile de légitimer leur monopolisation par le circuit pharmaceutique lorsque l'on retrouve à la fois des propriétés thérapeutiques et non thérapeutiques pour une même plante (Ail, Cumin ou Thym par exemple).

En vue de répondre à cette problématique et d'une harmonisation avec les pays membres de l'Union Européenne, l'article D 4211-11 du Code de la Santé Publique modifié par le décret n°2008-841 du 22 août libéralise 148 plantes. Cet article précise la ou les parties autorisées ainsi que leur(s) forme(s) d'utilisation (en l'état, en poudre et/ou sous forme d'extrait sec aqueux). Elles peuvent être vendues par des personnes autres que des pharmaciens à condition de ne pas adjoindre à la commercialisation de ces plantes des indications thérapeutiques, auquel cas, la plante serait considérée comme médicament par présentation.

Les mélanges de ses plantes sont aussi interdits sauf pour les 7 plantes suivantes : camomille, oranger, menthe, tilleul, verveine, cynorrhodon, hibiscus.

Néanmoins, l'exemple du Plantain dont la feuille est comestible mais qui figure dans la liste A de la Pharmacopée sans avoir été libéralisée, illustre que la législation qui encadre la distribution des plantes médicinales se heurte à la difficulté d'en standardiser la définition.

Dans les faits, pour les plantes dont le statut médicinal est imprécis, c'est la finalité d'utilisation qui définira s'il s'agit d'un médicament et par conséquent, réservé au monopole pharmaceutique, ou s'il s'agit d'un complément alimentaire.

### **Les médicaments de phytothérapie ou « phytomédicaments »**

Les textes définissent deux types de médicaments de phytothérapie :

- Les médicaments à base de plantes soumis à l'autorisation de mise sur le marché

Selon l'article L5121-1 du Code de la Santé Publique on entend par médicament à bases de plantes : « *tout médicament dont les substances actives sont exclusivement une ou plusieurs substances végétales ou préparations à base de plantes ou une association de plusieurs substances végétales ou préparations à base de plantes* ».

N.B. : Préparations à base de plantes : « *les préparations obtenues par traitement de substances végétales, tel que l'extraction, la distillation, l'expression, le fractionnement, la purification, la concentration ou la fermentation. Elles comprennent les substances végétales concassées ou pulvérisées, les teintures, les extraits, les huiles essentielles, les jus obtenus par pression et les exsudats traités* ».

Ils répondent alors à la législation du médicament et sont donc soumis à une AMM avant commercialisation.

Dans cette première catégorie, l'indication thérapeutique résulte soit d'études cliniques portant sur la spécialité, soit sur un « usage médical bien établi ». Celui-ci doit être démontré par le fabricant en référence à une bibliographie appropriée : cet usage médical doit être « bien établi » depuis au moins 10 ans en France ou dans la Communauté Européenne et la spécialité doit présenter une efficacité reconnue ainsi qu'un niveau acceptable de sécurité<sup>6</sup>.

- Les médicaments traditionnels à base de plantes qui ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le marché

Dans le but de garantir « une saine concurrence entre les fabricants », de tenir compte des caractéristiques particulières des médicaments d'usage traditionnel et la sécurité du consommateur, le Parlement Européen prévoit une procédure simplifiée d'enregistrement.

Selon la Directive 2004/24/CE transposée en droit français en 2008 (décret 2008-436 du 6 mai 2008) qui modifie la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, sont concernés uniquement les médicaments traditionnels à base de plantes répondant aux critères suivants :

---

<sup>6</sup>Article R5121-26 du CSP par dérogation du 2°l'article R. 5121-25



- ils sont destinés à être utilisés sans l'intervention d'un médecin,
- ils sont exclusivement destinés à être administrés selon un dosage et une posologie spécifiés,
- il s'agit de préparations administrées par voie orale, externe et/ou par inhalation,
- la durée de l'usage traditionnel est d'au moins 30 ans dont 15 ans au moins dans l'Union Européenne,
- les données sur l'usage traditionnel du médicament sont suffisantes; en particulier, l'innocuité du produit est démontrée dans les conditions d'emploi spécifiées et les effets pharmacologiques ou l'efficacité du médicament sont plausibles du fait de l'ancienneté de l'usage et de l'expérience.

Pour être commercialisé, ce type de médicaments nécessite un « enregistrement des médicaments traditionnels », celui-ci est valable 5 ans puis devient illimité suite à un renouvellement, sauf problème de pharmacovigilance et devient caduc en cas de non commercialisation du produit pendant 3 années consécutives, sauf dérogation justifiée.

De plus, il est à noter que selon l'article R5121-146-1 du CSP,

*« Outre les mentions prévues aux articles R. 5121-138 du CSP relatif à l'étiquetage des médicaments et R. 5121-149 du CSP relatif à la notice des médicaments, l'étiquetage et la notice des médicaments traditionnels à base de plantes indiquent que :*

*1° Le produit est un médicament traditionnel à base de plantes ayant des indications spécifiées sur la base exclusive de l'ancienneté de l'usage ;*

*2° L'utilisateur est invité à consulter un médecin ou un professionnel de la santé qualifié si les symptômes persistent pendant l'utilisation du médicament ou si des effets indésirables non mentionnés sur la notice se produisent. »*

En pratique, le fabricant doit faire apparaître sur la notice et sur l'étiquette la mention « traditionnellement utilisé dans... ».

Par ailleurs, une liste européenne des préparations à base de plantes et des substances végétales est tenue par le Comité des Médicaments à base de plantes (ou Committee on Herbal Medicinal Products : HMPC), créé en 2004 et basé à Londres. Celui-ci a, en outre, pour missions d'établir une liste positive des plantes autorisées dans les remèdes à base de plantes, elle contient la voie d'administration et les indications retenues pour une plante donnée.

Si la procédure d'enregistrement est simplifiée pour les médicaments traditionnels, il n'en reste pas moins que ce sont des médicaments, et qu'à ce titre, ils sont réservés au monopole des pharmaciens. Mais, la plupart des médicaments traditionnels à base de plantes sont disponibles sans prescription médicale, le risque d'interactions médicales ou d'usage contre-indiqué est alors possible. Seul le pharmacien, par l'interrogatoire du patient, peut prévenir ce risque.

Si la législation qui encadre les phytomédicaments est claire quant à leur distribution, il apparaît que le marché des compléments alimentaires à base de plantes vient concurrencer le secteur, et pourrait représenter une menace indirecte pour le monopole pharmaceutique de la vente des plantes médicinales (ou de leur préparation) inscrites à la Pharmacopée.

### **Les compléments alimentaires à base de plantes**

La Directive Européenne 2002/46/CE transposée en droit français par le Décret n°2006-352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires définit ces derniers comme suit :

*« denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les sachets de poudre, les ampoules de liquide, les flacons munis d'un compte-gouttes et les autres formes analogues de préparations liquides ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité »*

A juste titre, les Académies nationales de médecine et de pharmacie relèvent que la commercialisation des compléments alimentaires sous formes de doses les rapproche des « formes pharmaceutiques », induisant la confusion chez le consommateur. De plus, elles soulignent l'ambiguïté induite par la notion d'action « physiologique » dans la définition du complément alimentaire. En effet, la définition du médicament contient également cette notion d'action physiologique, à la différence que celle-ci doit s'exercer par « *une action pharmacologique, immunologique ou métabolique* » ce qui limite le champ d'application de ladite définition. [47]

Les compléments alimentaires ne sont donc pas soumis aux mêmes procédures de mise sur le marché que les médicaments, ce sont des denrées alimentaires placées sous la tutelle de l'ANSES<sup>7</sup> et de la DGCCRF<sup>8</sup>, de même leur distribution n'est pas réservée au monopole pharmaceutique.

Sur le cas particulier des compléments alimentaires à base de plantes, on relève notamment la possibilité pour le fabricant d'utiliser une plante (ou une préparation de plante) non traditionnelle en alimentation ou non autorisée en France, mais légalement autorisée dans un autre État membre de la Communauté européenne.<sup>9</sup>

La conséquence pour la distribution de ce type de produits est la suivante :

Article D. 4211-12 modifié par Décret n°2008-839 du 22 août 2008 - art. 1 :

---

<sup>7</sup>Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

<sup>8</sup>Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

<sup>9</sup>Article 16 du décret n°2006-352 relatif aux compléments alimentaires

*« Lorsque l'emploi de plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée a été autorisé dans les compléments alimentaires en application du décret n° 2006-352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires, ces compléments alimentaires peuvent être vendus par des personnes autres que des pharmaciens. »*

Par conséquent, dans certains cas, un complément alimentaire peut contenir des plantes médicinales non libérées (à condition de ne pas faire partie de la liste B de la pharmacopée française) et celui-ci peut être distribué au sein de circuits non-pharmaceutiques.

La distinction est donc difficile entre médicaments de phytothérapie et compléments alimentaires à base de plantes. Parmi ces derniers, certains peuvent présenter un dosage très proche de celui du médicament mais leur fabrication ne répond pas aux mêmes critères de qualité. De plus, leur distribution en dehors des officines ne garantit la délivrance ni d'un conseil associé, ni des mises en garde quant à la prévention des risques d'interactions médicamenteuses ou de contre-indications.

Les Académies de médecine et de pharmacie estiment *« que ne devraient porter le nom de compléments alimentaires que les produits bien définis, (excluant donc les produits à base de plantes), qui sans répondre à la définition du médicament, sont utilisés en cas de carence ou de déficience (insuffisance d'apport ou d'assimilation) »*. [47]

Dans ce contexte de contradictions réglementaires, plusieurs compléments alimentaires se sont vus requalifiés en médicaments à base de plantes sur fond de bataille juridique, aboutissant à des décisions jurisprudentielles<sup>10</sup>.

Afin de clarifier la situation, est entrée en vigueur au 1er janvier 2015, par l'application de la procédure de reconnaissance mutuelle prévue à l'article 16 du décret n° 2006-352, l'arrêté du 24 juin 2014 (publié au Journal Officiel n° 0163 du 17 juillet 2014) qui établit la liste des plantes autorisées dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi. Plus de 500 plantes sont maintenant autorisées dans les compléments alimentaires. Elles peuvent être divisées en 4 catégories (Annexe2) [48]:

- les plantes traditionnelles en alimentation (Tableau 1 de l'annexe 2),
- les plantes inscrites à la pharmacopée française à usage thérapeutique non exclusif (drogues végétales en grisé de la liste A de la pharmacopée, dites plantes libérées) (Tableau 2 de l'annexe 2),
- les plantes inscrites à la pharmacopée et à usage thérapeutique exclusif (plantes du monopole pharmaceutique qui satisfont à cette double condition) (Tableau 3 de l'annexe 2),
- les plantes qui sont nouvelles en alimentation (Tableau 4 de l'annexe2).

---

<sup>10</sup>Exemple de décision de requalification de compléments alimentaires en médicament : Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 22 février 2011, 10-83.76

On dénombre plus d'une centaine de plantes figurant au Tableau 3, dont certaines présentent des effets indésirables. Un début d'explication à l'apparente contradiction entre cette liste et le Code de la Santé Publique peut être apporté par le fait que le seul signataire de cet arrêté est la DGCCRF sans l'accord de l'ANSM conformément au Décret n°2011-329 du 25 mars 2011 modifiant le décret n°2006-352 relatif aux compléments alimentaires.

Toutefois, une volonté de fixer des limites à l'utilisation des plantes médicinales dans les compléments alimentaires apparaît, elle est précisée par le 3ème alinéa de l'article 11 :

*« L'utilisation de préparations issues des parties de plantes dans la fabrication d'un complément alimentaire ne doit pas conduire à ce que celui-ci constitue un médicament par fonction tel que défini par l'article L. 5111-1 du CSP, notamment en exerçant une activité pharmacologique. À ce titre, ne peuvent notamment pas entrer, dans la fabrication des compléments alimentaires, les préparations de plantes pour lesquelles un usage médical bien établi a été identifié par le comité des médicaments à base de plantes de l'Agence européenne des médicaments (European Medicines Agency : EMA), dans les conditions de cet usage ».*

Néanmoins, si la volonté est manifeste, le succès de sa réalisation est discutable. En effet, le Séné, dont l'Agence européenne du médicament considère comme « bien établi » l'usage des feuilles et des fruits du Séné pour « traiter les constipations occasionnelles », ne devrait pas figurer sur la liste des plantes pouvant entrer dans la fabrication de compléments alimentaires. [49]

Cet arrêté ne satisfera sans doute pas les Académies de médecine et de pharmacie qui observaient *« que s'il existe des frontières juridiques bien définies entre un complément alimentaire et un médicament, il n'existe pas de frontière claire entre un effet dit physiologique et un effet pharmacologique. Il s'agit plutôt d'un continuum entre la physiologie et la pharmacologie, entre un état d'équilibre et l'apparition d'un état pathologique. Une même substance, un même produit, une même plante pourront avoir les deux en fonction de la dose, en fonction de la présentation ou en fonction de l'intention du geste thérapeutique ou du conseil nutritionnel. »*

Si sous l'angle scientifique, la situation demeure quelque peu confuse, d'un point de vue juridique, cet arrêté ouvre la voie au développement des compléments alimentaires à base de plantes à effets physiologiques bénéfiques sur la santé. L'arrêté prévoit la mise à disposition par les fabricants d'un dossier technico-scientifique imposant des contraintes en matière de caractérisation et de sécurité, devant être tenu à la disposition des inspecteurs de la DGCCRF, ce qui sécurise la commercialisation des compléments alimentaires. Cependant, les procédures de mise sur le marché de ces derniers restent moins contraignantes et donc plus rentables que la commercialisation de médicaments à base de plantes [48] (on ne dénombre qu'une quarantaine de médicaments de médication officinale à base de plantes (Annexe 3) contre des milliers de compléments alimentaires).

La conséquence pour la pharmacie d'officine, pourrait donc être un recul du monopole pharmaceutique dans le domaine de la vente des produits à base de plantes.

Tableau 1 : Principales différences phytomédicaments/compléments alimentaires

	<b>Phytomédicaments</b>	<b>Compléments alimentaires</b>
<b>Définition</b>	« médicaments à base de plantes »	« Denrées alimentaires »
<b>Procédures de mise sur le marché</b>	AMM - Enregistrement simplifié des médicaments traditionnels	Déclaration à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
<b>Autorités compétentes</b>	EMA ANSM	DGCCRF ANSES
<b>Distribution</b>	Monopole pharmaceutique	Non soumis au monopole
<b>Fonctions</b>	Pharmacologiques, immunologiques, métaboliques	Nutritionnelles, physiologiques
<b>Indications</b>	Thérapeutiques	Bien-être/Mieux-être (Allégations santé)
<b>Compositions</b>	Substances actives (principe actif)	Liste des ingrédients autorisés par décret

La disparition des médicaments à base de plantes au profit des compléments alimentaires à base de plantes, et son corollaire, le recul du monopole conduirait à une démedicalisation de la phytothérapie, écartant le professionnel de santé de la prise en charge thérapeutique du patient. [50]

Si le pharmacien n'est plus le seul référent dans ce secteur, quel autre professionnel et avec quelle formation peut répondre aux exigences liées à la distribution de ces « produits frontières » pour en prévenir le mésusage? Au vu de la concurrence avec la grande distribution et les magasins diététiques dans ce domaine, de quels arguments le pharmacien d'officine peut-il se prévaloir afin de se maintenir sur ce marché?

C'est à travers l'étude de l'herboristerie d'aujourd'hui et des nouveaux concepts de pharmacie « Bio et/ou naturelle » que nous tenterons de répondre à ces questions.

### **III- États des lieux de l'offre sur ce secteur**

#### **A- Le contexte**

#### **Du regain d'intérêt au déremboursement des plantes médicinales : conséquences sur la pratique de la phytothérapie de nos jours**

Comme nous l'avons vu au cours de notre historique, les plantes médicinales furent longtemps la base de la thérapeutique. La phytothérapie constituait donc, de fait, la médecine conventionnelle d'usage. Nous avons vu également qu'au début du XXème siècle, l'industrialisation de l'art pharmaceutique et la disparition des herboristes ont peu à peu conduit au recul de l'utilisation des simples.

Pourtant depuis les années 60 à nos jours, l'attrait de la population pour les plantes médicinales ne cesse de croître. En témoigne l'augmentation de la consommation des plantes médicinales en France, la prolifération d'articles dans la presse généraliste, d'ouvrages et d'émissions télévisées. [51]

En 1986, la phytothérapie est officiellement reconnue en France par le Ministère de la santé comme une médecine à part entière, le Conseil de l'Ordre des Médecins considère, quant à lui, que la phytothérapie fait partie de l'allopathie et qu'à la différence de l'homéopathie par exemple, il n'y a lieu de faire apparaître la mention « phytothérapie », ni sur la plaque, ni sur les ordonnances.

Alors que la consommation des plantes médicinales en France triple en 20 ans (de 11 350 à 30 000 tonnes en 1990), l'arrêté du 12 décembre 1989 portant application du décret n° 89-496 du 12 juillet 1989 fixe une liste positive des préparations officinales ou magistrales remboursées. Les plantes médicinales, ainsi que toutes leurs formes galéniques y sont exclues. Si 7 ans plus tard, l'Union nationale des pharmaciens obtient l'annulation de cette loi, le coup porté à l'industrie des plantes médicinales est important. [52]

N.B. : Pour mémoire ci-après les définitions de « préparation officinale » et de « préparation magistrale » selon l'article L5121-1 du Code de la Santé Publique :

- « *Préparation officinale, tout médicament préparé en pharmacie, inscrit à la pharmacopée ou au formulaire national et destiné à être dispensé directement aux patients approvisionnés par cette pharmacie* ».
- « *Préparation magistrale, tout médicament préparé selon une prescription médicale destinée à un malade déterminé en raison de l'absence de spécialité pharmaceutique disponible* »

Aujourd'hui, la situation du remboursement des préparations officinales et magistrales des plantes médicinales n'est guère différente de celle qui avait cours dans les années 90. L'arrêté complémentaire du 20 avril 2007 du décret du 29 novembre 2006 prévoit que :

« Les catégories de préparations magistrales et de préparations officinales exclues du remboursement mentionnées au II de l'article R. 163-1 du code de la sécurité sociale sont fixées comme suit :

1° Préparations magistrales et préparations officinales dès lors qu'il existe des spécialités allopathiques ou homéopathiques disponibles et adaptées à l'usage thérapeutique auquel elles répondent ;

2° Préparations magistrales et préparations officinales visant à se substituer, sans apport spécifique, à une spécialité à service médical insuffisant ou à une spécialité non remboursable par l'assurance maladie ;

3° Préparations magistrales et préparations officinales réalisées à partir de plantes en l'état ou de préparations de plantes ;

4° Préparations magistrales et préparations officinales réalisées à partir d'oligo-éléments. »

Pour ce qui est des médicaments de phytothérapie, la plupart n'ont pas résisté aux vagues successives de déremboursement par l'Assurance maladie. Leur Service Médical Rendu (SMR) ayant été jugé insuffisant ou leur rapport bénéfice/risque mal établi du fait d'une efficacité incertaine. [53]

Selon l'Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé (IRDES), le déremboursement des spécialités conduirait à une diminution de la prescription de ces spécialités et à une réduction du nombre de boîtes vendues qui ne serait pas compensée par l'automédication. De plus, pour les patients ayant continué à consommer ces médicaments (lorsque leur commercialisation n'est pas tout simplement abandonnée par le fabricant), leur prix aurait augmenté de 43% en moyenne. [54]

En pratique, considérant ces différentes vagues de déremboursements et leurs conséquences sur une « phytothérapie médicalisée », ainsi que la multiplication des compléments alimentaires à base de plantes à allégations santé, qui tendent à remplacer les médicaments de phytothérapie, il semblerait qu'aujourd'hui, en se démedicalisant, la phytothérapie relève d'une démarche personnelle et volontaire du patient et se situe plus volontiers dans le cadre de l'automédication ou de la prise en charge de son « bien-être ». Celui-ci s'approvisionne alors au sein de différents circuits de distribution, faisant alors face à une inégalité quant à la qualité des produits et des conseils associés à la vente. Il s'expose de fait à un mésusage de la phytothérapie (contre-indications, interactions médicamenteuses), à une perte de chance (retard de diagnostic et/ou de prise en charge), et risque de consommer des produits de faibles qualités thérapeutiques, voire dangereux. Si la survenue de ces événements se répète, on risque d'assister à une décrédibilisation de la phytothérapie qui pourra conduire, une fois de plus, à son abandon. [53]

Dans ce contexte, la reconnaissance d'un ou de plusieurs professionnels de santé, référent(s) et capable(s) de répondre aux besoins de la population paraît indispensable. C'est principalement avec cet argument que plusieurs associations et personnalités tentent de rétablir le diplôme d'herboristerie ou de promouvoir une pratique institutionnalisée de la phytothérapie par les professionnels de santé.

### **Echecs des tentatives de restaurer le diplôme d'herboriste : conséquences sur la profession, sa perception et son évolution**

De 1945 à nos jours, les échecs de réhabilitation du métier d'herboriste et de son diplôme se sont succédés.

Le gouvernement du général de Gaulle valide la loi du 11 septembre 1941 (à l'exception des articles 3 à 5 et 60) selon l'ordonnance n°45-919 du 23 mai 1945 et entérine donc la suppression du diplôme d'herboristerie. Le député Jean COURTECUISSÉ en 1946, puis le député M. HUGUES la même année, tentent de faire abroger les dispositions de la loi du 11 septembre 1941 concernant les herboristes, sans succès. Le déclin de la profession est annoncé. [55]

Les études de Raphaële GARRETA (Docteur en anthropologie et en ethnologie) placent les derniers herboristes de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle en véritables « résistants ». Des propos recueillis auprès des « derniers » herboristes encore en activité et figures importantes de l'herboristerie d'aujourd'hui (M.-A. MULOT, P. de BONNEVAL), il ressort un sentiment d'injustice perpétué de 1941 à nos jours par l'État. Instaurée sous un régime dictatorial, maintenue après la Libération, la suppression du diplôme d'herboristerie est vécue par ceux qui la pratiquent et ceux qui s'y intéressent comme une mise à mort de la profession, orchestrée soit par le gouvernement, soit par l'industrie pharmaceutique, soit par le Conseil de l'Ordre, soit par les pharmaciens eux-mêmes. Comme le souligne l'anthropologue, cette position victimaire des herboristes face à un « système » (en tant qu'ensemble des institutions de l'État et des industries) duquel ils sont exclus, est susceptible de leur attirer la sympathie du public. [56]



Selon elle toujours, le paradoxe entre l'intérêt grandissant de la population pour les plantes médicinales et la disparition des herboristes engendrerait deux conséquences :

- la construction d'un « mythe des derniers herboristes », construction attribuée en grande partie au média et justifiée par l'attrait de la disparition, « aiguillonné par l'urgence »,
- l'apparition d'un type de discours selon lequel « la médecine officielle, la « médecine d'Etat » comme certains la qualifient, fait peser sur la liberté de chacun de choisir le type de soins qu'il désire ». [57]

Cependant, même si l'herboristerie s'attire la sympathie du public et des médias et que les plantes médicinales séduisent de plus en plus la population, les pouvoirs publics ne permettront pas la réhabilitation du diplôme. Pour exemple, citons les propositions de loi relative à la profession d'herboriste des députés DAILLET et BOUVARD en 1977 et du sénateur PALMERO en 1980 qui furent successivement rejetées. [58]

La première vague de libération des plantes médicinales (soit 34 plantes pouvant être délivrées par des non-pharmaciens et des non-herboristes) par Simone VEIL en 1979 (décret n°79-480 du 15 juin 1979) est même vécue par les quelque 300 herboristes de l'époque comme un « second assassinat » de leur profession, considérant qu'ils sont les derniers dépositaires de la connaissance des plantes médicinales. Ils vont désormais devoir composer avec l'arrivée de nouveaux concurrents, jugés incompetents, que seront les magasins diététiques, les grandes et moyennes surfaces et plus tard, Internet.

Lors de la séance de la session ordinaire de 2009-2010 du 27 avril 2010, le sénateur Jean-Luc FICHET entend défendre la cause des herboristes face à la secrétaire d'État Rama YADE. Lors de son intervention, il souligne qu'aucune formation n'est proposée aux quelque « deux cents étudiants qui souhaiteraient devenir herboristes ». Il va même jusqu'à affirmer que « *Le diplôme de pharmacien n'est pas adapté* ». Il justifie la réhabilitation du diplôme d'herboriste par le regain d'intérêt de la population et le danger qu'elle encoure à se procurer des plantes médicinales par des canaux hétérogènes : « *Avec l'apparition d'internet, les produits peuvent être commandés dans les herboristeries de ces pays limitrophes et livrés en France. Les plantes médicinales connaissent un regain d'intérêt, en raison de leur coût moindre et de leurs effets plus positifs sur la santé que ceux des médicaments chimiques. Il existe donc une réelle demande émanant d'une population qui souhaite approcher d'autres formes de soins, moins agressifs. Pour cela, les indications d'un herboriste professionnel sont nécessaires. Les patients souhaitant recourir à ce type de soins iront probablement se procurer ces plantes auprès de fournisseurs pas forcément aptes à prodiguer de bons conseils, alors qu'un spécialiste prendra le temps d'écouter le patient, en évitant toute interaction médicamenteuse indésirable.* »

La secrétaire d'État lui répondra : « Actuellement, la plupart des plantes médicinales relèvent du monopole pharmaceutique et ne sont disponibles qu'en pharmacie. En effet, le pharmacien reçoit des cours de botanique au cours de sa formation, et il est donc habilité à vendre des plantes médicinales, mélangées ou non. Avec près de 23000 officines de pharmacie réparties sur le territoire national, nous disposons d'un maillage suffisant pour répondre aux besoins de la population. Toutefois, certaines plantes médicinales inscrites à la pharmacopée, qui figurent sur une liste établie par décret, sont exclues du monopole pharmaceutique et peuvent être vendues en dehors d'une officine. Aux termes d'un décret de 1979, cette liste comprenait 34 plantes, mais, par un décret publié au Journal officiel du 26 août 2008, la ministre de la santé a porté à 148 le nombre de plantes qui peuvent être vendues en dehors du circuit officinal. Ce décret a été pris après que l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé eut procédé à une évaluation de ces plantes. Le double circuit actuel de vente – en officines pour les plantes dont l'usage comporte le plus de risques et en dehors pour celles qui ne présentent pas de danger – permet donc un accès large et sécurisé aux plantes médicinales. De ce fait, il n'est pas envisagé de le modifier. »

Cette réponse n'a pas satisfait le sénateur qui insistera en réponse, sur la faible part accordée à l'herboristerie par la pharmacie d'officine, d'autant que « sur le plan économique, la vente de plantes n'offre pas de marges aussi importantes que celle de médicaments chimiques ».

Le 12 juillet 2011, le sénateur FICHET dépose au sénat un projet de loi visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste. (Annexe 4)

Dans les motifs exposés en préambule, il reprend dans l'ensemble les problématiques et les manquements que existent, selon lui, dans la législation actuelle encadrant la délivrance des plantes médicinales :

- la demande de formation par certains étudiants qui n'est pas satisfaite,
- l'existence d'une profession d'herboriste encadrée dans d'autres pays d'Europe (Au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique et en Allemagne),
- l'augmentation de la demande en tisanes, huiles essentielles, compléments alimentaires à base de plantes et la nécessité d'un conseil associé à la délivrance,
- l'essor des compléments alimentaires, dont il remet en cause le prix et l'efficacité en comparaison à ceux de la plante en l'état,
- la formation en phytothérapie du pharmacien,
- la part accordée effectivement par la pharmacie d'officine à la phytothérapie (qui ne représenterait que 3% de leur chiffre d'affaires),
- le manque d'informations du consommateur sur l'utilisation des 148 plantes « libérées »,
- les dérives de la vente sur Internet et dans certains magasins,
- la sous-exploitation d'une filière dont les débouchés sont multiples, dont la valorisation de l'agriculture biologique.

Cette proposition de loi, qui n'a pas fait l'unanimité au sein de la communauté des défenseurs de l'herboristerie, est désormais caduque. [59]

### **Place de la phytothérapie dans la pharmacie d'officine**

L'un des principaux arguments de la réhabilitation d'un diplôme spécifique pour les herboristes est le fait que les pharmaciens d'officine se désintéressent de ce secteur d'activité.

Il est difficile de chiffrer l'intérêt que portent les pharmaciens à la pratique de la phytothérapie et la place qu'ils lui accordent dans leur officine. Dans son « Plaidoyer pour l'herboristerie », T. THEVENIN met toutefois en avant un paradoxe dans le monopole des pharmaciens sur ce secteur, alors qu'une enquête menée par T. PENNABLE et S. PEI dans le n° 496 de la revue *Porphyre* révèle l'intérêt grandissant des professionnels de santé pour le « naturel ».

Plusieurs causes sont avancées pour justifier du peu de place qui serait laissé à l'herboristerie dans les officines d'aujourd'hui.

Le premier argument est historique. Comme nous l'avons vu précédemment, l'avancée industrielle a peu à peu transformée la profession du pharmacien. Les préparations officinales et magistrales, où les plantes médicinales avaient la part belle, ont pratiquement disparu au profit de produits industriels synthétisés et/ou standardisés. De plus, lorsque les questions de sécurité sanitaire et la nécessité de maîtriser les dépenses de santé se sont manifestées, la profession s'est retrouvée au cœur du débat.

Ainsi, s'adaptant à ces nouveaux paradigmes, l'art de la confection des remèdes a laissé place à l'art de la dispensation et son corollaire d'exigences scientifiques et administratives.[32]

D'autres arguments résident dans la législation. D'une part, la politique de déremboursements des préparations magistrales et des médicaments à base de plantes, qui, nous l'avons vu, a conduit à une démedicalisation de la phytothérapie, a inéluctablement impacté le marché de la phytothérapie à l'officine. De nombreuses références de médicaments de phytothérapie ont disparu pour cause de non-rentabilité.

D'autre part, le fait pour une officine de vendre des plantes médicinales (en particulier pour les plantes en l'état), exige, de la part du pharmacien responsable, que celles-ci répondent aux critères de « qualité pharmaceutique ». En effet, si le pharmacien fait le choix de s'approvisionner en dehors du circuit pharmaceutique (laboratoire pharmaceutique et/ou grossiste-répartiteur), il doit assurer les étapes préalables à l'obtention de la « qualité pharmaceutique », et s'il veut réaliser le mélange de plantes médicinales, celui-ci doit être réalisé selon les Bonnes Pratiques de Préparations. Ces opérations représentant une charge administrative importante et probablement décourageante, le pharmacien d'officine se dirige préférentiellement vers les formes industrielles et standardisées de la phytothérapie (comprimés, gélules, ampoules...), ce qui l'éloigne sans doute de la pratique traditionnelle de l'herboristerie qui intègre les notions de totum et de prise en charge « sur mesure ».

Un argument subséquent pourrait être la formation des pharmaciens en devenir. Selon M. THEVENIN, et se basant sur une enquête réalisée en 2006 sur une centaine d'usagers des plantes, la formation des pharmaciens serait insuffisante pour leur permettre, « sauf exception, d'être les spécialistes qu'ils étaient jadis » et ainsi de répondre aux attentes de la population. Cet argument est partagé par le Professeur Joseph VERCAUTEREN qui, dans son intervention pendant les « Entretiens du Carla » [60], considère que l'enseignement de la phytothérapie au futur pharmacien se juxtapose à celui de la pharmacognosie, et que celui-ci est plus centré sur le principe actif que sur la plante.

De ces arguments, on pourrait conclure qu'il n'est pas seulement reproché aux pharmaciens d'officine de ne pas s'intéresser à la phytothérapie, mais aussi de s'éloigner de son approche traditionnelle. Considérant cette dernière hypothèse, on pourrait y voir l'expression crétule d'une tendance à l'idéalisation de la nature et/ou du passé.[61] Cependant, force est de constater que tant dans le cursus de la formation que dans le système de santé, la phytothérapie n'occupe qu'une place discrète. Par conséquent, la crainte d'assister, une fois de plus, à un recul de l'utilisation de la plante médicinale dans l'arsenal thérapeutique semble être légitime.

Le sentiment de sous-exploitation du marché de la phytothérapie à l'officine est, pour d'autres raisons, partagé par certains industriels du secteur. Avec un chiffre d'affaires s'élevant à 90,6 millions d'euros pour 8,7 millions d'unités vendues (compléments alimentaires et médicaments à base de plantes ayant obtenu une AMM allégée, source fabricants, cumul annuel mobile à mai 2013), le marché « ne serait pas assez exploité », estime Carole FROGER, responsable marketing de Phytoprevent (Pileje), qui cite une étude selon laquelle, si 63 % des Français font confiance à la phytothérapie, seulement 45 % y ont recours (Observatoire sociétal du médicament, 2011, TNS Sofres). [62]

T. PENNABLE et S. PEI titraient « Le naturel revient au galop à l'officine », dans le n° 496 du magazine Porphyre daté du 30/09/2013. Cet intitulé semble corroborer l'idée selon laquelle la phytothérapie (associée au concept de naturalité) fut, au moins pendant un temps, délaissée par l'officine. Ainsi, dans cet article, entre homéopathie, hypnose et chiropraxie, la phytothérapie est classée parmi les « pratiques de soins non conventionnelles à visée thérapeutique », reprenant l'expression retenue par le Ministère de la Santé, et l'essor du marché des plantes médicinales s'illustrerait dans les officines, « où les rayons d'aroma, de phyto et d'homéo s'exposent largement, tandis que les formations sur ces thèmes fleurissent ». [63]

S'il est difficile de déterminer avec certitude la place qu'occupe la phytothérapie à l'officine du fait de l'ambiguïté des définitions, il est cependant intéressant de faire le point sur la place que peut occuper le pharmacien et son équipe dans ce domaine.

Pour le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, la position est claire : le pharmacien est le professionnel de santé de référence pour la délivrance des plantes médicinales, sa position lui permettant de réaliser un questionnaire précis du patient et d'avoir accès, avec l'accord de ce dernier, à son Dossier Pharmaceutique (DP). Il est, par conséquent, apte à détecter les éventuels interactions et contre-indications liés à l'utilisation des plantes. Il peut également, de par ses connaissances reconnaître les situations où une consultation médicale est indispensable. De même, le circuit pharmaceutique garantit la sécurité et la qualité des produits, et pour finir, le maillage territorial des officines permet de répondre aux besoins de la population dans ce domaine. [64]

Dans une interview accordée au Journal du Conseil de l'Ordre, Gilbert FOURNIER, professeur de Pharmacognosie à l'Université Paris-Sud 11, précise que les pharmaciens ont la possibilité de se former via des diplômes universitaires ou interuniversitaires et que l'herboristerie ne doit pas être « déconnectée des compétences pharmaceutiques ». [65]

Soutenue par le Conseil de l'Ordre, la pharmacie d'officine tente de faire face à une communauté d'herboristes qui entend légitimer son existence. L'absence de consensus sur la pratique de la phytothérapie contribue certainement à alimenter les tensions qui peuvent exister entre ceux qui s'y intéressent. Cette absence de définition, à laquelle s'ajoutent les manquements de la législation, les stratégies des puissances industrielles et les lobbys, entretiennent les incompréhensions et pourraient entraîner le discrédit sur la nécessité que la distribution des plantes médicinales soit réservée à un professionnel spécialiste de la discipline. Si pharmaciens et herboristes tentent de faire valoir une utilisation sécurisée et encadrée des plantes médicinales, ils doivent tenir compte des assauts mercantiles des Grandes et Moyennes Surfaces et des dangers de l'opacité d'Internet.

## B- Les autres structures proposant ces produits

### Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)

Pour s'approvisionner en plantes médicinales, le consommateur peut faire le choix de se diriger vers les Grandes et Moyennes Surfaces. Il pourra y trouver les plantes parmi les 148 qui ne sont plus sous monopole et les compléments alimentaires à base de plantes.

L'avantage principal pour le consommateur de se diriger vers les GMS est le prix. Selon Emmanuelle PFEFFER, responsable marketing de la marque Floressance, « *les compléments alimentaires progressent en GMS grâce à la phytothérapie qui est devenue une valeur refuge* ». Elle ajoute que les catégories affichant une progression (digestion, bien-être) sont liées à la « *médiatisation des plantes désormais connues du grand public* ». [62]

En GMS, la gamme n°1 sur le secteur des compléments alimentaires à base de plantes est « Phyto » de Juvamine, elle commercialise un complément alimentaire à base d'Echinacée destiné à « stimuler les défenses immunitaires et à renforcer l'organisme ». Les informations complémentaires associées au produit mentionnent :

Mise à jour	01/01/14
Contient	30 comprimés
Poids net	16,4 g
Conseils d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre 1 comprimé le matin avec un grand verre d'eau.</li><li>- A prendre pendant 30 jours renouvelables.</li><li>- Conserver dans un endroit frais et sec.</li></ul>
Précautions d'emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Ne peut remplacer une alimentation variée, équilibrée et un mode de vie sain.</u></li><li>- <u>Tenir hors de portée des jeunes enfants.</u></li><li>- <u>Une consommation excessive peut avoir des effets laxatifs.</u></li><li>- <u>Il est recommandé de respecter les doses conseillées.</u></li><li>- <u>Ce produit ne convient pas aux enfants de moins de 12 ans.</u></li></ul>
Composition	Agent de charge : sorbitol ; extrait d'Echinacée (plante, maltodextrine) : 21,7% ; vitamine C ; vitamine E (amidon, maltodextrine, dioxyde de silicium) ; antiagglomérant : sels de magnésium d'acides gras ; vitamine A (amidon, sucres, butylhydroxytoluène, dioxyde de silicium).

<b>Valeurs nutritionnelles</b>	<b>Pour 1 comprimé :</b>
	<b>Echinacée-----500mg**</b>
	<b>Vitamine A----800µg ER-----100% des AJR*</b>
	<b>Vitamine C----80mg-----100% des AJR*</b>
	<b>Vitamine E-----12mg Eα-T---100% des AJR*</b>

**\*Apports journaliers recommandés par l'arrêt du 24 février 2010**

**\*\* équivalent plantes sèches**

Les précautions d'emploi ne retiennent que de possibles effets laxatifs, et de la proscription chez l'enfant de moins de 12 ans [66]. Pourtant, sur le site EurekaSante.fr (société VIDAL), qui met à la disposition du public des informations validées sur le plan scientifique, il est fait mention de contre-indications, d'effets indésirables et d'interactions médicamenteuses :

#### Contre-indications des échinacées

Les échinacées ayant des propriétés immunostimulantes in vitro, elles sont contre-indiquées chez les personnes qui souffrent de tuberculose, de sclérose en plaques, de maladies auto-immunes, d'immunodéficience ou d'immunosuppression (VIH/sida, greffe d'organe, chimiothérapie, etc.) ou de troubles sanguins de la lignée des globules blancs (leucémie, lymphome, etc.). Les personnes diabétiques doivent utiliser les échinacées avec prudence en contrôlant soigneusement leur glycémie.

Les échinacées peuvent provoquer des réactions allergiques plus ou moins sévères : urticaire, rhinite allergique (rhume des foins), conjonctivite, crise d'asthme, voire choc anaphylactique (réaction allergique intense et brutale) avec œdème généralisé (gonflements). La prudence est donc de mise chez les personnes qui présentent un terrain allergique.

#### Effets indésirables et surdosage des échinacées

Les effets indésirables des échinacées sont essentiellement liés aux réactions allergiques qu'elles peuvent provoquer. Des nausées, des vomissements et de la fièvre peuvent également survenir.

#### Interactions des échinacées avec d'autres substances

Du fait de leurs possibles effets immunostimulants, les échinacées peuvent diminuer l'efficacité des médicaments immunosuppresseurs : corticoïdes, tacrolimus (Protopic), ciclosporine (Neoral, Sandimmun), azathioprine (Imurel et Azathioprine Génériques) et l'ensemble des médicaments immunosuppresseurs de la famille des anticorps monoclonaux dont le nom du principe actif finit par le suffixe « -mab » (par exemple, natalizumab ou daclizumab).

Les échinacées interfèrent également avec les enzymes du foie chargées d'éliminer de nombreux médicaments (les cytochromes). Elles peuvent donc modifier l'efficacité et la toxicité de nombreux médicaments. Les personnes qui suivent un traitement de longue durée doivent systématiquement consulter leur médecin avant de prendre des échinacées.

La prise de préparations à base d'échinacées peut perturber les résultats de certaines analyses sanguines (enzymes hépatiques, numération des globules blancs, vitesse de sédimentation et taux d'immunoglobulines E). [67]

Certaines études menées sur les éventuelles précautions d'emploi de l'Echinacée viennent contredire les mises en garde ci-dessus [68] [69] [70]. Cependant, l'absence totale de conseil dans une GMS ne permet pas de garantir le principe de précaution qui devrait s'appliquer ici, étant donné la gravité des pathologies concernées et le risque pour un patient sous traitement.

On ne peut évidemment pas généraliser l'exemple de l'Echinacée à tous les compléments alimentaires à base de plantes disponibles en GMS, le problème résidant, comme nous l'avons déjà souligné, sur le statut « compléments alimentaires » de plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée française (suite à la procédure de reconnaissance mutuelle). Interrogé au sujet de la présence de compléments alimentaires laxatifs en GMS, le professeur Pierre CHAMPY se dit « *extrêmement choqué du fait que ce type de produits puissent être vendus n'importe où sans conseil, avec un statut alimentaire et non médicinal* ». Quant à Marie TAILLARD, chargée de communication de la DGCCRF, elle précise que les experts de la DGCCRF n'ont « *pas vocation à être des experts médicaux* », de son côté la chef de produits, médicaments et préparations à base de plantes à l'ANSM, considère que « *cette situation du marché est très inquiétante* ». [71]

## **Internet, les dangers**

Sur Internet, il est possible de se procurer toutes sortes de produits à base de plantes, aussi bien les plantes sous monopole que les plantes interdites à la vente en France ou en Europe. Là aussi, le conseil est complètement absent. Mais, plus grave, la qualité des produits est mise en cause.

L'utilisation des plantes médicinales n'est pas sans risque. Fait intégré depuis des millénaires où la notion d'ambivalence remède/poison est déjà bien présente, avec le développement des nouvelles technologies, les dangers se complexifient davantage.

Une intoxication par les plantes peut survenir en cas de mésusage, s'il y a défaut d'informations, c'est le cas par exemple si le consommateur prolonge la durée du traitement (ou de la cure), ingère des doses trop importantes, utilise une substance pour une mauvaise indication, ne tient pas compte d'une interaction, ou d'une contre-indication. En dehors de ces cas, qui peuvent tous être évités lorsqu'un conseil est associé à la vente, ou lorsque les informations adjointes aux produits sont précises, la qualité du produit peut être responsable de la survenue d'une certaine toxicité.



Les plantes médicinales vendues sur Internet échappent, pour la plupart, à tout contrôle. Le risque pour l'utilisateur de recevoir des plantes falsifiées, contaminées, altérées ou associées à d'autres substances non mentionnées, volontairement ou non, est grand. Selon l'OMS, 50 % des produits en vente sur Internet sont contrefaits.

## C- Les produits de phytothérapie

Qu'ils aient le statut de compléments alimentaires ou de médicaments, les produits de phytothérapie sont le résultat de divers procédés et se retrouvent sous de nombreuses formes galéniques, étant principalement destinées à la voie orale, à la voie inhalée et/ou à la voie externe, chacune de ces formes présentant ses avantages et ses inconvénients. Nous détaillerons ici les formes d'utilisation les plus courantes.

### Les tisanes

On pourrait penser que les tisanes souffrent d'une image surannée, c'est effectivement la forme d'utilisation la plus ancienne. Cependant, elle reste un incontournable de la phytothérapie. Elle s'obtient à partir de la forme totale de la plante plus ou moins divisée (plantes en vrac ou en sachet-dose), sous forme sèche ou plus rarement fraîche. Il existe également des préparations instantanées pour tisane : poudres ou granulés. [72]

Il s'agit d'une forme galénique liquide préparée extemporanément, au domicile du patient, soit par infusion, décoction ou macération d'une ou plusieurs plantes.

- Infusion : versez l'eau bouillante sur la drogue végétale. Laissez en contact environ 10 à 15 minutes. Ce procédé convient à la plupart des feuilles, fleurs et organes fragiles.
- Macération : maintenez la drogue végétale en contact avec de l'eau, à une température d'environ 25 °C, pendant une durée de 30 min.
- Décoction : maintenez la drogue végétale en contact avec de l'eau, à l'ébullition, pendant une durée de 15 à 30 min. La décoction doit être consommée dans les 24h après sa préparation.

Ces deux derniers procédés conviennent à la plupart des racines, rhizomes et écorces. [73]

Après filtration, la solution obtenue ne contient que les substances hydrosolubles de la ou des plante(s) utilisée(s). Ces substances hydrosolubles peuvent être, entre autres, des flavonoïdes, des tanins, des anthocyanosides, des mucilages, des sels minéraux, des oligoéléments, des vitamines hydrosolubles, des huiles essentielles (à température d'ébullition de l'eau et en quantité très faible) et des phytohormones. Il faut noter que de nombreux paramètres influent sur le caractère hydrosoluble des constituants de la plante ce qui implique que toutes les plantes ne sont pas adaptées à une utilisation sous forme de tisanes. [74]

La Pharmacopée Française propose une liste des tisanes les plus courantes. (Annexe 5)

Remarques :

- Les recommandations de la Pharmacopée concernant les quantités de plantes sèches à mettre en œuvre pour la préparation de tisanes varient entre 5 et 20g/L/jr.
- Il existe deux autres procédés de préparation des tisanes : la digestion (qui est un procédé de macération à chaud) : la plante est maintenue en contact avec de l'eau à une température inférieure à celle de l'ébullition mais supérieure à la température ambiante pendant 1 à 5h) et la lixiviation (qui consiste à faire passer lentement de l'eau à travers la plante médicinale en poudre, le liquide entraînant avec lui les substances solubles).

En pharmacie, les mélanges de plantes en vrac pour la confection de tisanes ne doivent pas dépasser dix plantes selon les recommandations de la Pharmacopée française. (Annexe 6)

Leur conditionnement doit comporter la composition ainsi que le mode d'emploi. La durée du stockage est de 4 ans pour les parties les moins fragiles (écorces, racines) et de 1 à 2 ans pour les feuilles, fleurs ou sommités fleuris, dans un local frais et aéré.

Les sachets-doses de plantes médicinales présentent une certaine facilité de mise en œuvre (ni les opérations de pesées, de mélanges préalables ou de filtration ne sont nécessaires). De plus, il semble qu'en dehors du cas des plantes à huiles essentielles, le degré de fragmentation élevé que l'on retrouve dans les sachet-doses offre un meilleur rendement d'extraction.

Les avantages majeurs de la forme tisane sont le coût et le fait qu'elle entraîne une augmentation de l'apport hydrique (souvent insuffisante chez les personnes âgées par exemple), ce qui permet un drainage de l'organisme. Ses inconvénients sont le temps de préparation, un dosage approximatif des quantités mises en œuvre et l'extraction en milieu aqueux qui ne rend disponible que les substances hydrosolubles. Le goût peut aussi être un inconvénient majeur à l'utilisation de la phytothérapie sous forme de tisanes, il est parfois difficile de masquer l'amertume de certaines plantes. Enfin, le stockage des plantes médicinales peut aussi représenter un frein à leur utilisation : elles sont volumineuses, ont une durée de conservation limitée et nécessitent d'être rangées à l'abri de l'humidité.

### **Les formes sèches : gélules et comprimés secs à avaler**

Ces formes galéniques utilisent :

- soit la forme totale de la plante, ce sont les gélules et comprimés de poudres de plantes.

La poudre totale est obtenue par pulvérisation de la drogue sèche et entière. C'est le broyage à froid ou cryobroyage qui respecterait le mieux les constituants du végétal car les méthodes de broyage classique, qui élèvent la température des matières premières, provoqueraient une détérioration de ses fractions sensibles (vitamines, substances volatiles par exemple).

- soit des extraits de la plante, ce sont les gélules et comprimés végétaux d'extraits secs pulvérulents.

Les procédés d'obtention varient en fonction du fabricant et à plusieurs niveaux (la matière première peut être la plante en l'état sèche ou fraîche ou la poudre de la plante; le procédé d'extraction peut être une macération, décoction, infusion,...; le solvant peut être de l'eau, l'alcool; la poudre peut être ensuite obtenue par nébulisation, séchage sous vide, lyophilisation).

Les extraits secs pulvérulents ont une concentration plus élevée en principes actifs que les poudres de plantes.

Les gélules et les comprimés offrent l'avantage de la praticité et de la facilité d'utilisation avec des dosages précis. De plus, ceux à base de poudres de plantes permettent l'administration du « totum » de la plante médicinale, fondement de la phytothérapie. Ces formes offrent également l'avantage de masquer le goût et d'être commercialisée dans des conditionnements garantissant une bonne durée de conservation. En contrepartie, gélules et comprimés ont un coût de fabrication important qui se répercute sur le prix de vente aux consommateurs.[74][75][76]

### **Les formes liquides**

Elles peuvent être classées en 2 catégories :

- les formes extractives concentrées
- les formes extractives diluées

Les formes extractives concentrées comprennent les extraits fluides qui, selon la Pharmacopée européenne sont « *des préparations liquides dont, en général, une partie en masse ou en volume correspond à une partie en masse de drogue végétale séchée.* »

Les extraits fluides sont en général aqueux ou hydro-alcooliques et sont obtenues par des procédés très variés, qui dépendent du laboratoire. L'extrait fluide possède donc une équivalence de 1:1 par rapport à la plante sèche pulvérisée : 1 kg d'extrait fluide équivaut à 1 kg de poudre de plante.

Les formes extractives diluées se caractérisent en fonction du solvant d'extraction et de la matière première utilisée. Elles comprennent par exemple:

- les extraits aqueux, qui intègrent les infusions, les décoctions ou les macérations et qui permettent la réalisation de certains sirops (que l'on peut obtenir par l'ajout de sucre ou de miel); on y retrouve également les hydrolats, résultats de la distillation de plantes fraîches, ce sont les produits secondaires de l'extraction des huiles essentielles.

- les extraits hydro-alcooliques qui regroupent entre autres :
  - les teintures classiques qui sont des préparations liquides généralement obtenues à partir de **matière première végétale séchée** plus ou moins divisée, le titre en alcool de la préparation varie en fonction de la nature des substances à dissoudre (de 60 à 90°);
  - les teintures-mères, matières premières homéopathiques, sensées servir de base pour les dilutions hahnemanniennes, sont le résultat d'une **macération longue** (jusqu'à une vingtaine de jours) **d'une plante fraîche** dans l'alcool (entre 40 et 60°). Elles sont cependant souvent utilisées en tant que produits de phytothérapie;
  - les suspensions intégrales de plantes fraîches ou SIPF, obtenues par **cryobroyage de plantes fraîches puis mise en suspension des particules** dans une solution hydro-alcoolique (30°). Ces formes ne sont pas inscrites à la Pharmacopée mais contiennent le totum de la plante.
  
- les extraits glycinés dont :
  - les macérâts glycinés, surtout utilisés en gemmothérapie. Les bourgeons des végétaux et/ou des tissus embryonnaires en général sont macérés dans un mélange glycérine/alcool/eau ou dans un mélange glycérine/alcool (pour l'obtention du macérât mère décrit par la Pharmacopée qui peut ensuite être dilué au 1/10 pour obtenir le macérât glyciné 1D, surtout utilisé en homéopathie);
  - les extraits fluides de plantes fraîches standardisés ou EPS, après cryobroyage de la plante fraîche on réalise une extraction hydro-alcoolique, l'extrait est ensuite repris par de la glycérine.
  
- les extraits huileux où l'on retrouve :
  - les digestés huileux : procédé de digestion dans l'huile (c'est à dire macération tempérée)
  - les huiles infusées : infusion dans l'huile

Avantages : elles sont présentées sous des formes prêtes à l'emploi, comme par exemple les gouttes ou les ampoules... Elles donnent accès à des principes actifs variés en fonction du solvant. Il est possible de les utiliser en interne ou en externe.

Inconvénients : la teneur en alcool de certaines formes lesquelles seront donc déconseillées chez les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et avec la prise de certains médicaments, le goût et le prix élevé (EPS par exemple). [74][75][76]

## Les pommades

Ce sont des « préparations semi-solides composées d'un excipient monophasé dans lequel peuvent être dissoutes ou dispersées des substances liquides ou solides. Elles sont destinées à être appliquées sur la peau ou sur les muqueuses ». [77]

Les excipients peuvent être d'origine naturelle ou synthétique. Les composants actifs d'une phase huileuse peuvent être par exemple : des digestés huileux, des huiles infusées ou des huiles végétales ou essentielles.

## D- Le « Bio » dans les produits de phytothérapie

La qualification « Bio » d'une plante médicinale lui apporte un gage supplémentaire de qualité, puisqu'elle garantit une culture respectueuse de l'environnement et autant que faire se peut, exempte de produits chimiques dangereux.

### Le label « Bio »

Le label bio de l'Union européenne est un label agro-alimentaire qui certifie que les conditions de cultures du produit concerné est conforme au règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne. Pour les produits ayant reçu cette certification, on retrouve le logo suivant sur l'emballage :



Le label bio de l'UE garantit au minimum :

- 95 % ou plus des composants du produit sont issus de l'agriculture biologique ;
- le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection ;
- le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé ;
- le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme d'inspection. [78]

En France, jusqu'à l'année 2009, c'est le label AB (Agriculture Biologique), propriété du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et son cahier des charges qui sont en vigueur. Cette certification est délivrée par des organismes certificateurs agréés (exemples : Aclave, Agrocert, Ecocert SA). Son logo est le suivant :



Il certifie que les produits doivent renfermer au minimum 95 % d'ingrédients bio, c'est-à-dire obtenus sans l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides, pas d'ionisation. Les produits importés doivent répondre aux normes françaises (label AB), porter un label bio étranger ou européen (qui ne sera pas nécessairement aussi strict qu'AB) ou la mention « bio », strictement réservée, depuis juillet 2006, aux produits issus de l'agriculture biologique et certifiée. [79]

Aujourd'hui, le cahier des charges du label AB a été aligné sur celui de l'Union européenne, bien que ce dernier ait été jugé moins contraignant. [80]

L'inconvénient majeur du « bio » est son coût, généralement plus élevé que les produits non bio.

## **IV- L'herboristerie d'aujourd'hui**

### **A- L'irréductible herboriste**

Sachant qu'aucun diplôme d'herboristes n'a été délivré depuis 74 ans, on ne devrait vraisemblablement plus trouver d'herboristeries en France à l'heure actuelle. Pourtant, on en dénombre encore une quinzaine en France dont certaines ont acquis une solide renommée, gage de leur compétence. Ce sont par exemple les herboristeries du Palais-Royal détenue par Michel PIERRE (préparateur en pharmacie) et de la Place Clichy par Jean-Pierre RAVENEAU (pharmacien) à Paris, ou à Lyon, dirigée par Patrice de BONNEVAL (pharmacien), l'herboristerie éponyme.

## Entre illégalité et adversité

Qu'ils soient anciens préparateurs en pharmacie ou pharmaciens de formation, on ne leur reconnaît pas le titre d'herboriste ou de professionnel légalement autorisé à vendre des plantes médicinales sous monopole. Il faut savoir que s'ils ne sont inscrits à aucun tableau de l'Ordre, les pharmaciens ne sont pas considérés comme tels, ce sont des « diplômés en pharmacie » [81]. A ce titre, ils n'ont pas le droit de commercialiser une plante médicinale sous monopole. De plus, s'ils se cantonnent à la vente des 148 plantes « libérées » mais qu'ils délivrent des conseils thérapeutiques liés à l'utilisation desdites plantes, ils peuvent être poursuivis pour exercice illégal de la pharmacie. Le cœur de l'activité d'herboriste est le conseil, il est soit réclamé par le consommateur, soit délivré, de gré (pour une utilisation adaptée et sécurisée de la plante), de leur propre aveu, les herboristes admettent qu'ils en prodiguent. Dans ce contexte, l'Ordre des pharmaciens se constitue régulièrement partie civile dans des procès pour « exercice illégal de la profession » et les herboristes perpétuellement traduits en justice. [82]

Déjà en quête de légitimation par la législation, l'herboriste doit en plus affronter une pratique qui précarise son statut : le charlatanisme. Des « spécialistes » auto-proclamés prolifèrent, en particulier via internet et contribuent à ternir l'utilisation des plantes médicinales en général et l'image des herboristes en particulier.

## Le combat

Loin de vouloir abdiquer, les « véritables »<sup>11</sup> passionnés de l'herboristerie continuent à exercer et à défendre leur statut. Pour se faire, ils se regroupent et s'organisent : des associations, des syndicats et des écoles se sont créées. De plus, depuis 3 ans aujourd'hui, un « Congrès des herboristes » est organisé chaque année par l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle (IPSN) dans différentes villes de France (Paris, Lyon et Toulouse cette année). Ces congrès ont pour but de mettre en relation les professionnels entre eux et avec le consommateur, de développer des réflexions autour de la question de l'herboristerie, de proposer des définitions et des actions visant à promouvoir les plantes médicinales autour de table ronde.

Du dernier congrès des herboristes (tenu les 17 et 18 mai 2014), il ressort que la profession conçoit son art comme une pratique au carrefour des activités de cueillette, de transformation, de distribution, de prévention et de prise en charge du « bien-être ». Elle se veut apparentée à un métier d'artisanat et se refuse à revendiquer un statut corporatiste. Il n'est pas question pour ces herboristes de créer un nouveau monopole sur les plantes médicinales. Ils annoncent la volonté de proposer une alternative ou un complément à la médecine allopathique pour la prise en charge de pathologies bénignes. Enfin, ils insistent sur la nécessité de développer une compétence d'herboriste soutenue par la formation. [83]

Relevons que les questions de protection de l'environnement et de développement durable sont très présentes dans le discours des herboristes.

---

<sup>11</sup>cf. introduction de la partie B de ce même chapitre « Les acteurs ».

Pour résumer, ces congrès démontrent de la part des herboristes une capacité d'adaptation à la législation et à la société ainsi qu'une aptitude à apporter des réponses à leurs détracteurs :

- ils se positionnent désormais sur le terrain de la prévention et du bien-être pour se démarquer du pharmacien,
- ils s'astreignent aux différentes exigences imposées par les divers règlements qui encadrent la commercialisation des plantes médicinales,
- ils se regroupent afin de peser sur un plan institutionnel,
- en réponse à l'argument du défaut de compétences, des écoles ont été créées,
- les considérations écologiques sont intrinsèquement liées au débat.

De part ces actions, les herboristes entendent s'imposer dans le paysage public avec le soutien des consommateurs et via les médias, et par voie de conséquence d'obtenir la reconnaissance réglementaire à laquelle ils aspirent.

## B- Les acteurs

Parler de « l'herboriste » comme d'un personnage bien défini au regard de la société ou par lui-même et/ou comme d'un corps homogène, rassemblé sous l'égide de mêmes croyances et de même pratiques, est erroné. A ce jour, l'étude que nous avons menée sur la phytothérapie et l'herboristerie ne permet pas de déterminer un modèle type et consensuel de l'art, de ses pratiques ou de ses adeptes. C'est peut-être d'ailleurs ce qui singularise et définit cette discipline. Nous avons volontairement choisi, ici, d'étudier les acteurs de l'herboristerie qui œuvrent pour la réhabilitation du diplôme et pour une reconnaissance de la profession. Ce sont les plus médiatisés, ils dispensent des formations dans des écoles qu'ils ont créé, dirigent des associations, et possèdent pour la plupart des herboristeries renommées. De plus, ils font principalement entendre leur voix lors des « Congrès des herboristes ».

### Experts et spécialistes intervenants

Les conférenciers sont issus de secteurs multidisciplinaires et leur compétence est manifeste. Ce sont à la fois :

- des naturopathes,

C'est le cas de Jean-François ASTIER, qui initia le premier congrès des herboristes. Il est fondateur de la société NaturaMundi, de l'Institut Français des Plantes Adaptogènes (IFPA) qui a donné naissance à l'École Française d'Herboristerie (EFH) qu'il dirige également. Il est biologiste de formation et a suivi, entre autres, des études de naturopathie.[84]



– des pharmaciens,

Dont l'illustre Jean-Marie PELT, pharmacien agrégé et botaniste, professeur de Botanique, Biologie végétale, Cryptogamie et Pharmacognosie, écrivain, homme politique (écologie urbaine, ancien adjoint au Maire de Metz, Grenelle de l'Environnement), fondateur de l'Institut Européen d'Ecologie à Metz;

Patrice de BONNEVAL, Docteur en Pharmacie, propriétaire-gérant de l'Herboristerie de Bonneval ex-Croix-Rousse pendant plus de 40 ans à Lyon. Il est fondateur de l'Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales (ELPM), et co-fondateur du réseau international Herboristes Sans Frontières (HSF). Il est également écrivain et signe de nombreux ouvrages sur les plantes médicinales; [85]

Claudine LUU, Docteur en pharmacie, Docteur ès-Sciences Naturelles, Botaniste, spécialiste en phytothérapie et homéopathie. Elle est aussi la co-fondatrice de l'Institut Méditerranéen de Documentation, d'Enseignement et de Recherches sur les Plantes Médicinales (IMDERPLAM); [86]

Gilles CORJON, Docteur en pharmacie, enseignant en phytothérapie, enseignant à l'École Lyonnaise de Plantes Médicinales, directeur de l'herboristerie Corjeon à Grenoble et co-fondateur de l'HSF;

Pascale IMBERT, Docteur en pharmacie, titulaire du DU « Principes de la santé et du bien-être dans la pensée chinoise », d'un DESS de Pharmacie Industrielle et d'une maîtrise de Sciences Biologiques et Médicales : Spécialisation en Substances Naturelles; [87]

– des médecins,

Comme Julie SUBIRANA, médecin phytothérapeute et herbaliste formée à l'ELPM;

– des avocats,

Maître Patrick BEUCHER, inscrit au barreau d'Angers et directeur associé du cabinet LEXCAP. Il est depuis 20 ans essentiellement consacré à la législation des plantes médicinales et des compléments alimentaires

et Maître Flavien MEUNIER, également inscrit au barreau d'Angers et au sein du cabinet LEXCAP où il est responsable du département droit public/droit de la santé; [88]

– des botanistes et ethnobotanistes,

Représentés en la personne de Clotilde BOISVERT, enseignant-chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), fondatrice de l'École des Plantes; [89]

– herboristes ou herbalistes<sup>12</sup> non-pharmaciens français ou étrangers, ainsi que des grossistes en herboristerie,

Tels que Michel PIERRE, Cathy SKIPPER, ou Anne McINTYRE, Sabine TORTAY.

---

<sup>12</sup>Herbaliste est un synonyme peu usité d'herboriste. Il est en particulier utilisé à l'ELPM pour désigner les diplômés de cette école. On peut voir un choix délibéré dans l'utilisation de ce terme désuet pour marquer une nouvelle approche de « l'herboristerie » qui, elle, a officiellement disparu (même si elle persiste officieusement).

## Les associations et les syndicats

Plusieurs associations œuvrent pour la promotion des plantes médicinales, soutiennent et participent au mouvement de la réhabilitation du métier d'herboriste. Elles placent leurs actions à plusieurs niveaux de la « filière plantes » : de la recherche ethnobotanique et ethnopharmacologique à la vente au comptoir de plantes médicinales en passant par la production et la cueillette et par le lobbying associatif. Citons par exemple :

- L'Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (ARH)

Elle œuvre principalement pour le rétablissement de la profession d'herboriste concrétisé par la délivrance d'un diplôme reconnu par l'État. Dans cet objectif, elle a récemment créé l'Institut Français de l'Herboristerie (IFH) afin « d'asseoir son rôle dans la formation des herboristes ». Tout au long de l'année, l'ARH organise des stages et formations courtes « tout public », dans le but d'améliorer les connaissances de la population en matière de plantes médicinales, de promouvoir leur utilisation et voire de susciter des vocations professionnelles dans la filière (agriculture biologique, cueillette, guide botanique, conseil en herboristerie, fabrication de cosmétiques, journaliste de revue spécialisée,...). [90]

- L'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle (IPSN)

C'est une association basée à Bruxelles mais elle co-organise « le congrès des herboristes » qui a lieu depuis maintenant 3 ans en France. Il revendique principalement le droit de chacun à « se soigner autrement ». Il s'agit de favoriser « *l'accès à une médecine naturelle et sérieuse comme complément et/ou alternative à la médecine conventionnelle* ». L'IPSN prône une exploration de ces domaines « *avec une grande rigueur intellectuelle et conscience éthique* ».

L'Institut milite par des activités de terrain : il relaie les informations juridiques qui concernent les plantes médicinales, il tente de mobiliser les instances publiques pour promouvoir une législation favorable à l'utilisation d'une médecine naturelle fiable. Enfin, il défend les professionnels de santé injustement attaqués alors qu'ils pratiquent une médecine naturelle de qualité. [91]

- Le Syndicat Inter-Massifs pour la Production et l'Économie des Simples (SIMPLES)

Son action se situe plutôt au niveau de la production et de la cueillette des plantes médicinales, aromatiques, alimentaires, cosmétiques et tinctoriales<sup>13</sup>. Le syndicat respecte un cahier des charges qui garantit la qualité de la production, aussi, une attention particulière est portée à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources. Considérant que la plupart des membres du syndicat possèdent un savoir et un savoir-faire acquis par l'expérience et par la formation (botanique, herboristerie et/ou ethnobotanique et ethnopharmacologie), et que, fort de leurs connaissances ils pratiquent régulièrement la vente directe aux consommateurs, l'association souhaite, entre autre, participer à la relance du métier d'herboriste. [92]

---

<sup>13</sup> Une plante tinctoriale est une plante dont certaines parties peuvent servir à la fabrication de colorants ou de teintures.

- La Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE)

C'est une « société savante non subventionnée », elle comprend aujourd'hui plus de 500 membres répartis dans une trentaine de pays. Son objectif est de « promouvoir l'ethnopharmacologie en réalisant et en favorisant études et recherches sur les plantes médicinales et les produits d'origine naturelle utilisés par les médecines traditionnelles, en facilitant les échanges d'informations, en organisant des réunions scientifiques et en développant, d'une façon générale, toute activité en rapport avec ce but poursuivi ». [93]

Interviewé par Denis SERGENT, pour le magazine La Croix, Jacques FLEURENTIN, président de la SFE et pharmacien d'officine, s'est clairement positionné sur la création d'un diplôme d'herboriste et sur la situation actuelle : « *Théoriquement, le pharmacien a les compétences requises pour s'occuper de plantes. Mais il faut bien reconnaître que très peu de mes confrères s'y investissent. La population réclame de plus en plus un moindre usage de molécules sophistiquées. Nous disposons d'une médecine très scientifique mais non dénuée d'effets secondaires. Pourtant l'État semble aller à contre sens quand il néglige les médecines complémentaires, notamment la phytothérapie qu'il dérembourse. Si les pharmaciens ne répondent pas à cette demande, pourquoi ne pas lancer une formation d'herboriste ? À condition d'assurer aux jeunes candidats une formation rigoureuse en chimie, botanique et pharmacognosie, notamment en matière d'interactions et d'effets secondaires.* » [94]

## C- La formation

Nous l'avons vu, la formation est, pour cette nouvelle vague d'herboristes un des piliers indispensables au retour officiel de la profession. Nous présenterons donc les différentes écoles qui proposent des formations et dans un second temps le contenu de celles-ci.

Il existe par ailleurs des formations sur Internet (en dehors des programmes de « e-learning » que peuvent proposer les écoles précitées). Nous ne nous intéresserons pas dans cette partie à ce type de formations<sup>14</sup>.

### Les écoles

Toutes ces écoles sont privées et aucune d'entre elles ne délivrent de diplôme officiel reconnu par l'État. En général, elles proposent à leurs élèves deux types de formation : un enseignement professionnalisant (qui dure habituellement 3 ans) ou alors une formation plutôt « tout public » qui s'intègre dans un cycle plus court. Ce double cursus répond à une double demande : la première concerne la réalisation objectifs professionnels : ce sont soit certains professionnels de santé qui souhaitent se spécialiser et/ou développer leurs connaissances, soit des personnes n'appartenant pas particulièrement au corps médical mais qui aspirent à démarrer une activité ou à effectuer une reconversion professionnelle; la seconde demande concerne quant à elle un public qui prétend, à travers ce type de formations, soit à un enrichissement personnel ou à développer une passion, soit à « rétablir » un lien avec la nature, ou encore à prendre en charge sa santé et son bien-être avec le concours de plantes médicinales.

---

<sup>14</sup>La formation Internet sera abordée dans le Chapitre « Les pharmacies dédiées au naturel » avec l'exemple de l'organisme HIPPOCRATUS. En effet cette formation s'adresse en particulier aux professionnels de santé.

- L'Institut Méditerranéen de Documentation, d'Enseignement et de Recherche sur les Plantes Médicinales (IMDERPLAM)

Il a été créé en 1974 par Vinh LUU docteur ès-sciences physiques et Claudine LUU, docteur en pharmacie, docteur ès-sciences naturelles. Cet organisme est inscrit comme organisme formateur auprès de la Préfecture de l'Hérault et comme établissement privé d'enseignement supérieur au Rectorat de Montpellier. L'Institut souhaite, dans la formation qu'il propose, concilier « la transmission d'un savoir ancestral avec les connaissances scientifiques actuelles sur l'utilisation thérapeutique des plantes médicinales ». Il a déjà formé près de 7000 élèves.

Le corps enseignant se constitue de quatre docteurs en pharmacie, trois médecins, une biochimiste/ingénieur horticole, une botaniste, un avocat, un expert-comptable, un professeur de Sciences et Vie de la Terre, ..., et certains d'entre eux sont diplômés de l'IMDERPLAM.

Pour son cycle long (« Formation Plantes Médicinales » qui comprend 543 heures de formation, réparties sur 3ans), l'admission se fait sur examen de dossier, lettre d'intention et délibération d'une commission de professeur, de plus le niveau baccalauréat est recommandé.

A l'issue de chaque année, l'étudiant est soumis à un contrôle de connaissances sous forme d'examen écrit, oral et pratique. A la fin du cursus, un certificat est délivré à l'élève s'il répond à l'ensemble des conditions prévues. L'IMDERPLAM précise sur son site Internet que « Bien que l'Institut mette tout en œuvre pour tenter de faire reconnaître une profession correspondant à l'enseignement proposé, le certificat qu'il délivre ne peut autoriser son titulaire à exercer en contravention avec les lois en vigueur dans notre pays. » [95]

- École Lyonnaise de Plantes Médicinales (ELPM)

Pour l'ELPM, fondée en 1983 par Patrice de BONNEVAL, l'objectif est le même qu'à l'IMDERPLAM : « contribuer à la transmission d'un savoir ancestral, l'herboristerie, complété par les recherches les plus récentes en matière de soins naturels et d'alimentation ». Cette école à quant à elle déjà accueilli plus de 5000 élèves depuis sa création et en 2014, les professionnels de la santé représentaient 10% de l'effectif des étudiants. L'équipe enseignante est ici aussi constituée de nombreux pharmaciens, de médecins, de botanistes et de diplômés « herbalistes », anciens élèves de l'école. Le cursus « herbaliste » correspond à la formation longue durant laquelle près de 130h sont consacrées à l'étude de la phytothérapie et plus de 50 à la botanique. [96]

- L'Institut Français des Herboristes (IFH)

L'IFH est une initiative de l'ARH, dans la continuité de son action. Pour l'instant il ne dispense qu'un cours par correspondance qui se déroule sur 2 ans et permet l'obtention d'une attestation de compétence. Dans ce cas également, l'équipe pédagogique est composée d'un nombre important de professionnels de santé et d'anciens élèves diplômés de l'école.

Cette formation exige la réalisation d'un stage professionnel de 70 heures, dans une entreprise en lien avec les plantes, suivant le projet professionnel. [97]

Ces trois écoles et Cap Santé, l'École des Plantes de Paris (EDP) et l'École Française d'Herboristerie (EFH), forment depuis 2014, la première Fédération des Écoles d'herboriste en France. Les frais d'inscription sont en moyenne, autour de 1700 euros et peuvent être pris en charge par l'employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### **Exemple de contenu de la formation en école (cursus long)**

Formation en vue de l'obtention du « Certificat d'Herbaliste » de l'École Lyonnaise des Plantes Médicinales :

Le cursus comprend l'étude de 262 monographies de plantes médicinales et 59 monographies de plantes à risque, il est cependant précisé que : « *Le certificat d'Herbaliste n'est pas un diplôme reconnu par l'État. Cependant, la législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre ou de conseiller les plantes médicinales, les huiles essentielles et les compléments alimentaires en vente libre, à condition de respecter le monopole pharmaceutique et de ne pas pratiquer l'exercice illégal de la médecine (le diagnostic médical étant réservé au seul médecin).* »

Dans le tableau suivant sont référencés les différents modules, leur contenu et la répartition horaire en fonction de l'année de formation.

Tableau 2 : Matières, Répartition horaires et contenu de la formation du « Certificat d'Herbaliste » délivré par l'ELPM [96] (cf. Page suivante)

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Anatomie, Physiologie	<b>17h30</b> -La cellule -Le système digestif	<b>35h</b> -Le système respiratoire -Le système urinaire -Le système ostéo-articulaire -Le système cardio-vasculaire -Le système cutané	<b>17h30</b> -Le système nerveux -Le système génital -Les glandes endocrines
Plantes médicinales	<b>38h30</b> -Introduction à la phytothérapie pratique -Récolte, séchage -Modes de préparations traditionnelles des plantes -Les plantes du système digestif (estomac/foie/intestins)  · Chimie verte : Glucides, lipides acides aminés, ions et molécules	<b>38h30</b> -Les plantes du système respiratoire -Les plantes du système urinaire -Les plantes du système ostéo-articulaire -Les plantes du système cardio-vasculaire Les plantes du système cutané  · Chimie verte : Polyphénols	<b>49h</b> -Les plantes du système neuroendocrinien <sup>15</sup> -Les plantes du système immunitaire (immunité et fatigue) -Les plantes des maladies métaboliques (les plantes du diabète et de l'obésité) -Plantes à risques <sup>16</sup>  · Chimie verte : terpénoïdes et stéroïdes, alcaloïdes
« Chimie au quotidien »	<b>3h30</b> La matière, les atomes, ions & molécules	<b>3h30</b> Les composés organiques et notions de biochimie	

<sup>15</sup>Sommeil, états dépressifs, stress chronique et plantes adaptogènes, système féminin et plantes à activité hormonale, système génital masculin et thyroïde)

<sup>16</sup>Type d'intoxication et types de toxicité, troubles éventuellement induits par ingestion et par contact, quelques principes toxiques, quelques familles de plantes toxiques sauvages d'Europe et quelques fruits attrayants pour les enfants.

Aromathérapie	<b>14h</b> -Techniques de production -Critères de qualité -Mode d'emploi et toxicité -Voies d'administration	<b>10h30</b> -Activités thérapeutiques des molécules aromatiques -Effet psycho-émotionnel des fragrances aromatiques -HE <sup>17</sup> des pathologies infectieuses -HE et grossesse -HE de la petite enfance -Familles biochimiques	<b>10h30</b> -HE du système nerveux -HE et soins de la peau -HE et troubles musculaires et articulaires -HE et troubles circulatoires -Familles biochimiques
Botanique théorique	<b>28h</b> -Notions de physiologie végétale -Organisation générale d'une plante à fleur -Systématique : notion d'espèce et classification botanique	<b>14h</b> -Les familles botaniques les plus importantes -Les arbres	<b>10h30</b> -Notion d'écologie -Les plantes de montagne
Botanique de terrain	<b>14h</b> Utilisation d'une flore et herborisation	<b>14h</b> Utilisation d'une flore et herborisation	<b>14h</b> Utilisation d'une flore et herborisation
Diététique et Nutrition	<b>10h30</b> -L'alimentation et les bases de la nutrition -Les besoins nutritionnels	<b>10h30</b> -Les différents groupes alimentaires et l'équilibre alimentaire -Les méthodes de cuisson et de conservation	<b>17h30</b> -Régimes adaptés en cas de pathologie -Enrichir son alimentation : les compléments naturels -Les phytonutriments (les propriétés des micronutriments, les composés polyphénoliques, terpéniques et soufrés, les aliments les plus remarquables)
Législation sur l'herboristerie			<b>7h</b> Intervention d'un avocat spécialisé

<sup>17</sup>HE : Huiles essentielles

- Les cours d'anatomie et de physiologie ont pour objectif d'améliorer la compréhension des grandes fonctions corporelles, d'intégrer chaque système au reste de l'organisme et d'appréhender le mode d'action des plantes médicinales.
- C'est la phytothérapie qui occupe la majeure partie de la formation. Elle est complétée par des cours d'aromathérapie et la double approche de la botanique (théorique et pratique) permettent d'appréhender la plante aussi bien d'un point de vue scientifique (dans le sens de la classification et de la reconnaissance) que dans son milieu naturel. Les grandes familles de substances chimiques contenues dans les plantes sont abordées dans le cours de « chimie verte »
- Les cours de chimie ne sont que des rappels élémentaires des bases
- Le cursus intègre également un programme de diététique et de nutrition et un intervenant vient, en fin de parcours, réaliser un cours de législation sur l'herboristerie.
- Enfin, 12h sont consacrées aux travaux pratiques. Trois séances sont prévues et abordent la galénique et la réalisation de certaines préparations (alcoolature, hydrolat, sirop, cérats, baumes, crèmes, lait hydratant et dentifrice).

Dans d'autres écoles, des cours de déontologie sont dispensés et certaines consacrent une partie de l'enseignement à la relation-client (de l'accueil à l'encaissement), à la gestion des stocks (commande, réception, organisation pratique et administrative), au merchandising ainsi qu'à la gestion comptable et administrative d'une herboristerie. [98] [99]

Ainsi, force est de constater que l'herboristerie fédère un nombre d'adeptes issus d'horizons divers. L'omniprésence du pharmacien lui-même, parmi les grandes figures revendiquant sa réhabilitation ne doit pas surprendre : nous avons auparavant démontré les relations de parenté entre les deux disciplines. Ces personnalités revendiquent, avant tout, le droit de pouvoir proposer une alternative sérieuse à la médecine conventionnelle par le biais d'un mode thérapeutique en lequel ils croient : la phytothérapie. Une phytothérapie qui tenterait de concilier sciences et tradition dans le respect de la nature. Il ne s'agit pas seulement de l'utilisation des plantes médicinales dans la prise en charge de la maladie, il s'agit avant tout de repenser les pratiques et l'esprit de la médecine moderne, en privilégiant le maintien de l'état de bien-être. C'est en ce sens surtout, que ces herboristes s'inscrivent dans une démarche qui les singularise.



Retenons tout de même que, comme nous l'annoncions en introduction de ce chapitre, la phytothérapie ou l'herboristerie ne se laissent pas enfermer dans des définitions ou des pratiques standardisées. Au sein même de cette communauté d'herboristes, que nous avons voulu homogène, pour des questions de compréhension et parce qu'elle s'en réclame (en se regroupant lors de congrès et via la création de fédérations), il persiste, sans doute, sous cette apparente unité, des variations d'approche des concepts, qu'une pratique institutionnalisée n'est pas venue (ou ne viendra jamais) formaliser. En témoigne certains sujets du programme du prochain congrès : la question de « L'herboriste et la connaissance de la plante et de la santé » sera abordée autour d'une table ronde, et des conférences seront tenues autour des questions de « bonnes pratiques de l'herboriste » selon les axes de « critères de qualité en herboristerie » et de « déontologie des herboristes ». Il apparaît que les fondamentaux de ce corps constitué restent encore à définir même si la base est posée. [100]

Remarque : Le vocabulaire « bonnes pratiques », « critères de qualité » et « déontologie » n'est pas sans rappeler celui du monde de la pharmacie, duquel l'herboriste veut pourtant se distinguer pour asseoir sa légitimité. Il s'agit peut-être d'emprunter à la discipline sœur les concepts qui la caractérisent afin de correspondre aux standards de la société, et de finalement s'imposer comme nouveau professionnel de santé.

## V- Les pharmacies dédiées au naturel

### A- Les nouveaux défis de la pharmacie d'officine

#### La situation économique

Aujourd'hui la pharmacie d'officine doit faire face à une double responsabilité : elle doit répondre à ses obligations en tant que professionnel de santé (réglementaire et déontologique) et elle doit également se soumettre aux lois du marché pour répondre à ses objectifs de rentabilité. Les différentes évolutions qui touchent le secteur de la santé et la société en général, sont vectrices d'un climat d'incertitude pour la profession.

A l'heure actuelle, environ 80% du chiffre d'affaires des pharmaciens provient des médicaments remboursables. Sur ce type de médicaments, le prix, les remises accordées par les fournisseurs et la marge des pharmaciens sont encadrés par le gouvernement. De plus, la pratique du tiers-payant généralisé dans les officines induit que les revenus du pharmacien dépendent en grande partie des paiements de la sécurité sociale. De fait, le marché de la pharmacie est fortement lié aux politiques de maîtrise des dépenses de santé : la modification des comportements de prescription des médecins avec la mise en place de recommandations médicales (les références médicales opposables), les vagues de déremboursements de médicaments (qui induisent une baisse mécanique de la part des remboursables sur le marché), la baisse des prix, l'apparition des génériques (30 à 50% moins chers que les princeps), le droit de substitution et la mise en place de la mesure « tiers-payant contre générique » sont autant d'éléments qui pèsent sur la pérennité de l'activité économique d'une officine. [101] [102]

De plus, suite à la perte du monopole des pharmaciens sur certains produits cosmétiques et d'hygiène corporelle (parapharmacie), initié par le groupe E. Leclerc à la fin des années 90 [103] [104], la pharmacie d'officine a dû faire face à l'arrivée de la concurrence des espaces dédiés de la grande distribution et des chaînes de magasins spécialisés. Aujourd'hui, c'est aux produits de médication familial que la grande distribution veut s'attaquer en tentant de convaincre l'opinion publique (campagnes de publicités) et en élaborant de nouvelles stratégies commerciales (vente par Internet, association à des pharmaciens). [105]

#### Un rôle de professionnel de santé à réaffirmer et un nouveau modèle économique à définir

En dépit d'une situation économique fragile, la pharmacie dispose de nombreux moyens pour réorganiser son activité et faire face. Tout d'abord elle possède de nombreux atouts pour s'inscrire dans l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique :

- Leur proximité géographique (23000 pharmacies sur l'ensemble du territoire) ;
- Leur accessibilité et leur disponibilité sur de longues plages horaires (gardes) ;
- Leurs contacts fréquents avec le public : 4 millions de personnes franchissent chaque jour les portes des officines ;

- Leur connaissance globale du patient (contexte familial et socioprofessionnel, contact avec l'entourage, historique médicamenteux, ...);
- Une relation de proximité et de confiance instaurée avec le patient ;
- Leur crédibilité auprès du public en tant que professionnel de santé (Etude Ipsos Santé "Les français et leur pharmacien", janvier 2008 ; Enquête Vision Critical "Image et attachement des français à la profession de pharmacien", novembre 2009) ;
- Leur formation à la fois scientifique et professionnelle. [106]

Par ailleurs la loi Hôpital, patients, santé, territoire (HPST) du 21 juin 2009, a permis de réaffirmer le rôle du pharmacien en tant qu'acteur de santé au travers de nouvelles missions, et ainsi de trouver de nouvelles sources de rémunération. De plus, les regroupements d'officine ouvrent la voie à de nouvelles modalités de gestion (ils permettent par exemple une mutualisation des achats).

Il appartient désormais au titulaire de se servir de ces nouveaux outils pour pérenniser son activité. Selon l'organisme Les Echos Etudes, à l'horizon 2017 deux typologies de pharmacies vont prédominer : d'un côté la « pharmacie Business ou Drugstore », qui se positionnera sur une compétitivité de l'offre des produits d'automédication et hors monopole (pharmacie des centres commerciaux ou des grandes banlieues), de l'autre côté, la « pharmacie de proximité », qui sera plus orientée vers le service aux patients avec le suivi pour les pathologies chroniques, les entretiens pharmaceutiques, le matériel de maintien à domicile,... (pharmacie des zones rurales ou péri-urbaines). [107]

En plus de ces deux possibilités d'évolution, des institutions telles que la pharmacie du Père BLAIZE à Marseille ou de nouvelles enseignes telles que « Anton & Willem » et « Pharm'O naturel » laissent entrevoir une nouvelle transformation possible de l'officine : la spécialisation accrue dans un secteur d'avenir et porteur, la phytothérapie. Les atouts de la pharmacie d'officine et du pharmacien, ainsi que l'ambivalence véhiculée par les plantes médicinales semblent faire de ce professionnel, le meilleur interlocuteur sur ce marché. Réciproquement, l'engouement de la population pour la phytothérapie et la confiance accordée aux pharmaciens en tant que professionnel de santé pourraient préfigurer un moteur économique prometteur.

## **B- Entre passé et futur : trois exemples de « pharmacie-herboristerie »**

### **Une réponse à la demande**

Nous l'avons compris, il n'y a pas une phytothérapie mais des phytothérapies et cette pluralité s'exprime tant dans son objet (la plante médicinale, la façon de l'appréhender, de l'étudier, de l'enseigner, ...), sa pratique (traditionnelle, scientifique, personnalisée, ...) que dans la combinaison de ces différentes approches. Il s'ensuit une telle variabilité de sa perception, qu'alors que l'Académie de médecine considère que la phytothérapie fait partie intégrante de l'allopathie, le public la catégorise plus volontiers dans le champ opposé des médecines « non-conventionnelles ».

Cette apparente opposition de perception peut s'expliquer par le fait que du côté de la médecine académique et universitaire, en théorie, la phytothérapie constitue « une orientation thérapeutique de la médecine conventionnelle, qu'elle se caractérise par des

produits dont le profil chimique est généralement complexe, et qu'elle procède d'une approche thérapeutique symptomatique, mais s'intègre aussi dans un concept médical globalisé. ».

En pratique, la phytothérapie est relativement peu abordée durant la formation des praticiens, et, pour les pharmaciens, l'enseignement des plantes médicinales relève surtout de la « phytochimie » : botanique, pharmacognosie (nous en avons donné les raisons précédemment). De plus, les défis pharmacologiques et cliniques de reproductibilité, de standardisation ou d'analyse posés par ce produit thérapeutique complexe, peinent à être résolus par la recherche comme par la législation.

De fait, il est difficilement concevable pour « l'homme de science » qu'incarne le praticien-prescripteur du XXI<sup>ème</sup> siècle, d'accorder un crédit important à une phytothérapie non validée par les standards actuels. Il faut aussi souligner que même s'il veut pratiquer cet art et qu'il complète sa formation par des Diplômes Universitaires, il se heurtera à de nouveaux obstacles : les médecins phytothérapeutes ne peuvent faire valoir leur qualité de spécialiste, ni sur leur plaque, ni sur leur ordonnance (puisque la phytothérapie n'est pas considérée comme une spécialité); de plus, les temps de consultation plus long que la pratique impose, placés dans un système de soins rémunérés à l'acte, est un vecteur de fragilité économique. En conséquence, la « phytothérapie médicale » reste une activité modeste par rapport à la médecine conventionnelle. [108] [109]

De l'autre côté, la phytothérapie est, par essence, fortement liée à l'idée du « naturel » et du « traditionnel », nouvelles valeurs refuges du bien-être. Renforcer ces connivences permet de légitimer son utilisation, et les maisons d'édition ainsi que les médias l'ont bien compris. Pour ceux-ci, cette relation est utile à entretenir : il s'agit de faire valoir un produit de consommation qui matérialise la représentation abstraite d'une philosophie populaire, donc rentable. De fait, l'idée d'une phytothérapie en tant que médecine « douce » et/ou « naturelle » et appartenant à une culture traditionnelle et populaire, infuse et se diffuse dans la pensée collective.

C'est donc sur ce deuxième axe de la phytothérapie que se basent la plupart des officines dédiées « au naturel ». Elles répondent à une demande de la population de ce type de prise en charge sortie, *a priori*, du contexte médical (puisque la démarche exclut l'intervention du médecin et donc la prescription)<sup>18</sup>. Il appartient donc au pharmacien de replacer la plante médicinale dans son cadre thérapeutique. C'est le concept de base des enseignes « Anton & Willem » et « Pharm'O naturel ».

---

<sup>18</sup>Les arguments précédents doivent être reliés aux conséquences du déremboursement cf. Chapitre III – Le contexte.

## **Le positionnement**

Comme expliqué précédemment, dans un contexte de pression économique et de concurrence accrue, de nouveaux modèles économiques de l'officine apparaissent. L'enseigne de pharmacie permet « de donner un nom commercial à un réseau de distribution », ce réseau étant un ensemble d'officines liées par le réseau et identifiable par leur nom. C'est dans cette catégorie que se placent les pharmacies « Anton & Willem ». Créée par trois entrepreneurs, l'enseigne souhaite marquer sa différence en proposant une activité de « niche » : les médecines « alternatives et complémentaires ». [110]

Le réseau « Pharm'O naturel » est, quant à lui, le résultat de la passion de sa fondatrice, Sophie GAUDIN, docteur en pharmacie. Après avoir développé le concept dans sa « pharmacie de l'Olivier » à Vincennes, le réseau a fini par voir le jour en 2010. [111]

Ces réseaux offrent, en plus des avantages communs au regroupement (négociation des marges, support marketing...), un concept et une image se positionnant sur un secteur encore peu exploité par la pharmacie d'officine. L'herboristerie/la phytothérapie et plus généralement les médecines dites « naturelles » sont devenues, pour l'officine, de nouveaux moteurs économiques.

## **L'accent sur la bivalence**

Chez « Anton & Willem » le concept est basé autour de la bivalence pharmacien/herboriste.

L'objectif annoncé est de « contribuer au développement des médecines naturelles et alternatives » qui seraient « moins agressives pour l'organisme et moins coûteuses pour la société », et de conclure « mais sans dogmatisme et dans le souci d'assurer véritablement notre mission de santé publique ».

Pour se faire, l'enseigne propose un ensemble de missions dont :

« L'association des deux médecines, sans dogmatisme pour l'une ou pour l'autre et dans l'obsession de l'intérêt du client. Tout en privilégiant l'approche naturelle et alternative quand nous pensons qu'elle est légitime;

La démocratisation de la médication naturelle et alternative. En facilitant la découverte des spécialités, en rendant accessible la compréhension des produits et de leurs usages, en encourageant et en accompagnant les comportements préventifs. »

Selon ses fondateurs, les deux marchés doivent donc être représentés à l'officine car même si le marché du médicament est fragile, il resterait « indispensable au vu de sa taille et de sa légitimité »; et, le marché des médecines « douces » (à très fort potentiel de développement) serait moins soumis à « la guerre des prix », du fait que peu d'acteur ne se serait positionné clairement sur le marché.

La double casquette pharmacien/herboriste serait donc une voie pérenne du modèle économique pharmaceutique.

Pour Muriel REY, docteur en pharmacie membre du réseau, l'argument économique ne suffirait pas, et un véritable intérêt pour ces pratiques (de la part du titulaire et de son équipe) est indispensable. C'est aussi l'avis de S. GAUDIN, qui dit avoir choisi de se battre sur son offre et non sur les prix.

Chez Pharm'O naturel, le concept est de répondre aux nouvelles attentes du patient et de renforcer le rôle du pharmacien sur ce secteur. Pour sa fondatrice, la pharmacie qui souhaite faire la différence ne doit pas se contenter de proposer des produits de parapharmacie « bio », le conseil du pharmacien et de son équipe doit être « maîtrisé et professionnel ».

### **Une identité affichée**

Pour intégrer le réseau Anton & Willem, il faut aussi adopter son identité visuelle. Sur la façade on retrouve les deux mots « pharmacie » et « herboriste » sur la même ligne de part et d'autre du nom de l'enseigne, le slogan « la santé autrement » y figure également. Les vitrines sont vides de tout produit et laisse apparaître l'intérieur de l'officine. L'ambiance y est moderne et épurée, volontairement « clinique », pour rassurer. Les comptoirs sont débarrassés des présentoirs pour éviter « de faire obstacle à la relation et au conseil ». Pour la parapharmacie traditionnelle, elle se limite aux « produits essentiels prescrits », les produits cosmétiques et d'hygiène se veulent naturels. Pour compléter l'offre de phytothérapie, qui se compose de la plantes sous toutes ces formes (tisanes, gélules, extraits fluides, huiles essentielles...), il est aussi proposer des produits de micro-nutrition, d'homéopathie, les Élixirs floraux, l'alimentation sans gluten et les produits de l'univers de la femme enceinte et du bébé, toujours naturels et/ou bios.

Dans le réseau Pharm'O naturel, le principe est le même, un aménagement intérieur et extérieur est imposé mais l'univers se veut plus « chaleureux ». Un accent particulier est porté sur les matériaux utilisés pour le mobilier, ils sont de préférence issue de filières « éco-responsables » (sol en bois clair, lampes en papier,...). Le slogan, « *primum non nocere* » (« premièrement ne pas nuire »), devise des médecins attribuée à HIPPOCRATE, est inscrit ostensiblement au-dessus des linéaires, de même le mot « BIO » figure çà et là en lettres rouges et en relief. Concernant l'offre le Bio est à privilégier sur le conseil et la parapharmacie, une trentaine de gammes de phytothérapie, d'aromathérapie, d'homéopathie, de dermo-cosmétique, ont été sélectionnées par le réseau. Ici, les gammes classiques dermo-cosmétiques ne sont pas exclues mais elles sont placées en retrait.

Ces deux réseaux prouvent que la pharmacie d'officine a bien compris les nouveaux enjeux du marché. L'argument des médecines non conventionnelles lui permet de se démarquer des autres officines et celui de professionnel de santé des autres de point de vente qui se positionnent sur le marché du naturel et du Bio. La stratégie du concept est d'abord visuelle, pour « attirer » le consommateur, puis elle se complète par la qualité des produits proposés et la compétence du pharmacien et de son équipe sur le conseil. Celui-ci doit représenter une véritable plus-value pour le consommateur, notamment en termes de sécurité d'utilisation. Dans ces conditions, les médecines dites naturelles et en particulier la phytothérapie permettraient de renforcer le rôle du pharmacien dans son activité de conseil.

## La Pharmacie-Herboristerie du Père Blaize

Cette institution marque son originalité dans le paysage des nouvelles officines dédiées au naturel par son histoire et son parti pris. Cette année, l'officine du Père Blaize fête ces 200 ans d'existence, elle concentre dans ces murs une partie de l'histoire de l'herboristerie et de la pharmacie du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Son activité est aujourd'hui presque totalement consacrée à l'herboristerie.

Né en 1770, c'est dans les Hautes-Alpes que Toussaint BLAIZE développe sa connaissance des plantes médicinales. Il commence à soigner son entourage, et sa réputation de guérisseur gagne rapidement l'ensemble du département, il finira par passer son diplôme d'herboriste. En 1815, il crée son officine à Marseille, en 1845, François prend la suite de son père. Suivront Pauline et son mari, Joseph BONNABEL, puis Paul, le premier à décrocher son diplôme de pharmacien, Maxence, le père de Martine BONNABEL-BLAIZE. Cette dernière représente donc la sixième génération de la perpétuation d'une tradition familiale qui a vu la passation d'un herboriste à un pharmacien. [112]

Aujourd'hui l'officine est détenue par Cyril COULARD, un jeune pharmacien. Motivé par une pratique officinale alternative, il revendique le statut de pharmacien-herboriste, tout comme ses prédécesseurs. Dans sa pharmacie, il ne détient que 3 à 4 % de médicaments remboursables, l'essentiel de l'activité étant consacré au conseil en phytothérapie/herboristerie, en aromathérapie et en homéopathie. De plus, la prise en charge du patient se fait aussi bien sur les pathologies bénignes que sur l'accompagnement de traitements chimiques lourds induisant de nombreux effets indésirables. Son équipe est composée de cinq pharmaciens, deux préparateurs, trois vendeuses conditionneuses et une expéditrice (l'herboristerie dispose d'un site Internet depuis 7 ans qui génère environ 7% de son chiffre d'affaire), cet effectif permet de répondre à une forte demande de conseil liée à cette activité. Le titulaire dit baser son travail à partir de « l'expérience empirique » développée dans l'herboristerie depuis deux cents ans. Par ailleurs, le pharmacien indique que son mode d'exercice implique un important travail de « veille réglementaire », et de son point de vue, « l'herboristerie se trouve dans un vide juridique ».[113]

Cette pharmacie, qui est la plus ancienne de la ville de Marseille est le témoin de la constance des plantes médicinales dans l'art thérapeutique. Elle a su résister à deux cents ans d'évolution et de réformes dans le secteur de l'herboristerie et de la pharmacie. Cette persistance est sans doute liée à une réputation qui s'est forgée sur la base de réelles compétences.

## C- La formation Internet destinée aux professionnels de santé

Dédier une partie de son exercice, et *a fortiori*, de son officine à la phytothérapie/herboristerie est un choix. Dans certains cas, ce choix est le résultat d'une conviction, dans d'autres, c'est la perpétuation d'une tradition familiale ou inhérente à l'officine, enfin il peut s'agir d'un choix économique. Dans tous les cas, il apparaît que ce choix nécessite une formation complémentaire, qu'elle soit personnelle, universitaire, ou via des organismes privés. A Bordeaux, il n'existe pas de diplôme universitaire de phytothérapie, cependant l'Université de Toulouse III - Paul SABATIER, propose un diplôme inter-universitaire de « conseil en phytothérapie et aromathérapie ». Cette formation se déroule sur deux sessions de 5 jours (70 heures), elle s'adresse aux professionnels de santé (docteurs en pharmacie, en médecine, préparateur titulaire du brevet professionnel, infirmiers diplômés d'état, sages-femmes diplômées d'état). [114] Un autre type de formation est également possible, le « e-learning » ou formation via internet, c'est ce que propose l'organisme HIPPOCRATUS dont la cible est le professionnel de santé.

### L'exemple HIPPOCRATUS

L'enseignement Hippocratus est agréé par le Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue (HCFPC)<sup>19</sup> et habilité par l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu(OGDPC)<sup>20</sup>. La formation la plus complète (phytothérapie et aromathérapie) se déroule sur 2 ans « théorique ». En effet, l'organisme recommande aux inscrits de se fixer un rythme de travail, à raison de 2 à 3 séances de 2h par semaine. Il n'est cependant pas exclu de valider la formation plus tôt en augmentant la durée et la fréquence des séances.

Après validation de l'inscription, l'apprenant reçoit un mot de passe et un identifiant. Ces codes donnent accès à un « espace personnel » auquel il est possible d'accéder depuis n'importe quel ordinateur connecté, à tout moment et de façon illimitée sur une période de 12 à 24 mois selon le cycle.

Les cours se présentent sous la forme d'une présentation orale et de documents qui complètent cette présentation (il s'agit de fiches, de tableaux, de prescriptions commentées). A la fin de chaque cours, un quiz final doit être réalisé et le cours est considéré comme validé. Une fois l'ensemble des modules validés, revus et assimilés, l'élève est invité à passer ses tests d'évaluation. Enfin, la réalisation d'un mémoire final permet de valider le cycle.

Sur chaque page de cours, il figure un onglet « contacter mon tuteur ». Cet onglet met en relation l'élève avec un médecin phytothérapeute (désigné comme le « tuteur »), qui répond aux questions d'ordre médical ou scientifique. [115]

---

<sup>19</sup> Instance créée par le Conseil de l'Ordre des pharmaciens qui a pour mission d'évaluer et d'agréer les programmes de formation pharmaceutique continue. (Règlement et fonctionnement du HCFPC)

<sup>20</sup> L'OGDPC est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué paritairement de l'Etat (Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes) et de l'Assurance Maladie (UNCAM). Il assure le pilotage du Développement Professionnel Continu (DPC) dans sa globalité pour l'ensemble des professionnels de santé exerçant en France. ([https://www.ogdpc.fr/ogdpc/nous\\_connaitre/11](https://www.ogdpc.fr/ogdpc/nous_connaitre/11))



## Le contenu

Le premier cycle de la formation se déroule selon 4 parties, divisées en modules [116] :

### 1ère partie : La plante, une "usine à produire des principes actifs de qualité"

Abécédaire de botanique

Systémique et classifications botaniques actuelles

Anatomie, histologie, qualité botanique des plantes médicinales

Les familles chimiques végétales

Classifications pharmacologiques

Qualité chimique et qualité biologique des plantes médicinales

### 2ème partie : Le "phytomédicament"

Des huiles essentielles qui tuent les microbes

Recherches sur les principes actifs de 3 plantes médicinales

L'arsenal galénique phytothérapeutique

La dose en phytothérapie

Pharmacopée, aspects juridiques de la phytothérapie en France

### 3ème partie : Les thérapies à base de plantes

La phytothérapie symptomatique

L'aromathérapie

L'emploi des plantes médicinales par les médecins pionniers

La phytothérapie de drainage

La phytothérapie de l'équilibre personnel

La phytothérapie de terrain

La balnéothérapie

La gemmothérapie

Le choix thérapeutique des plantes à l'aide du bilan d'équilibre bio-physique du sérum

L'homéopathie et l'oligothérapie en complément de la phytothérapie

### 4ème partie : La phytothérapie à l'officine / La phytothérapie au cabinet médical

Installer et gérer un espace de phyto-aromathérapie à l'officine

Enquête sur les demandes et comportements des praticiens, des patients et des officinaux dans le domaine de la phyto-aromathérapie

Le choix de thérapie

L'équipe pédagogique à l'origine des programmes se constitue de quatre docteurs en pharmacie, de sept médecins, de deux professeurs et d'un ingénieur.

## Impact de la formation HIPPOCRATUS sur l'officine

Une enquête a été réalisée en 2005, supervisée et dépouillée par le Groupe BOZ Conseil en communication santé. Elle a été menée pendant un mois, sur un échantillon de 35 officines ayant reçu une des formations de phyto-aromathérapie de l'organisme. L'objectif de cette enquête était de mesurer à la fois sur un plan qualitatif et quantitatif, l'impact de la formation, à savoir sur :

- la compétence et la motivation des équipes officinales,
- le développement des ventes des gammes de phyto-aromathérapie dans l'officine.

Sur les 35 officines, seules 27 ont été en mesure de fournir des éléments chiffrés vérifiables.

Quantitativement, la progression moyenne serait de 66% du chiffre d'affaires en phyto-aromathérapie, chiffre nettement supérieure à la progression du secteur, évaluée de 15 à 17% selon les sources.

Qualitativement, la formation HIPPOCRATUS aurait un effet direct sur les ventes et sur l'élargissement de l'offre. [117]

### **Avantages/Inconvénients du « e-learning »**

Les avantages de la formation via Internet sont nombreux :

- une gestion propre de l'emploi du temps et du rythme de travail,
- une accessibilité illimitée
- pas de contraintes géographiques,
- une compatibilité avec une activité salariale
- le mode multimédia permet de combiner les modes d'apprentissage visuel et auditif,

Quant aux inconvénients, on peut recenser :

- l'absence de contacts humains et dans le cas particulier de la formation en phytothérapie, l'absence de contact avec la plante sèche (essentielle pour les reconnaissances);
- une limite matériel et technique, il faut disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet et maîtriser ces outils;
- le manque d'encadrement qui peut être le vecteur d'une démotivation ou d'une perpétuelle procrastination,
- l'obligation d'une forte implication.

Étant donné l'équilibre relatif entre les avantages et les inconvénients, il apparaît que l'apprenant qui choisit cette formule devra disposer d'autonomie, de discipline et de motivation. [117]

## Conclusion

L'étude de la phytothérapie et de ses contours nous permet de réaliser un voyage à travers le temps. Des époques les plus lointaines, qui ont vu naître les principes fondamentaux de la médecine et de la science, aux perspectives nouvelles de leur utilisation, les plantes médicinales constituent un élément constant de l'art thérapeutique.

L'instinct et/ou la reproduction des comportements animaliers ont amené l'être humain à cueillir les plantes pour s'alimenter, puis pour se soigner. A l'origine, leur utilisation n'a pas nécessairement apporté les résultats escomptés sur la maladie, mais leurs effets sur l'organisme étaient manifestes. De ces manifestations, d'abord attribuées à une matérialisation divine, sont nées un ensemble d'observations et de ces dernières ont émergées des pratiques. Certaines d'entre elles nous sont parvenues par la perpétuation d'une tradition orale, d'autres nous ont été transmises par le biais d'ouvrages anciens. Cet héritage a façonné une phytothérapie basée sur l'expérience, une phytothérapie empirique. Bien qu'il ne satisfasse pas aux critères rigoureux d'efficacité et d'innocuité de la pharmacie scientifique, à l'heure actuelle, l'usage traditionnel des plantes médicinales séduit de plus en plus d'adeptes. Si les industriels ont repéré cette tendance, il leur est difficile de mener des études sur ce type de produits, notamment à cause de la non brevetabilité du vivant. En effet, la recherche suppose des coûts importants qui sont, en général, absorbés par les retombées financières liées à la commercialisation du produit protégé par un brevet. Celui-ci implique une interdiction de l'exploitation de l'invention par un tiers, et par conséquent, garantit sa rentabilité. Face à l'impossibilité d'obtenir un brevet pour les variétés végétales, la recherche dans ce domaine est donc faible en industrie. L'espoir se tourne alors vers l'ethnopharmacologie, qui tente de résoudre les défis posés par la phytothérapie en adoptant de nouveaux paradigmes de validation scientifique, pour en confirmer ou en infirmer les usages. Ce travail est un préalable indispensable à l'extension de la phytothérapie dans l'enseignement supérieur.

Dans l'attente d'une transition complète de la phytothérapie empirique vers une phytothérapie de « seconde génération », probablement mieux intégrée dans la prise en charge thérapeutique, les médecins phytothérapeutes, certains pharmaciens et les herboristes tentent d'apporter des alternatives aux méthodes de soin « classiques » en réponse aux attentes des patients, les plantes médicinales permettant d'ores et déjà d'élargir l'arsenal thérapeutique. Cependant, les carences de la législation dans ce domaine, la complexité de l'étude scientifique de la phytothérapie, le manque de formation institutionnalisée et la faible reconnaissance de la phytothérapie par les instances officielles, qui persistent à la considérer comme une discipline mineure, sont en inadéquation avec les attentes de la population. Cette contradiction entraîne de grandes disparités dans la distribution des plantes médicinales et cristallise de nombreuses problématiques : l'accès à cet outil, sa définition, son bon usage, sa qualité, son coût sont autant d'éléments qui posent des questions sans trouver, dans l'état actuel des choses, de réponses claires et/ou homogènes.

Les plantes médicinales ayant prouvé leur persistance à travers le temps et à l'heure où l'herboristerie se reconstruit et s'organise et où certains pharmaciens orientent leur exercice vers les médecines alternatives, le débat sur le positionnement de la phytothérapie dans le parcours de soin devrait germer dans un avenir plus ou moins proche.

## Bibliographie

- Ouvrages généraux (8) :

BROHAN Yvan (dir.). Remèdes, onguents, poisons : une histoire de la pharmacie. Paris : La Martinière : Université Paris Descartes, 2012, 1 vol. 223 p.

BUREAU Loïc. La phytothérapie pertinente. Atlal éditions, janvier 2012, 112p. Collection Univers Pharmacie.

DELAVEAU Pierre. Histoire et renouveau des plantes médicinales. Paris : A. Michel, 1982, 1 vol., 353 p. Collection Sciences d'aujourd'hui

DOUSSET Jean-Claude. Histoire des médicaments : des origines à nos jours. Nice : Ovidia, 2009, 1 vol. 451 p. Collection Au-delà des apparences.

FLEURENTIN Jacques (dir.), PELT, Jean-Marie (dir.), et MAZARS Guy (dir.). Des sources du savoir aux médicaments du futur. Nouvelle édition [en ligne] [généré le 07 octobre 2014]. Montpellier : IRD Éditions, 2002.

GARRETA Raphaële. Des simples à l'essentiel - De l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales. Toulouse : Presse Univ. du Mirail, 2007. 1 vol. 367 p. Collection les Anthropologiques.

LANDRY Yves. Petite histoire des médicaments : de l'Antiquité à nos jours. Paris : Dunod, 2011, 1 vol., 260 p. Collection UniverSciences.

THEVENIN Thierry. Plaidoyer pour l'herboristerie. Ière édition. Lonrai : Editions Acte Sud, 2013. 1 vol. 304 p.. Collection Domaine du Possible

- Références réglementaires (3) :

Code de la Santé Publique

Pharmacopée française 11<sup>e</sup> édition

Pharmacopée européenne 8<sup>e</sup> édition

- Références bibliographiques :

[1] HARDY K. et al..Neanderthal medics?Evidence for food, cooking and medicinal plants entrapped in dental calculus.In : Naturwissenschaften. The Science of Nature.18 juillet 2012. [Consulté le 18 septembre 2014].

Disponible sur : <https://www.york.ac.uk/news-and-events/news/2012/research/el-sidron/>

[2] LEROI-GOURHAN Arlette. Le Néanderthalien IV de Shanidar. In: Bulletin de la Société préhistorique française. Comptes rendus des séances mensuelles. 1968, tome 65, N. 3. pp. 79-83.

[3] JULIEN Pierre. L'histoire de la pharmacie commence au IIIe millénaire avant le Christ : Samuel-Norah KRAMER. L'Histoire commence à Sumer. Revue d'histoire de la pharmacie. 1958, vol. 46, n° 156, pp. 254-255.

[4] KOEMOTH Pierre. Les plantes médicinales en Égypte pharaonique : du mythe à la médecine. Culture Université de Liège [en ligne]. Février 2010. [Consulté le 25 septembre 2014]. Disponible sur : [http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod\\_195168/fr/les-plantes-medicinales-en-egypte-pharaonique-du-mythe-a-la-medecine?part=2](http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod_195168/fr/les-plantes-medicinales-en-egypte-pharaonique-du-mythe-a-la-medecine?part=2)

[5] Asclépios (AsklhpioV) ou ESCULAPE chez les Romains. Portraits de Médecins [en ligne]. [réf. Du 15 février 2014].

Disponible sur : <http://medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/esculape.htm>

[6] VONS Jacqueline. Dieux, femmes et «pharmacie» dans la mythologie grecque. In: Revue d'histoire de la pharmacie.2001,89<sup>e</sup> année, n° 332, pp. 501-512.

[7] FABRE André-Julien. Mythologie et plantes médicinales de l'Antiquité. Histoire des sciences médicales.2003, Tome XXXVII, n° 1, pp. 65-78.

[8] HIPPOCRATE le Grand. Portraits de Médecins [en ligne]. [réf. Du 15 février 2014].

Disponible sur : <http://medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/hippocrate.html>

[9] GREGOIRE Pauline. Entre alimentation, hygiène et médecine : le vocabulaire de l'administration des simples dans le livre IX des Recherches sur les plantes de Théophraste. Mémoire : Licence langues et littératures classiques - département des Sciences de l'Antiquité. 2009, pp. 8-9.

[10] Universalis. « THÉOPHRASTE (~371/70--~288/87).EncyclopædiaUniversalis [en ligne].[Consulté le 25septembre 2014].

Disponible sur : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/theophraste/>

[11] MASEREEL Bernard. Histoire de la Pharmacie. Chapitre 1 – Cours d'Introduction aux sciences pharmaceutique. Université de Namur Webcampus [en ligne]. [Consulté le 28 septembre 2014], p. 5. Disponible sur : <http://webcampus.unamur.be/>

[12] BROSSOLLET Jacqueline. GALIEN CLAUDE (131 env.-env. 201).EncyclopædiaUniversalis [en ligne].[Consulté le 6 octobre 2014]. Disponible sur :<http://www.universalis.fr/encyclopedie/claude-galien/>

[13] RASPAIL François-Vincent. Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux et chez les animaux en général, et en particulier chez l'homme.[réf. 15 octobre 2007]. Format pdf. 3<sup>ème</sup> édition, Paris : Librairie nouvelle, 1860. 3 vol., tome 1,p. XII. Disponible sur :<http://gallica.bnf.fr>

[14] Définition « Pharmacologue ». Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers. [Consulté en ligne le 6 octobre 2014]. Disponible sur : <http://portail.atilf.fr/>

[15] FIALON Charles Henri. Histoire des mots "Pharmacien" et "Apothicaire". In: Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie. 1920, 8e année, n° 28, pp. 262-269.

[16] BROHAN Yvan (dir.). Remèdes, onguents, poisons : une histoire de la pharmacie. Paris : La Martinière : Université Paris Descartes, 2012, 1 vol. 223 p.

[17] MOULINIER Laurence. La botanique d'Hildegarde de BINGEN. Plantes, mets et mots. Dialogues avec André-Georges Haudricourt. In: Médiévales. n°16-17, 1989. pp. 113-129.

[18] GUITARD Eugène-Humbert. La période arabe de la science médicale : BEN YAHIA Boubaker, Aperçu sur la « période arabe » de l'histoire de la médecine. Revue d'histoire de la pharmacie. 1955, vol. 43, n° 144, pp. 30-32.

[19] JAZI Radhi. ASLI FAROUK Omar. La pharmacopée d'Avicenne. In: Revue d'histoire de la pharmacie. 1998, 86e année, n° 317,. pp. 8-28

[20] BROSSOLLET Jacqueline. CONSTANTIN L'AFRICAIN (1015-1087).EncyclopædiaUniversalis [en ligne], consulté le 24 mars 2015. Disponible sur: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/constantin-l-africain/>

[21] BROSSOLLET Jacqueline. École de médecine deSalerne.EncyclopædiaUniversalis [en ligne], consulté le 24 mars 2015. Disponible sur : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ecole-de-medecine-de-salerne/>

[22] MASEREEL Bernard. Histoire de la Pharmacie. Chapitre 1 – Cours d'Introduction aux sciences pharmaceutique. Université de Namur Webcampus [en ligne]. [Consulté le 28 septembre 2014], p. 9. Disponible sur : <http://webcampus.unamur.be/>

[23] KASSEL Dominique. De l'apothicaire au pharmacien. Documents de référence - Histoire et art pharmaceutique [en ligne]. Juillet 1996.  
Disponible sur : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Art-et-patrimoine/A-l-affiche/Article/De-l-apothicaire-au-pharmacien>

[24] GAUTIER Toussaint. Statuts des apothicaires-herbiers-épiciers. Dictionnaire des confréries et corporations d'arts et métiers. [Consulté le 30 septembre 2014]. Paris : J.-P. MIGNE, 1854, 1123 p., pp. 685-686.  
Disponible sur : <https://books.google.com/>

[25] GARRETA Raphaële. Des simples à l'essentiel - De l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales. Toulouse : Presse Univ. du Mirail, 2007.1 vol. 367p. Collection les Anthropologiques. p. 35.

[26] KASSEL Dominique. La pharmacie au grand siècle. Documents de référence - Histoire et art pharmaceutique [en ligne]. Janvier 2006. p. 5.  
Disponible sur : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Art-et-patrimoine/A-l-affiche/Article/De-l-apothicaire-au-pharmacien>

[27] VAN DEN BRINK Hélène, FOUASSIER Éric. Un anachronisme juridique : la notion de poids médicinal dans la définition du médicament de la loi germinal à l'ordonnance du 23 septembre 1967. In: Revue d'histoire de la pharmacie. 2001, 89e année, n° 330. pp. 215-221.

[28] CUZIN M. Temps nouveaux. La Revue herboristique.[réf. le 13 Août 2008].Format pdf. Lille puis Tourcoing : 1925 à 1944, n° 117, Avril 1935, pp. 9-15.  
Disponible sur :<http://gallica.bnf.fr/>

[29] DREYFUS Camille, DERENBOURG Hartwig et al.. La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts. Paris : Société anonyme de « La Grande encyclopédie », 1885-1902, 31 vol., Tome 19, p.1160. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/>

[30] Les origines de l'Académie nationale de Pharmacie. Académie nationale de Pharmacie [en ligne]. [Consulté le 15 octobre 2014] Disponible sur : [acadpharm.org](http://acadpharm.org)

[31] DE MARI Jacques. La Société Libre des Pharmaciens de Paris. (1796-1803), In: Revue d'histoire de la pharmacie.1944, vol. 32, n° 114, pp. 52-53.

[32] PUISIEUX Francis. Activités et responsabilités du pharmacien dans ses secteurs professionnels habituels. Enquête réalisée, en 1999 – 2000, par l'Académie nationale de Pharmacie [en ligne]. [Consulté le 12 décembre 2014]. p. 7. Disponible sur : acadpharm.org

[33] GADEA Charles et GRELON André. Est-ce ainsi que les professions meurent ? in DEMAZIE Didier et GAD Charles La Découverte « Recherches ». 2010 pp. 126-127.

[34] GADEA Charles et GRELON André. Est-ce ainsi que les professions meurent ? in DEMAZIE Didier et GAD Charles La Découverte « Recherches ». 2010 pp. 125.

[35] THEVENIN Thierry. Plaidoyer pour l'herboristerie. Ière édition. Lonrai : Editions Acte Sud, 2013. 1 vol. 304 p.. Collection Domaine du Possible, p.p. 46-47

[36] Partie Matières. Archive des séances de Sénat [en ligne]. Format pdf. [Consulté le 12 décembre 2014]. p. 27. Disponible sur : [http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/Senat\\_III\\_Republique/tables/SENAT\\_TABTHEMA\\_1933SEO.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/Senat_III_Republique/tables/SENAT_TABTHEMA_1933SEO.pdf)

[37] La grève des étudiants en Pharmacie. L'express du Midi. 41<sup>e</sup> Année, n° 14.324, 29 mai 1932.  
Disponible sur : [http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1932/B315556101\\_EXPRESS\\_1932\\_05\\_29.pdf](http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1932/B315556101_EXPRESS_1932_05_29.pdf)

[38] La grève des étudiants en Pharmacie. Le Figaro. [réf. le 15 octobre 2007]. Format pdf. Paris : Figaro, n°150, 29 mai 1932. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/>

[39] THEVENIN Thierry. Plaidoyer pour l'herboristerie. Ière édition. Lonrai : Editions Acte Sud, 2013. 1 vol. 304 p.. Collection Domaine du Possible, p.p. 48-49

[40] CARILLON Alain. Place de la Phytothérapie dans les systèmes de santé au XXI<sup>ème</sup> siècle. Séminaire International sur les Plantes Aromatiques et Médicinales. Djerba, Mars 2009.

[41] FLEURENTIN Jacques et al. L'ethnopharmacologie : approche pluridisciplinaire. Ethnopharmacologie, sources, méthodes objectifs. Paris-Metz : EdsOrstom. 493p.

[42] L'Ethnopharmacologie, une définition [en ligne]. [Consulté le 07 octobre 2014]. Disponible sur : [ethnopharmacologia.org](http://ethnopharmacologia.org)



[43] CIEUR Christine, CARILLON Alain. La plante médicinale - notion de totum – implication en phytothérapie clinique intégrative. Société internationale de médecine endobiogénique et de physiologie intégrative [en ligne]. [réf. 24 mars 2012]. Disponible sur : [simepi.info](http://simepi.info)

[44] SMUTS Jean. Holism and Evolution. Londres: Macmillan & Co Ltd, 1926, 362 p.

[45] DELAVEAU Pierre. Histoire et renouveau des plantes médicinales. Paris : A. Michel, 1982, 1 vol., 353 p. Collection Sciences d'aujourd'hui. pp. 13-14.

[46] Qu'est-ce que la pharmacopée ? Agence Nationale de la Santé et du Médicament [en ligne]. [Consulté le 20 décembre 2014]. Disponible sur : [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr)

[47] Réflexions et propositions relatives aux allégations de santé, et aux compléments alimentaires. Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine [en ligne]. 2011, 195, n° 1, 189-202, séance du 25 janvier.

Disponible sur : <http://www.academie-medecine.fr/publication100036263/>

[48] BUREAU Loïc. L'arrêté « Plantes et compléments alimentaires » : la phytothérapie remise en question - Article de synthèse. Phytothérapie. October 2014, Volume 12, Issue 5, pp 265-283.

[49] Le séné. Eureka Santé [en ligne]. [réf. 09 août 2012].

Disponible sur : <http://www.eurekasante.fr/parapharmacie/phytotherapie-plantes/sene-cassia-senna.html>

[50] ARNAL-SCHNEBELEN Bérengère. La place de la phytothérapie dans l'arsenal des traitements mis en œuvre par les médecins généralistes. La phytothérapie de seconde génération - Les entretiens du Carla n°6. Castres : JB Conseil, 4 et 5 décembre 2003, 80p. p. 50 et 52.

[51] DELAVEAU Pierre. Histoire et renouveau des plantes médicinales. Paris : A. Michel, 1982, 1 vol., 353 p. Collection Sciences d'aujourd'hui. pp. 322-323

[52] THEVENIN Thierry. Plaidoyer pour l'herboristerie. 1ère édition. Lonrai : Editions Acte Sud, 2013. 1 vol. 304 p.. Collection Domaine du Possible, p. 58 et 62.

[53] ARNAL-SCHNEBELEN Bérengère. La place de la phytothérapie dans l'arsenal des traitements mis en œuvre par les médecins généralistes. La phytothérapie de seconde génération - Les entretiens du Carla n°6. Castres : JB Conseil, 4 et 5 décembre 2003, 80p. p. 51.

[54] PICHETTI Sylvain et SERMET Catherine. Le déremboursement des médicaments en France entre 2002 et 2011 : éléments d'évaluation. Questions d'économie de la santé [en ligne]. n° 167, juillet-août 2011.

Disponible sur : <http://www.irdes.fr/Publications/2011/Qes167.pdf>

[55] THEVENIN Thierry. Plaidoyer pour l'herboristerie. Ière édition. Lonrai : Editions Acte Sud, 2013. 1 vol. 304 p.. Collection Domaine du Possible, p. 52

[56] GARRETA Raphaële. Des simples à l'essentiel - De l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales. Toulouse : Presse Univ. du Mirail, 2007.1 vol. 367 p. Collection les Anthropologiques. p. 136.

[57] GARRETA Raphaële. Des simples à l'essentiel - De l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales. Toulouse : Presse Univ. du Mirail, 2007.1 vol. 367 p. Collection les Anthropologiques. p. 128.

[58] THEVENIN Thierry. Plaidoyer pour l'herboristerie. Ière édition. Lonrai : Editions Acte Sud, 2013. 1 vol. 304 p.. Collection Domaine du Possible, p. 57.

[59] THEVENIN Thierry. L'herboriste, « celui qui connaît les simples ». Ethnopharmacologia. n°49, décembre 2012. p. 31.

[60] VERCAUTEREN Joseph. Comment parler de la phytothérapie au grand-public et aux professionnels de santé ? La phytothérapie de seconde génération - Les entretiens du Carla n°6. Castres : JB Conseil, 4 et 5 décembre 2003, 80p. p. 58

[61] CHAST François. La médecine par les plantes ne peut être qu'une médecine scientifique. Annales Pharmaceutiques Françaises. Vol. 70, n° 2, mars 2012. p. 60.

[62] De LANDTSHEER Carole. Un jardin à cultiver. Pharmacien Manager. n° 130 du 05 septembre 2013.

[63] PENNABLE Thierry et PEI Silvia Pei. Le naturel revient au galop à l'officine. Porphyre. n° 496 du 30 septembre 2013.

[64] Plantes médicinales : cultivez votre longueur d'avance ! Le Journal du Conseil de l'Ordre. n°31, décembre 2013. pp. 7-9.

[65] Dossier plantes médicinales et médicaments à base de plantes. Le journal du Conseil de l'Ordre. n°4, juin 2011. pp. 7-9.

[66] Informations complémentaires - Echinacée Vitamines A C E [en ligne]. [Consulté le 8 février 2015] Disponible sur : <http://www.maboutiquesante.com/echinacee-vitamines-a-c-e.html>

[67] Echinacées. Eureka Santé [en ligne]. [réf. 03 août 2012].

Disponible sur : <http://www.eureka-sante.fr/parapharmacie/phytotherapie-plantes/echinacees-echinacea-angustifolia.html>

[68] BROUSSEAU M., MILLER SC. Enhancement of natural killer cells and increased survival of aging mice fed daily Echinacea extract from youth. *Biogerontology*. 2005, n° 6, pp. 57-163.

[69] BONE K. Echinacea : When should it be used? *The European Journal of Herbal Medicine*. Vol. 3 (3), Winter, 97-98, pp. 13-17.

[70] FREEMAN C., SPELMAN K. A critical evaluation of drug interactions with Echinacea spp. *Molecular Nutrition & Food Research*. 2008 July, vol. 52 n°7, pp. 89-98.

[71] Documentaire « L'Enquête de santé : Plantes médicinales - la santé est-elle dans le pré ? » réalisée par Laetitia FOUQUE, diffusée sur France 5, le 03 mars 2015.

[72] Plantes médicinales - Tisanes : une forme à mieux connaître. *La revue Prescrire*. Vol. 26 n°274, 1<sup>er</sup> juillet 2006. p. 527.

[73] Monographie « Tisanes (*Ptisanae*) ». Pharmacopée française 11e éd.

[74] CHABRIER Jean-Yves. Plantes médicinales et formes d'utilisation en phytothérapie. Thèse de Doctorat : Pharmacie : Nancy : 2010, 172 p.

[75] OLLIER Chantal. Formes galéniques des drogues végétales. Le conseil en phytothérapie. 2<sup>ème</sup> édition. Pro-officina : mars 2011, 178 p.

[76] Dispensation de produits à base de plantes à l'officine. 6<sup>ème</sup> année officine [en ligne]. [réf. 2008]. Disponible sur : <http://slideplayer.fr/slide/1364805/>

[77] WOUESSI DJEWEDenis. Formes galéniques administrées par voie cutanée [en ligne]. [réf. 2010-2011]. Disponible sur :

[http://www.uvp5.univ-paris5.fr/wikinu/docvideos/Grenoble\\_1011/wouessi\\_djewe\\_denis/wouessi\\_djewe\\_denis\\_p07/wouessi\\_djewe\\_denis\\_p07.pdf](http://www.uvp5.univ-paris5.fr/wikinu/docvideos/Grenoble_1011/wouessi_djewe_denis/wouessi_djewe_denis_p07/wouessi_djewe_denis_p07.pdf)

[78] Le logo bio européen. Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique [en ligne]. [Consulté le 8 février 2015].

Disponible sur : <http://www.agencebio.org/le-logo-bio-europeen>

[79] Les labels bios. Union Fédérale des Consommateurs - Que choisir Aix-en-Provence [en ligne]. [réf. jeudi 2 mai 2013]. Disponible sur : <http://www.ufc-aix.org>

[80] Rapide historique des règles françaises de l'agriculture biologique. Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique [en ligne]. [réf. janvier 2011]. Disponible sur : <http://www.fnab.org>

[81] L'inscription au tableau de l'Ordre. Ordre national des pharmaciens [en ligne]. [réf. 20 avril 2015]. Disponible sur : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Nos-missions/L-examen-de-la-capacite-a-exercer-la-pharmacie/L-inscription-au-tableau>

[82] RAHMANI Sabah. Les herboristes veulent prendre racine. Le Monde Science et Techno [en ligne]. [réf. 26 avril 2013]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/04/25/les-herboristes-veulent-prendre-racine\\_3166542\\_1650684.html](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/04/25/les-herboristes-veulent-prendre-racine_3166542_1650684.html)

[83] Le Congrès des Herboristes. Lyon, 17 et 18 mai 2014. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=zZWj8s2t-xw>

[84] Jean-François ASTIER - Fondateur. NaturaMundi [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.naturamundi.com/notre-fondateur-Jean-Francois-Astier>

[85] Biographie de Jean-Marie PELT. Centre Jean-Marie PELT [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.centrejeanmariepelt.com/biographie-jean-marie-pelt.html>

[86] REYMONDIER Roland. Claudine LUU, experte en plantes médicinales. Acteur Nature [en ligne]. [réf. 28 février 2014]. Disponible sur : <http://www.acteur-nature.com/articles-divers-sur-le-monde-du-bio-et-du-naturel/claudine-luu-experte-en-plantes-medicinales.html>

[87] Pascale IMBERT. Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales et des Savoirs Naturels [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015].

[88] LEXCAP Société d'Avocats [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.lexcap-avocats.com/>

[89] Clothilde BOISVERT. Babelio [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.babelio.com/auteur/Clotilde-Boisvert/21994>

[90] Enseignement de l'herboristerie - Métiers des plantes & respect de la nature. Association pour le Renouveau de l'Herboristerie [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015].

Disponible sur : <http://www.arh-herboristerie.org/>

[91] Actions - Institut pour la Protection de la Santé Naturelle [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.ipsn.eu/actions/>

[92] Le Syndicat SIMPLES. Syndicat Inter-Massifs pour la Production et L'Economie des Simples [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.syndicat-simples.org/fr/Le-Syndicat-SIMPLES.html>

[93] L'association. Société Française d'Ethnopharmacologie[en ligne]. [Consulté le 03 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.ethnopharmacologia.org/lassociation/>

[94] SERGENT Denis. Faut-il rétablir le métier d'herboriste ? La Croix [en ligne]. [réf. 6 février 2012].

Disponible sur : [http://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/Faut-il-retablir-le-metier-d-herboriste-\\_NP\\_-2012-02-06-765862](http://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/Faut-il-retablir-le-metier-d-herboriste-_NP_-2012-02-06-765862)

[95] L'enseignement. Institut Méditerranéen de Documentation, d'Enseignement et de Recherches sur les Plantes Médicinales [en ligne]. [Consulté le : 08 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.ecole-imderplam.com/imderplam-enseignement.php>

[96] Formations longues - Herbaliste - Renseignements pratiques. Ecole des Plantes Médicinales [en ligne]. [Consulté le 08 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.ecoledeplantesmedicinales.com/assets/Ressources/Brochures/2014-2015/Herbalistes.pdf>

[97] L'enseignement. Institut Français d'Herboristerie [en ligne]. [Consulté le 08 mars 2015]. Disponible sur :

<http://www.institut-francais-herboristerie.fr/formation-professionnelle/enseignement/>

[98] Formation à la connaissance et aux usages des plantes aromatiques et médicinales. Cap Santé [en ligne]. [Consulté le 08 mars 2015].

Disponible sur :

<http://www.capsante.net/wordpress/wp-content/uploads/2012/07/2015-2017.pdf>

[99] Formation de conseiller(ère) vendeur(se) en compléments alimentaires et en herboristerie. Ecole Française d'Herboristerie [en ligne]. [Consulté le 08 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.ecole-francaise-herboristerie.com/8/formation-de-conseiller-ere-vendeur-se-en-complements-alimentaires-et-en-herboristerie>

[100]Programme du Congrès des Herboristes du 25 et 26 avril 2015, Toulouse - Herboriste, une compétence pour la santé de tous. Ecole des Plantes médicinales [en ligne]. [Consulté le 10 mars 2015].

Disponible sur :

<http://www.ecoledeplantesmedicinales.com/assets/Ressources/Actualit%C3%A9s/programme-2015-web.pdf>

[101] FERRANTE Aline. Les pharmacies depuis 2000 - Mutations d'un secteur très réglementé. Institut national de la statistique et des études économiques [en ligne]. [réf. avril 2015]. Disponible sur : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1525](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1525)

[102] DELAIR Joëlle, BILLET Brice, et al. Contrat d'Etudes Prospectives dans la pharmacie d'officine. Interface/Commissions Nationales Paritaires de l'Emploi [en ligne]. [réf. mars 2006]. Disponible sur : [http://www.emploi.gouv.fr/files/files/cep\\_pharmacie.pdf](http://www.emploi.gouv.fr/files/files/cep_pharmacie.pdf)

[103] Décision n°93-D-35 du 21 septembre 1993 concernant l'exécution de la décision n° 87-D-15 du 9 juin 1987 relative à la situation de la concurrence dans la distribution en pharmacie de certains produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

Disponible sur : <http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/avis/93d35.pdf>

[104]Michel -Édouard Leclerc, trente ans de combat pour la parapharmacie. Libre Service Actualités [en ligne]. [réf. 11 décembre 2014]. Disponible sur : <http://www.lsa-conso.fr/michel-edouard-leclerc-trente-ans-de-combat-pour-la-parapharmacie,194899>

[105] BELLOIR Mirabelle.Michel-Edouard Leclerc : "Nous aussi, nous allons faire un site Internet pour vendre des médicaments." Libre Service Actualités [en ligne]. [réf. 17 novembre 2014]. Disponible sur : <http://www.lsa-conso.fr/michel-edouard-leclerc-nous-aussi-nous-allons-faire-un-site-internet-pour-vendre-des-medicaments,191776>

[106] Rôle du pharmacien. Cespharm [en ligne]. [réf. 05 février 2015]. Disponible sur : <http://www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/L-education-pour-la-sante/Role-du-pharmacien>

[107] BASCCHET-VERNET Marion. Economie de l'officine : une année charnière. Marketing communication santé. 2014. Disponible sur : <http://pharmanalyses.fr/wp-content/uploads/2014/07/le-r%C3%A9seau-officinal.pdf>

[108] MERCAN Aline. Le meilleur de la Science, de la Nature et de la Tradition : Ethnographie des enseignements de phytothérapie en France. Hegel. Vol. 4 n°2, 2014. pp. 154-161

[109] ARNAL-SCHNEBELEN Bérengère. La place de la phytothérapie dans l'arsenal des traitements mis en œuvre par les médecins généralistes. La phytothérapie de seconde génération - Les entretiens du Carla n°6. Castres : JB Conseil, 4 et 5 décembre 2003, 80p. p. 53.

[110] La genèse, la mission. Anton et Willem Pharmacie [en ligne]. [Consulté le 15 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.anton-et-willem.fr/>

[111] Histoire, concept, offre. Pharm' O naturel [en ligne]. [Consulté le 15 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.pharmonaturel.com/>

[112] Histoire de Famille - Martine BONNABEL-BLAIZE au cours de ses voyages d'étude. Père Blaise [en ligne]. [Consulté le 15 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.pereblaise.fr/Page.aspx?Nom=Histoire>

[113] LAHIDELY Myriem. Deux siècles de savoir-faire. Le Moniteur des pharmacies. n° 3060, Cahier 1, 13 décembre 2014.

[114] DIU de conseil en Phytothérapie et Aromathérapie. Les facultés de Pharmacie des Universités de Limoges et de Toulouse III [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.pharmacie.ups-tlse.fr/etudes/du/DIUPhyto2015.pdf>

[115] Notre offre de formation. Hippocratus [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.hippocratus.com/formation-pro/les-formations/nos-formations/>

[116] Programme de la « e-formation » en Phyto-Aromathérapie et Plantes MédicinalesHippocratus [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.hippocratus.com/>

[117] Enquête sur l'évolution de l'activité en phyto-aromathérapie des officines en formation HIPPOCRATUS. Hippocratus [en ligne]. [réf. mai 2005]. Disponible sur : [http://www.hippocratus.com/Rapport\\_Enquete2005\\_Synthese.pdf/](http://www.hippocratus.com/Rapport_Enquete2005_Synthese.pdf/)

[118] Les avantages et inconvénients de la formation à distance. Educadis [en ligne]. [Consulté le 20 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.educadis.fr/formation-a-distance/formation-elearning/avantages-inconvenients-formation-a-distance>

## Annexes

### Annexe 1 : Liste A et B des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée

#### LISTE A DES PLANTES MÉDICINALES

2

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Absinthe (grande)</b>	<i>Artemisia absinthium</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	tous organes
<b>Absinthe (petite) Voir Armoise pontique</b>				
<b>Absinthe maritime</b>	<i>Artemisia maritima</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	tous organes
<b>Acacia à gomme</b>	<i>Acacia senegal</i> (L.) Willd. et autres espèces d'acacias d'origine africaine	Fabaceae	exsudation gommeuse = gomme arabique <sup>a</sup>	
<b>Acalypha arvensis Armoise tipompon</b>	<i>Acalypha aristata</i> Kunth	Euphorbiaceae	feuille <sup>a, a</sup>	
<b>Acanthopanax</b>	<i>Eleutherococcus gracilistylus</i> (W.W.Sm) Hoo et Tseng var. <i>nodiflorus</i> (Dunn) Hoo et Tseng. (= <i>Acanthopanax gracilistylus</i> W.W.Sm.)		écorce de racine <sup>b</sup>	
<b>Ache des marais</b>	<i>Apium graveolens</i> L.	Apiaceae	souche radicante <sup>a</sup>	
<b>Achillée millefeuille Millefeuille</b>	<i>Achillea millefolium</i> L.	Asteraceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Acore vrai</b>	<i>Acorus calamus</i> L var. <i>americanus</i>	Acoraceae	rhizome <sup>a, b</sup>	
<b>Actée à grappes Cimifuga</b>	<i>Cimicifuga racemosa</i> (L.) Nutt.	Ranunculaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Adonis</b>	<i>Adonis vernalis</i> L.	Ranunculaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Agar-agar</b>	<i>Gelidium sp.</i> , <i>Euchema sp.</i> , <i>Gracilaria sp.</i>	Rhodophyceae	mucilage = gélose <sup>a</sup>	
<b>Ageratum conyzoides Herbe à femme</b>	<i>Ageratum conyzoides</i> (L.) L.	Asteraceae	feuille <sup>a, a</sup>	
<b>Agripaume</b>	<i>Leonurus cardiaca</i> L.	Lamiaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Aigremoine</b>	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Rosaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Ail</b>	<i>Allium sativum</i> L.	Liliaceae	bulbe <sup>a</sup>	
<b>Airelle myrtille Voir Myrtille</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Ajowan</b>	<i>Trachyspermum ammi</i> (L.) Sprague ex. Turill (= <i>Carum copticum</i> (L.) C.B. Clarke)	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Alchémille</b>	<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm. (= <i>A. vulgaris</i> L. <i>sensu lato</i> )	Rosaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Alkékenge Coqueret</b>	<i>Physalis alkekengi</i> L.	Solanaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Alliaire</b>	<i>Sisymbrium alliaria</i> Scop.	Brassicaceae	plante entière <sup>a</sup>	
<b>Aloes des Barbades</b>	<i>Aloe barbadensis</i> Mill. (= <i>A. vera</i> L.)	Liliaceae	suc concentré provenant des feuilles <sup>a, b</sup>	
<b>Aloes des Barbades</b>	<i>Aloe barbadensis</i> Mill. (= <i>A. vera</i> L.)	Liliaceae	miscilage <sup>a</sup>	
<b>Aloes du Cap</b>	<i>Aloe ferox</i> Mill. et hybrides	Liliaceae	suc concentré provenant des feuilles <sup>a, b</sup>	
<b>Alpinia zerumbet A tous maux Zerumbet</b>	<i>Alpinia zerumbet</i> (Pers.) B.L. Burt & R. M. Sm	Zingiberaceae	feuille <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup> , graine <sup>a</sup>	
<b>Amandier doux</b>	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D. Webb var. <i>dulcis</i>	Rosaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Ambrette</b>	<i>Hibiscus abelmoschus</i> L.	Malvaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Ambrosia peruviana</b>	<i>Ambrosia peruviana</i> Willd.	Asteraceae	feuille fraîche et sèche <sup>a</sup>	tous organes
<b>Amomum</b>	<i>Amomum villosum</i> Lour. <i>Amomum longiligulare</i> T.L. Wu <i>Amomum krervanh</i> Pierre ex Gagnep. <i>Amomum compactum</i> Sol. ex Maton	Zingiberaceae	fruit <sup>b</sup>  fruit rond <sup>b</sup>	
<b>Anémone pulsatile</b>	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill. (= <i>Anemone pulsatilla</i> L.)	Ranunculaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Aneth</b>	<i>Anethum graveolens</i> L. (= <i>Peucedanum graveolens</i> Benth. et Hook.)	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Aneth fenouil Voir Fenouil doux</b>				
<b>Angelica dahurica</b>	<i>Angelica dahurica</i> (Fisch. ex Hoffm) Benth et Hook. f.	Apiaceae	racine <sup>b</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Angelica pubescens</b>	<i>Angelica pubescens</i> Maxim.	Apiaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Angelica sinensis</b>	<i>Angelica sinensis</i> (Oliv.) Diels	Apiaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Angélique Angélique officinale</b>	<i>Angelica archangelica</i> L. (= <i>Archangelica officinalis</i> Hoffm.)	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Angélique Angélique officinale</b>	<i>Angelica archangelica</i> L. (= <i>Archangelica officinalis</i> Hoffm.)	Apiaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Anis Anis vert</b>	<i>Pimpinella anisum</i> L.	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Anredera leptostachys Glycérine</b>	<i>Anredera leptostachys</i> (Moq.) Steenis	Basellaceae	feuille <sup>*,a</sup>	
<b>Ansérine vermifuge Voir Chénopode vermifuge</b>				
<b>Antirhea borbonica Bois d'osto</b>	<i>Antirhea borbonica</i> J.F. Gmel	Rubiaceae	feuille <sup>*,a</sup>	
<b>Aphloia theiformis Change-écorce Goyave marron</b>	<i>Aphloia theiformis</i> (Vahl) Benn.	Aphloiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Arbousier</b>	<i>Arbutus unedo</i> L.	Ericaceae	feuille <sup>a</sup> , partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Aréquier</b>	<i>Areca catechu</i> L.	Arecaceae	graine dite « noix d'arc » <sup>a</sup>	graine
<b>Armoise (petite) Voir Armoise pontique</b>				
<b>Armoise commune</b>	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Armoise pontique Absinthe (petite) Armoise (petite)</b>	<i>Artemisia pontica</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Arnebia euchroma</b>	<i>Arnebia euchroma</i> (Royle) I. M. Johnst.	Boraginaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Arnebia guttata</b>	<i>Arnebia guttata</i> Bunge	Boraginaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Arnica</b>	<i>Arnica montana</i> L., <i>Arnica chamissonis</i> Less.	Asteraceae	capitule <sup>*,a</sup>	
<b>Arrête-boeuf Voir Bugrane</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Artichaut</b>	<i>Cynara scolymus</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Ascophyllum</b>	<i>Ascophyllum nodosum</i> Le Jol.	Phaeophyceae	thalle <sup>a</sup>	
<b>Ase fétide</b>	<i>Ferula asa-foetida</i> L.	Apiaceae	gomme oléo-résine <sup>a</sup>	
<b>Asperge</b>	<i>Asparagus officinalis</i> L.	Liliaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Aspérule odorante Muguet des bois</b>	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop. (= <i>Asperula odorata</i> L.)	Rubiaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Aspic Lavande aspic</b>	<i>Lavandula latifolia</i> (L. f.) Medik.	Lamiaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Astragale à gomme Gomme adragante</b>	<i>Astragalus gummifer</i> (Labill.) et certaines espèces du genre <i>Astragalus</i> d'Asie occidentale	Fabaceae	exsudation gommeuse = gomme adragante <sup>a</sup>	
<b>Astragalus mongholicus</b>	<i>Astragalus mongholicus</i> var. <i>mongholicus</i> (= <i>Astragalus</i> <i>membranaceus</i> Bunge var. <i>mongholicus</i> (Bunge) P.K. Hsiao) <i>Astragalus mongholicus</i> var. <i>dahuricus</i> (DC.) Podelch) (= <i>Astragalus</i> <i>membranaceus</i> Bunge)	Fabaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Aubépine Epine blanche</b>	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., <i>C. monogyna</i> Jacq. (Lindm.) (= <i>C. oxyacanthoides</i> Thuill.)	Rosaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Aubépine Epine blanche</b>	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., <i>C. monogyna</i> Jacq. (Lindm.) (= <i>C. oxyacanthoides</i> Thuill.), <i>C. pentagyna</i> Waldst. et Kit. ex Willd., <i>C. nigra</i> Waldst. et Kit., <i>C. azarolus</i> L.	Rosaceae	fleur <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Aunée Aunée officinale</b>	<i>Inula helenium</i> L.	Asteraceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Aurone femelle Voir Santoline</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Avoine</b>	<i>Avena sativa</i> L.	Poaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Avoine</b>	<i>Avena sativa</i> L.	Poaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Ayapana triplinervis</b> <b>Ayapana</b>	<i>Ayapana triplinervis</i> (Vahl) R.M. King et H. Rob. (= <i>Eupatorium triplinerve</i> Vahl) (= <i>Eupatorium ayapana</i> Vent.)	Asteraceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Badianier de Chine</b>	<i>Illicium verum</i> Hook. f.	Magnoliaceae	fruit = badiane de Chine ou anis étoilé <sup>a, b</sup>	
<b>Ballote noire</b> <b>Ballote fétide</b> <b>Marrube noir</b>	<i>Ballota nigra</i> L. (= <i>B. foetida</i> Lam.)	Lamiaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Balsamite odorante</b> <b>Menthe coq</b>	<i>Balsamita major</i> Desf. (= <i>Chrysanthemum balsamita</i> (L.) Baill.)	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Bardane (grande)</b>	<i>Arctium lappa</i> L. (= <i>A. majus</i> (Gaertn.) Bernh.) (= <i>Lappa major</i> Gaertn.)	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup>	
<b>Basilic</b> <b>Basilic doux</b>	<i>Ocimum basilicum</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Baumier de Copahu</b>	<i>Copaifera officinalis</i> L., <i>C. guyanensis</i> Desf., <i>C. lansdorfii</i> Desf.	Fabaceae	oléo-résine dite « baume de copahu » <sup>a</sup>	
<b>Baumier de Tolu</b>	<i>Myroxylon balsamum</i> (L.) Harms, (= <i>Myroxylon toluiferum</i> H.B. & K)	Fabaceae	oléo-résine dite « baume de tolu » <sup>a</sup>	
<b>Baumier du Pérou</b>	<i>Myroxylon balsamum</i> (L.) Harms. var. <i>pereirae</i> (Royle) Harms	Fabaceae	oléo-résine dite « baume du Pérou » <sup>a</sup>	
<b>Belladone</b>	<i>Atropa belladonna</i> L.	Solanaceae	feuille <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	tous organes
<b>Benjoin de Sumatra</b> <b>Styrax benjoin</b>	<i>Styrax benzoin</i> Dryand.	Styracaceae	oléo-résine <sup>a, b</sup>	
<b>Benjoin du Laos</b> <b>Benjoin de Siam</b>	<i>Styrax tonkinensis</i> (Pierre) Craib ex Hartwisch	Styracaceae	oléo-résine <sup>a, b</sup>	
<b>Benoite</b>	<i>Geum urbanum</i> L.	Rosaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Berbéris</b> <b>Voir Epine-vinette</b>				
<b>Bétoine</b>	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis. (= <i>Betonica officinalis</i> L.)	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Bidens pilosa</b> Herbe aiguille	<i>Bidens pilosa</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , plante entière <sup>a</sup>	
<b>Bigaradier</b> Voir Oranger amer				
<b>Bistorte</b> Renouée bistorte	<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp. (= <i>Polygonum bistorta</i> L.)	Polygonaceae	partie souterraine <sup>a,b</sup>	
<b>Blé</b>	<i>Triticum aestivum</i> L. et cultivars (= <i>T. vulgare</i> Host) (= <i>T. sativum</i> Lam.)	Poaceae	son <sup>a</sup>	
<b>Bleuet</b>	<i>Centaurea cyanus</i> L.	Asteraceae	capitule <sup>a</sup>	
<b>Boerhavia diffusa</b> Patagon rouge	<i>Boerhavia diffusa</i> L.	Nyctaginaceae	feuille <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup>	
<b>Boldo</b>	<i>Peumus boldus</i> Molina	Monimiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Bouillon blanc</b>	<i>Verbascum thapsus</i> L., <i>V. densiflorum</i> Bertol. (= <i>V. thapsiforme</i> Schrad.), <i>V. phlomoïdes</i> L.	Scrophulariaceae	corolle mondée <sup>a</sup>	
<b>Bouleau</b>	<i>Betula pendula</i> Roth (= <i>B. alba</i> L.) (= <i>B. verrucosa</i> Ehrh.), <i>B. pubescens</i> Ehrh.	Betulaceae	écorce de tige <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>	
<b>Bourdainne</b> Frangule	<i>Frangula alnus</i> Mill. (= <i>Rhamnus frangula</i> L.).	Rhamnaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	
<b>Bourrache</b>	<i>Borago officinalis</i> L.	Boraginaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Bourrache</b>	<i>Borago officinalis</i> L.	Boraginaceae	fleur <sup>a</sup>	
<b>Bourse à pasteur</b> Thlaspi	<i>Capsella bursa-pastoris</i> . (L.) Medik.	Brassicaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Bruyère (fausse)</b> Voir Callune vulgaire				
<b>Bruyère cendrée</b>	<i>Erica cinerea</i> L.	Ericaceae	fleur <sup>a</sup>	
<b>Buchu</b>	<i>Agathosma betulina</i> (Berg.) Pill., <i>A. crenulata</i> (L.) Pill., <i>A. serratifolia</i> (Curt.) Spreeth.	Rutaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Bugrane</b> Arrête-boeuf	<i>Ononis spinosa</i> L.	Fabaceae	racine <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Bursera simaruba</b> <b>Gommier rouge</b>	<i>Bursera simaruba</i> (L.)	Burseraceae	feuille <sup>a</sup> , écorce <sup>a</sup>	
<b>Busserole</b> <b>Raisin d'ours</b> <b>Uva-ursi</b>	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> (L.) Spreng.	Ericaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Cadier</b> <b>Genévrier</b> <b>oxycèdre</b>	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	Cupressaceae	bois <sup>a</sup>	
<b>Cajanus cajan</b> <b>Pois de bois</b>	<i>Cajanus cajan</i> (L.) Huth.	Fabaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Calament</b>	<i>Satureja menthifolia</i> (Host) Fritsch (= <i>C. menthifolia</i> Host) (= <i>Calamintha sylvatica</i> Bromf.) (= <i>C. officinalis</i> Moench.)	Lamiaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Callune vulgaire</b> <b>Bruyère (fausse)</b>	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull.	Ericaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Calophylle</b>	<i>Calophyllum inophyllum</i> L.	Clusiaceae	oléo-résine <sup>a</sup>	
<b>Camomille (grande)</b>	<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Schultz Bip.	Asteraceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Camomille allemande</b> <b>Voir Matricaire</b>				
<b>Camomille romaine</b>	<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All. (= <i>Anthemis nobilis</i> L.)	Asteraceae	capitule <sup>a</sup>	
<b>Camomille vulgaire</b> <b>Voir Matricaire</b>				
<b>Canéficier</b>	<i>Cassia fistula</i> L.	Fabaceae	pulpe de fruit <sup>a</sup>	
<b>Cannelier de Ceylan</b>	<i>Cinnamomum verum</i> J.S. Prest.	Lauraceae	écorce de tige raclée = cannelle de Ceylan <sup>a</sup>	
<b>Cannelier de Chine</b>	<i>Cinnamomum cassia</i> Blume (= <i>Cinnamomum aromaticum</i> Nees)	Lauraceae	écorce de tige = cannelle de Chine <sup>a, b</sup>	
<b>Capillaire du Canada</b>	<i>Adiantum pedatum</i> L.	Adiantaceae	fronde <sup>a</sup>	
<b>Capraria biflora</b> <b>Thé pays</b>	<i>Capraria biflora</i> L.	Scrophulariaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Capucine</b>	<i>Tropaeolum majus</i> L.	Tropaeolaceae	feuille <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Cardamome</b>	<i>Elettaria cardamomum</i> (L.) Maton	Zingiberaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Carmentine</b>	<i>Justicia pectoralis</i> Jacq.	Acanthaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Caroubier</b>	<i>Ceratonia siliqua</i> L.	Fabaceae	graine <sup>a</sup> = gomme caroube <sup>a</sup>	
<b>Caroubier</b>	<i>Ceratonia siliqua</i> L.	Fabaceae	pulpe de fruit <sup>a</sup>	
<b>Carragaheen Mousse d'Irlande</b>	<i>Chondrus crispus</i> Lingby.	Gigartinales	thalle <sup>a</sup>	
<b>Carthame</b>	<i>Carthamus tinctorius</i> L.	Asteraceae	fleur <sup>a, b</sup>	
<b>Carvi Cumin des prés</b>	<i>Carum carvi</i> L.	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Cascara</b>	<i>Frangula purshiana</i> (DC.) A.Gray ex R.C.Cooper (= <i>Rhamnus purshiana</i> (DC.))	Rhamnaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	
<b>Cassissier Groseille noir</b>	<i>Ribes nigrum</i> L.	Grossulariaceae	feuille <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>	
<b>Cèdre blanc Voir Thuya</b>				
<b>Centauree (petite)</b>	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn s. l. <i>C. majus</i> (H. et L.) Zeltner <i>C. suffruticosum</i> (Griseb.) Ronn. (= <i>Erythraea centaurium</i> Persoon) (= <i>C. minus</i> Gars.) (= <i>C. umbellatum</i> Gilib.)	Gentianaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Cerisier griottier Voir Griottier</b>				
<b>Chardon Marie</b>	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>	
<b>Chélidoine Éclaire (grande) Herbe aux verrues</b>	<i>Chelidonium majus</i> L.	Papaveraceae	partie aérienne <sup>a, b</sup>	
<b>Chêne</b>	<i>Quercus robur</i> L. (= <i>Q. pedunculata</i> Hoffm.), <i>Q. petraea</i> (Matt.) Liebl. (= <i>Q. sessilis</i> Ehrh.), <i>Q. humilis</i> Mill. (= <i>Q. pubescens</i> Willd.)	Fagaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Chénopode vermifuge</b> <b>Ansérine vermifuge</b> <b>Thé du Mexique</b>	<i>Chenopodium ambrosioides</i> L. (syn. <i>C. anthelminticum</i> L.)	Chenopodiaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	partie aérienne
<b>Chicorée</b>	<i>Cichorium intybus</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup>	
<b>Chiendent (gros)</b> <b>Pied de poule</b>	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Poaceae	rhizome <sup>a</sup>	
<b>Chiendent</b> <b>Chiendent (petit)</b>	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski (= <i>Agropyron repens</i> (L.) Beauv.) (= <i>Elymus repens</i> (L.) Goudl.)	Poaceae	rhizome <sup>a</sup>	
<b>Chromolaena odorata</b> <b>Fleurit-Noël</b>	<i>Chromolaena odorata</i> (L.) R.M. King & H. Rob (= <i>Eupatorium clematidis</i> ) (= <i>Eupatorium conyzoides</i> )	Asteraceae	feuille <sup>a</sup>	fleur, racine
<b>Chrysanthellum</b>	<i>Chrysanthellum indicum</i> DC. var. <i>afroamericanum</i> B.L. Turner	Asteraceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Cimifuga</b> <b>Voir Actée à grappes</b>				
<b>Cissus verticillata</b> <b>Liane molle</b>	<i>Cissus verticillata</i> (L.) Nicolson & C.E. Jarvis	Vitaceae	feuille <sup>*,a</sup>	
<b>Citronnelles</b>	<i>Cymbopogon</i> sp.	Poaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Citrouille</b> <b>Voir Courge citrouille</b>				
<b>Cochléaire</b> <b>Herbe aux cuillères</b>	<i>Cochlearia officinalis</i> L.	Brassicaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Coffea mauritiana</b> <b>Café marron</b>	<i>Coffea mauritiana</i> Lam.	Rubiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Colatier</b> <b>Voir Kolatier</b>				
<b>Colchique</b>	<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchicaceae	bulbe <sup>a</sup> , graine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Commiphora</b> <b>Voir Myrrhe</b>				
<b>Concombre sauvage</b> <b>Voir Elaterium</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Condurango</b>	<i>Marsdenia condurango</i> Rchb. f. (= <i>Gonolobus condurango</i> Triana)	Asclepiadaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	
<b>Consoude (grande)</b>	<i>Symphytum officinale</i> L. (= <i>S. consolida</i> Gueldenst ex Ledeb.)	Boraginaceae	racine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Copalchi</b>	<i>Coutarea latifolia</i> Sesse et Moc. ex DC.	Rubiaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Coquelicot</b>	<i>Papaver rhoeas</i> L., <i>P. dubium</i> L.	Papaveraceae	pétale <sup>a</sup>	
<b>Coqueret Voir Alkékéngé</b>				
<b>Cordia martinicensis Maho nwè Marron noir</b>	<i>Cordia martinicensis</i> (Jacq.) Rem & Schult.	Boraginaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Coriandre</b>	<i>Coriandrum sativum</i> L.	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Cornutia pyramidata</b>	<i>Cornutia pyramidata</i> L. (= <i>C. grandifolia</i> (Schtdl. & Cham.) Schauer)	verbenaceae	feuille fraîche <sup>a</sup>	
<b>Coudrier Voir Noisetier</b>				
<b>Courge citrouille Citrouille</b>	<i>Cucurbita pepo</i> L.	Cucurbitaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Courge Potiron</b>	<i>Cucurbita maxima</i> Lam.	Cucurbitaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Cousoo Kousoo</b>	<i>Brayera anthelmintica</i> Kunth. (= <i>Hagenia abyssinica</i> J.F. Gmel.)	Rosaceae	inflorescence femelle <sup>a</sup>	
<b>Cresson de Para</b>	<i>Spilanthes filicaulis</i> Schumach. et Thonn. (= <i>S. acmella</i> Murray) (= <i>S. oleracea</i> Jacq.)	Asteraceae	capitule <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>	
<b>Criste marine Perce-pierre</b>	<i>Crithmum maritimum</i> L.	Apiaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Cumin des prés Voir Carvi</b>				
<b>Curcuma long</b>	<i>Curcuma domestica</i> Vahl (= <i>C. longa</i> L.)	Zingiberaceae	rhizome <sup>a, b</sup>	
<b>Cyamopsis Guar</b>	<i>Cyamopsis tetragonolobus</i> (L.) Taub.	Fabaceae	graine <sup>a</sup> , pulpe de fruit = gomme guar <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Cyprès</b>	<i>Cupressus sempervirens</i> L.	Cupressaceae	cône dit « noix de cyprès » <sup>a</sup>	
<b>Dartrier</b>	<i>Senna alata</i> (L.) Roxb.	Fabaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Datura Stramoine</b>	<i>Datura stramonium</i> L.	Solanaceae	feuille <sup>a</sup>	tous organes
<b>Dent de lion Voir Pissenlit</b>				
<b>Dictame de Crête</b>	<i>Origanum dictamnus</i> L.	Lamiaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Digitale pourprée</b>	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Scrophulariaceae	feuille <sup>a</sup>	tous organes
<b>Dodonaea viscosa Bois de reinette des hauts</b>	<i>Dodonaea viscosa</i> (L.) Jacq.	Sapindaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Doréma</b>	<i>Dorema ammoniacum</i> D. Don	Apiaceae	gomme ammoniacque <sup>a</sup>	
<b>Douce-amère</b>	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Solanaceae	tige <sup>a</sup>	tous organes
<b>Droséra</b>	<i>Drosera rotundifolia</i> L., <i>D. intermedia</i> Hayne, <i>D. longifolia</i> L., (= <i>D. anglica</i> Huds.)	Droseraceae	plante entière <sup>a</sup>	
<b>Drynaria</b>	<i>Drynaria fortunei</i> (Kunze) J. Sm.	Polypodiaceae	rhizome <sup>b</sup>	
<b>Echinacée à feuilles étroites</b>	<i>Echinacea angustifolia</i> DC.	Asteraceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Echinacée pâle</b>	<i>Echinacea pallida</i> Nutt.	Asteraceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Echinacée pourpre</b>	<i>Echinacea purpurea</i> Moench	Asteraceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup> , partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Éclaire (grande) Voir Chélidoine</b>				
<b>Éclaire (petite) Voir Ficaire</b>				
<b>Eclipta prostrata</b>	<i>Eclipta prostrata</i> (L.) L. (= <i>Eclipta alba</i> (L.) Hassk.) (= <i>Eclipta erecta</i> L.)	Asteraceae	partie aérienne <sup>b</sup>	
<b>Églantier Rosier sauvage</b>	<i>Rosa canina</i> L., <i>R. pendulina</i> L. et autres espèces de <i>Rosa</i>	Rosaceae	pseudo-fruit = cynorrhodon <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Élatérium</b> <b>Concombre sauvage</b>	<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A. Rich.	Cucurbitaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Éleuthérocoque</b>	<i>Eleutherococcus senticosus</i> (Rupr. ex Maxim. (= <i>Acanthopanax senticosus</i> (Rupr. ex Maxim.) Harms	Araliaceae	partie souterraine <sup>a, b</sup>	
<b>Épervière piloselle</b> <b>Voir Piloselle</b>				
<b>Epine blanche</b> <b>Voir Aubépine</b>				
<b>Epine-vinette</b> <b>Berbéris</b>	<i>Berberis vulgaris</i> L.	Berberidaceae	écorce de racine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Érigéron</b> <b>Voir Vergerette du Canada</b>				
<b>Eryngium foetidum</b> <b>Herbe à fer</b>	<i>Eryngium foetidum</i> L.	Apiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Erysimum</b> <b>Vélar</b> <b>Herbe aux chantres</b>	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop. (= <i>Erysimum officinale</i> L.)	Brassicaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Eschscholtzia</b> <b>Pavot de Californie</b>	<i>Eschscholtzia californica</i> Cham.	Papaveraceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Estragon</b>	<i>Artemisia dracunculus</i> L.	Asteraceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Eucalyptus</b> <b>Eucalyptus globuleux</b>	<i>Eucalyptus globulus</i> Labill.	Myrtaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Euphorbia hirta</b>	<i>Euphorbia hirta</i> L. (= <i>E. pilulifera</i> L.)	Euphorbiaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Fenouil amer</b>	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. <i>vulgare</i>	Apiaceae	fruit <sup>a, b</sup>	
<b>Fenouil doux</b> <b>Aneth fenouil</b>	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. <i>dulce</i>	Apiaceae	fruit <sup>a, b</sup>	
<b>Fenouil doux</b> <b>Aneth fenouil</b>	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill. var. <i>dulce</i>	Apiaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Fenugrec</b>	<i>Trigonella foenum-graecum</i> L.	Fabaceae	graine <sup>a, b</sup>	
<b>Févier</b> <b>Voir Gleditschia</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Ficaire</b> <b>Éclaire (petite)</b> <b>Renoncule</b> <b>(fausse)</b>	<i>Ranunculus ficaria</i> L. (= <i>Ficaria ranunculoides</i> Roth.)	Ranunculaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Figuier</b>	<i>Ficus carica</i> L.	Moraceae	pseudo-fruit <sup>a</sup>	
<b>Fragon épineux</b> <b>Voir Houx (petit)</b>				
<b>Fraisier</b>	<i>Fragaria vesca</i> L.	Rosaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Frangule</b> <b>Voir Bourdaine</b>				
<b>Fraxinus rhynchophylla</b>	<i>Fraxinus rhynchophylla</i> Hance	Oleaceae	écorce <sup>b</sup>	
<b>Frêne</b>	<i>Fraxinus excelsior</i> L., <i>F. oxyphylla</i> M. Bieb.	Oleaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Frêne à manne</b>	<i>Fraxinus ornus</i> L.	Oleaceae	suc épaissi dit « manne » <sup>a</sup>	
<b>Fucus</b>	<i>Fucus serratus</i> L., <i>F. vesiculosus</i> L.	Fucaceae	thalle <sup>a</sup>	
<b>Fumeterre</b>	<i>Fumaria officinalis</i> L. et espèces voisines	Fumariaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Galanga (grand)</b>	<i>Alpinia galanga</i> (L.) Willd.	Zingiberaceae	rhizome <sup>a</sup>	
<b>Galanga (petit)</b>	<i>Alpinia officinarum</i> Hance	Zingiberaceae	rhizome <sup>a, b</sup>	
<b>Galbanum</b>	<i>Ferula gummosa</i> Boiss. (= <i>F. galbaniflua</i> Boiss. et Buhse)	Apiaceae	gomme-oléo-résine <sup>a</sup>	
<b>Galéga</b>	<i>Galega officinalis</i> L.	Fabaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	graine
<b>Gattilier</b>	<i>Vitex agnus-castus</i> L.	Verbenaceae	sommité fleurie <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>	
<b>Gelsémium</b> <b>Jasmin de la Caroline</b>	<i>Gelsemium sempervirens</i> (L.) Ait. f.	Loganiaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Genêt à balai</b>	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link (= <i>Sarothamnus scoparius</i> (L.) Wimmer ex Koch)	Fabaceae	fleur <sup>a</sup>	tous organes sauf fleur
<b>Genévrier</b>	<i>Juniperus communis</i> L.	Cupressaceae	cône femelle dit « baie de genévrier » <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Gentiane</b> Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentianaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Géranium herbe à Robert</b> Géranium Robert	<i>Geranium robertianum</i> L.	Geraniaceae	plante entière <sup>a</sup>	
<b>Géranium Robert</b> Voir Géranium herbe à Robert				
<b>Gingembre</b>	<i>Zingiber officinale</i> Roscoe	Zingiberaceae	rhizome <sup>a, b</sup>	
<b>Ginkgo</b>	<i>Ginkgo biloba</i> L.	Ginkgoaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Ginseng</b> Panax de Chine	<i>Panax ginseng</i> C. A. Meyer (= <i>Aralia quinquefolia</i> Decne. et Planch.)	Araliaceae	partie souterraine <sup>a, b</sup>	
<b>Giroflier</b>	<i>Syzygium aromaticum</i> (L.) Merr. et Perry (= <i>Eugenia caryophyllus</i> (Sprengel) Bull. et Harr.)	Myrtaceae	bouton floral = clou de girofle <sup>a, b</sup>	
<b>Gléditschia</b> Févier	<i>Gleditschia triacanthos</i> L., <i>G. ferox</i> Desf.	Fabaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Globulaire purgative</b> Séné de Provence	<i>Globularia alypum</i> L.	Globulariaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Gnaphale dioïque</b> Voir Pied de chat				
<b>Gomme adragante</b> Voir Astragale à gomme				
<b>Gomme ammoniacque</b> Voir Doréma				
<b>Gomme arabique</b> Voir Acacia à gomme				
<b>Gomme de Sterculia</b> Voir Sterculia				
<b>Gomme Karaya</b> Voir Sterculia				
<b>Gomme M'Bep</b> Voir Sterculia				
<b>Grande ortie</b> Voir Ortie dioïque				
<b>Grenadier</b>	<i>Punica granatum</i> L.	Punicaceae	écorce de racine <sup>a</sup> , écorce de tige <sup>a</sup>	tous organes sauf graine

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Grindélia</b>	<i>Grindelia robusta</i> Nutt., <i>G. camporum</i> Greene, <i>G. humilis</i> Hook. et Arn., <i>G. squarrosa</i> (Pursh) Dunal	Asteraceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Griottier</b> <b>Cerisier griottier</b>	<i>Prunus cerasus</i> L., <i>P. avium</i> (L.) L.	Rosaceae	pédoncule du fruit = queue de cerise <sup>a</sup>	
<b>Groseiller noir</b> <b>Voir Cassissier</b>				
<b>Guar</b> <b>Voir Cyamopsis</b>				
<b>Guarana</b> <b>Voir Paullinia</b>				
<b>Guimauve</b>	<i>Althaea officinalis</i> L.	Malvaceae	feuille <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup>	
<b>Hamamélis de Virginie</b>	<i>Hamamelis virginiana</i> L.	Hamamelidaceae	écorce de tige <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>	
<b>Hamelia patens</b>	<i>Hamelias patens</i> Jacq.	Rubiaceae	feuille fraîche* <sup>a</sup>	
<b>Harpagophyton</b>	<i>Harpagophytum procumbens</i> (Burch.) DC. ex Meissn.	Pedaliaceae	racine secondaire tubérisée <sup>a</sup>	
<b>Herbe aux chantres</b> <b>Voir Erysimum</b>				
<b>Herbe aux chats</b> <b>Voir Valériane</b>				
<b>Herbe aux cuillères</b> <b>Voir Cochléaire</b>				
<b>Herbe aux verrues</b> <b>Voir Chélidoine</b>				
<b>Hibiscus</b> <b>Voir Karkadé</b>				
<b>Houblon</b>	<i>Humulus lupulus</i> L.	Cannabaceae	inflorescence femelle dite « cône de houblon » <sup>a</sup>	
<b>Houblon</b>	<i>Humulus lupulus</i> L.	Cannabaceae	poil glanduleux = lupulin <sup>a</sup>	
<b>Houx (petit)</b> <b>Fragon épineux</b>	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Liliaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	fruit
<b>Hubertia ambavilla</b> <b>Ambaville</b>	<i>Hubertia ambavilla</i> var. <i>ambavilla</i> Bory (= <i>Senecio ambavilla</i> (Bory) Pers.)	Asteraceae	feuille <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Hydrastis</b>	<i>Hydrastis canadensis</i> L.	Ranunculaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Hydrocotyle</b>	<i>Centella asiatica</i> (L.) Urb. (= <i>Hydrocotyle asiatica</i> L.)	Apiaceae	partie aérienne <sup>a,b</sup>	
<b>Hypericum lanceolatum</b> <b>Fleur jaune</b>	<i>Hypericum lanceolatum</i> Lam. spp. <i>lanceolatum</i>	Hypericaceae	sommité fleurie <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup> .	
<b>Hyptis atrorubens</b> <b>Herbe à mouche</b>	<i>Hyptis atrorubens</i> Poit.	Lamiaceae	feuille <sup>*a</sup>	
<b>Hyptis suaveolens</b> <b>Gwo bom</b> <b>Gros baume</b>	<i>Hyptis suaveolens</i> (L.) Poit.	Lamiaceae	feuille <sup>*a</sup>	
<b>Hysope</b>	<i>Hyssopus officinalis</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Ipécacuanha</b> <b>Ipécacuanha de Costa Rica</b> <b>Ipécacuanha de Matto Grosso</b>	<i>Cephaelis acuminata</i> H. Karst., <i>C. ipecacuanha</i> (Brot.) A. Rich.	Rubiaceae	racine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Ispaghul</b>	<i>Plantago ovata</i> Forssk. (= <i>P. ispaghula</i> Roxb.)	Plantaginaceae	graine <sup>a</sup> , tégument de la graine <sup>a</sup>	
<b>Jaborandi</b>	<i>Pilocarpus jaborandi</i> Holmes (= <i>P. microphyllus</i> Stapf), <i>P. pennatifolius</i> Lemm.	Rutaceae	feuille <sup>a</sup>	tous organes
<b>Jalap fusiforme</b> <b>Voir Scammonée du Mexique</b>				
<b>Jasmin de la Caroline</b> <b>Voir Gelsémium</b>				
<b>Jujubier</b>	<i>Ziziphus jujuba</i> Mill. (= <i>Z. sativa</i> Gaertn.) (= <i>Z. vulgaris</i> Lam.) (= <i>Rhamnus zizyphus</i> L.)	Rhamnaceae	fruit privé de graines <sup>a,b</sup>	
<b>Jumellea fragans</b> <b>Faham</b>	<i>Jumellea fragans</i> (Thou) Schltr.	Orchidaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Jusquiame noire</b>	<i>Hyoscyamus niger</i> L.	Solanaceae	feuille <sup>a</sup> , partie aérienne <sup>a</sup>	tous organes
<b>Justicia adhatoda</b> <b>Noyer des Indes</b>	<i>Justicia adhatoda</i> L. (= <i>Adhatoda vasica</i> Ness)	Acanthaceae	feuille <sup>c</sup>	
<b>Justicia secunda</b> <b>Herbe tension</b>	<i>Justicia secunda</i> Vahl.	Acanthaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Kalanchoe pinnata</b>	<i>Kalanchoe pinnata</i> (Lam.) Pers	Crassulaceae	feuille fraîche <sup>*a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Karkadé</b> <b>Oseille de Guinée</b> <b>Hibiscus</b>	<i>Hibiscus sabdariffa</i> L.	Malvaceae	calice et calicule <sup>a</sup>	
<b>Khella</b>	<i>Ammi visnaga</i> (L.) Lam.	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Kinkéliba</b>	<i>Combretum micranthum</i> G. Don (= <i>C. altum</i> Guillaumin et Perrottet ex DC.)	Combretaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Kolatier</b> <b>Colatier</b>	<i>Cola acuminata</i> (P. Beauv.) Schott et Endl. (= <i>Sterculia acuminata</i> P. Beauv.), <i>C. nitida</i> (Vent.) Schott et Endl. (= <i>C. vera</i> K. Schum.) et variétés	Sterculiaceae	amande dite « noix de kola » <sup>a</sup>	
<b>Koussou</b> <b>Voir Coussou</b>				
<b>Kudsu</b> <b>Voir Pueraria lobata</b>				
<b>Laitue vireuse</b>	<i>Lactuca virosa</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , suc épaissi dit « lactucarium » <sup>a</sup>	
<b>Lamier blanc</b> <b>Ortie Blanche</b>	<i>Lamium album</i> L.	Lamiaceae	corolle mondée <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Laminaire</b>	<i>Laminaria digitata</i> J.P. Lamour., <i>L. hyperborea</i> (Gunnerus) Foslie, <i>L. cloustonii</i> Le Jol.	Laminariaceae	stipe <sup>a</sup> , thalle <sup>a</sup>	
<b>Larme de Job</b>	<i>Coix lacryma-jobi</i> L.	Poaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Laurier commun</b> <b>Laurier sauce</b>	<i>Laurus nobilis</i> L.	Lauraceae	feuille <sup>a</sup>	fruit
<b>Lavande</b> <b>Lavande vraie</b>	<i>Lavandula angustifolia</i> Mill. (= <i>L. vera</i> DC.)	Lamiaceae	fleur <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Lavande aspic</b> <b>Voir Aspic</b>				
<b>Lavande stoechas</b>	<i>Lavandula stoechas</i> L.	Lamiaceae	fleur <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Lavande vraie</b> <b>Voir Lavande</b>				
<b>Lavandin</b> <b>« Grosso »</b>	<i>Lavandula x intermedia</i> Emeric ex Loisel.	Lamiaceae	fleur <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Lemongrass de l'Amérique centrale</b>	<i>Cymbopogon citratus</i> (DC.) Stapf	Poaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Lemongrass de l'Inde</b>	<i>Cymbopogon flexuosus</i> (Nees ex Steud.) J.F. Wats.	Poaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Leonotis nepetifolia Pompon-soldat</b>	<i>Leonotis nepetifolia</i> (L.) R. Br.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Lichen d'Islande</b>	<i>Cetraria islandica</i> (L.) Ach. <i>sensu lato</i>	Parmeliaceae	thalle <sup>a</sup>	
<b>Lierre grimpant Lierre commun</b>	<i>Hedera helix</i> L.	Araliaceae	feuille <sup>a</sup> , bois <sup>a</sup>	
<b>Lierre terrestre</b>	<i>Glechoma hederacea</i> L. (= <i>Nepeta glechoma</i> Benth.)	Lamiaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Lin</b>	<i>Linum usitatissimum</i> L.	Linaceae	graine <sup>a, b</sup>	
<b>Lis blanc</b>	<i>Lilium candidum</i> L.	Liliaceae	bulbe <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup>	
<b>Livêches de Chine Gaoben</b>	<i>Ligusticum sinense</i> Oliv. , <i>Ligusticum jeholensis</i> Nakai et Kitag.	Apiaceae	racine <sup>b</sup> rhizome <sup>b</sup>	
<b>Chuanxiong</b>	Chuanxiong : <i>Ligusticum chuanxiong</i> Hort.			
<b>Livêche</b>	<i>Levisticum officinale</i> Koch.	Apiaceae	feuille <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup> , partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Lobélie enflée</b>	<i>Lobelia inflata</i> L.	Lobeliaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	tous organes
<b>Lycium barbarum Baie de lyciet Baie de goji</b>	<i>Lycium barbarum</i> L. (= <i>Lycium chinense</i> Mill.)	Solanaceae	fruit <sup>b</sup>	
<b>Lysimaque pourprée Voir Salicaire</b>				
<b>Maclura tinctoria Murier-pays</b>	<i>Maclura tinctoria</i> (L.) D. Don ex Steud.	Moraceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Magnolia officinalis</b>	<i>Magnolia officinalis</i> Rehd. et Wils.	Magnoliaceae	écorce de tronc, de racine et de branche, bouton floral <sup>b</sup>	
<b>Maïs</b>	<i>Zea mays</i> L.	Poaceae	style <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Mandarine</b>	<i>Citrus reticulata</i> Blanco (= <i>C. nobilis</i> Andrews)	Rutaceae	épicarpe, mésocarpe <sup>b</sup>	
<b>Marjolaine</b> <b>Origan marjolaine</b>	<i>Origanum majorana</i> L. (= <i>Majorana hortensis</i> Moench)	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Marronnier d'Inde</b>	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Hippocastanaceae	écorce de tige <sup>a</sup> , graine <sup>a</sup>	
<b>Marrube</b> <b>Marrube blanc</b>	<i>Marrubium vulgare</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Marrube blanc</b> <b>Voir Marrube</b>				
<b>Marrube noir</b> <b>Voir Ballote noire</b>				
<b>Maté</b> <b>Thé du Paraguay</b>	<i>Ilex paraguariensis</i> St.-Hil. (= <i>I. paraguayensis</i> Lamb.)	Aquifoliaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Matricaire</b> <b>Camomille allemande</b> <b>Camomille vulgaire</b>	<i>Matricaria recutita</i> L. (= <i>Chamomilla recutita</i> (L.) Rausch.) (= <i>M. chamomilla</i> L.)	Asteraceae	capitule <sup>a</sup>	
<b>Mauve</b>	<i>Malva sylvestris</i> L.	Malvaceae	feuille <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup>	
<b>Mélicot</b>	<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Pall.	Fabaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Mélisse</b>	<i>Melissa officinalis</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Menthe coq</b> <b>Voir Balsamite odorante</b>				
<b>Menthe poivrée</b>	<i>Mentha x piperita</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Menthe pouliot</b> <b>Pouliot commun</b>	<i>Mentha pulegium</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Menthe verte</b>	<i>Mentha spicata</i> L. (= <i>M. viridis</i> L.)	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Ményanthe</b> <b>Trèfle d'eau</b>	<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Menyanthaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Millefeuille</b> <b>Voir Achillée millefeuille</b>				
<b>Millepertuis</b>	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Guttiferae	sommité fleurie <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Momordica charantia</b>	<i>Momordica charantia</i> L.	Curcubitaceae	partie aérienne <sup>a</sup> , <sup>a</sup>	
<b>Morelle noire</b>	<i>Solanum nigrum</i> L.	Solanaceae	tige feuillée <sup>a</sup>	fruit
<b>Mousse d'Irlande</b> Voir Carragaheen				
<b>Moutan</b>	<i>Paeonia suffruticosa</i> Andr.	Ranunculaceae	écorce de racine <sup>b</sup>	
<b>Moutarde junciforme</b>	<i>Brassica juncea</i> (L.) Czern.	Brassicaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Muguet des bois</b> Voir Asperule odorante				
<b>Muscadier aromatique</b>	<i>Myristica fragrans</i> Houtt. (= <i>M. moschata</i> Thunb.)	Myristicaceae	graine <sup>a</sup> dite « muscade » ou « noix de muscade », arille dit « macis » <sup>a</sup>	
<b>Mussaenda arcuata</b> Lingue café	<i>Mussaenda arcuata</i> Por.	Rubiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Myrrhe</b> Commiphora	<i>Commiphora abyssinica</i> Engl., <i>C. molmol</i> Engl., <i>C. myrrha</i> Engl., <i>C. schimperi</i> Engl.	Burseraceae	gomme oléo-résine <sup>a</sup>	
<b>Myrte</b>	<i>Myrtus communis</i> L.	Myrtaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Myrtille</b> Airelle myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Ericaceae	feuille <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>	
<b>Nénuphar jaune</b>	<i>Nuphar luteum</i> (L.) Sibth et Small.	Nymphaeaceae	rhizome <sup>a</sup>	
<b>Nerprun</b>	<i>Rhamnus catharticus</i> L.	Rhamnaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Noisetier</b> Coudrier	<i>Corylus avellana</i> L.	Corylaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Notoginseng</b>	<i>Panax pseudoginseng</i> Wall. var. <i>notoginseng</i> (Burk.) Hooet Tseng (= <i>P. notoginseng</i> (Burk.) F.H. Chen ex C.Y. Wu et K.M. Feng)	Araliaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Noyer</b>	<i>Juglans regia</i> L.	Juglandaceae	feuille <sup>a</sup> , péricarpe <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Nuxia verticillata</b> <b>Bois maigre</b>	<i>Nuxia verticillata</i> Lam.	Stilbaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Olivier</b> <b>Bois d'olive noir</b>	<i>Olea europaea</i> L. (= <i>Olea europaea</i> ssp. <i>africana</i> (Mill) P.S. Green) (= <i>Olea africana</i> Mill.)	Oleaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Oranger amer</b> <b>Bigaradier</b>	<i>Citrus aurantium</i> L. (= <i>C. bigaradia</i> Duch.) (= <i>C. vulgaris</i> Risso)	Rutaceae	feuille <sup>a</sup> , fleur, péricarpe dit « écorce » ou zeste <sup>a</sup>	
<b>Oranger doux</b>	<i>Citrus sinensis</i> (L.) Pers. (= <i>C. aurantium</i> L.)	Rutaceae	péricarpe dit « écorce » ou zeste <sup>a</sup>	
<b>Oreille de souris</b> <b>Voir Piloselle</b>				
<b>Origan</b>	<i>Origanum vulgare</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Origan marjolaine</b> <b>Voir Marjolaine</b>				
<b>Orthosiphon</b> <b>Thé de Java</b>	<i>Orthosiphon stamineus</i> Benth. (= <i>O. aristatus</i> Miq.) (= <i>O. spicatus</i> Bak.)	Lamiaceae	tige feuillée <sup>a</sup>	
<b>Ortie Blanche</b> <b>Voir Lamier blanc</b>				
<b>Ortie brûlante</b>	<i>Urtica urens</i> L.	Urticaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Ortie brûlante</b>	<i>Urtica urens</i> L.	Urticaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Ortie dioïque</b> <b>Grande ortie</b>	<i>Urtica dioica</i> L.	Urticaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Ortie dioïque</b> <b>Grande ortie</b>	<i>Urtica dioica</i> L.	Urticaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Oseille de Guinée</b> <b>Voir Karkadé</b>				
<b>Paeonia alba</b>	<i>Paeonia lactiflora</i> Pall.	Ranunculaceae	racine stabilisée dite « racine blanche » <sup>b</sup>	
<b>Paeonia rubra</b>	<i>Paeonia lactiflora</i> Pall. , <i>P. veitchii</i> Lynch.	Ranunculaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Paliure</b>	<i>Paliurus spina-christi</i> Mill. (= <i>P. aculeatus</i> Lam.)	Rhamnaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Palmier de Floride</b> <b>Voir Sabal</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Panama</b>	<i>Quillaja saponaria</i> Molina s. l. (= <i>Q. smegmadermos</i> DC.)	Rosaceae	écorce de tige dite « bois de Panama » <sup>a</sup>	
<b>Panax de Chine</b> Voir Ginseng				
<b>Papayer</b>	<i>Carica papaya</i> L.	Caricaceae	suc du fruit <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>	
<b>Pariétaire</b>	<i>Parietaria officinalis</i> L., <i>P. judaica</i> L. (= <i>P. diffusa</i> Mert. et Koch)	Urticaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Pas d'âne</b> Voir Tussilage				
<b>Passerose</b> Voir Rose trémière				
<b>Passiflore</b>	<i>Passiflora incarnata</i> L.	Passifloraceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Pastel</b>	<i>Isatis tinctoria</i> L. (= <i>I. indigotica</i> Fortune)	Brassicaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Patience</b>	<i>Rumex patientia</i> L.	Polygonaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Paullinia</b> Guarana	<i>Paullinia cupana</i> Kunth.	Sapindaceae	graine <sup>a</sup> , extrait préparé avec la graine = guarana <sup>a</sup>	
<b>Pavot</b>	<i>Papaver somniferum</i> L.	Papaveraceae	feuille <sup>a</sup> , capsule, latex = opium <sup>a</sup>	tous organes sauf graine
<b>Pavot de Californie</b> Voir Eschscholtzia				
<b>Pensée sauvage</b> Violette tricolore	<i>Viola arvensis</i> Murray, <i>V. tricolor</i> L.	Violaceae	fleur <sup>a</sup> , partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Peperomia pellucida</b> Cochlaria	<i>Peperomia pellucida</i> (L.) Kunth	Piperaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Perce-pierre</b> Voir Criste marine				
<b>Persil</b>	<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nyman ex A.W. Hill (= <i>Carum petroselinum</i> (L.) Benth. et Hook.f.) (= <i>P. sativum</i> Hoffm.)	Apiaceae	fruit <sup>a</sup> , racine <sup>a</sup>	
<b>Pervenche (petite)</b>	<i>Vinca minor</i> L.	Apocynaceae	feuille <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Pervenche tropicale</b> <b>Pervenche de Madagascar</b> <b>Pervenche rose</b>	<i>Catharanthus roseus</i> (L.) G. Don	Apocynaceae	feuille <sup>a</sup> , <sup>a</sup>	
<b>Petiveria alliacea</b>	<i>Petiveria alliacea</i> L.	Phytolaccaceae	racine <sup>a</sup> , feuille fraîche <sup>a</sup>	
<b>Peuplier noir</b>	<i>Populus nigra</i> L.	Salicaceae	bourgeon <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>	
<b>Phyllanthus amarus</b> <b>Graines en bas</b> <b>feuilles</b>	<i>Phyllanthus amarus</i> Schum. & Thonn. (= <i>Phyllanthus niruri</i> var. <i>amarus</i> (Schum. & Thonn.))	Phyllantaceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Pied de chat</b> <b>Gnaphale dioïque</b>	<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn. (= <i>Gnaphalium dioicum</i> L.)	Asteraceae	capitule <sup>a</sup>	
<b>Pied de poule</b> <b>Voir Chiendent (gros)</b>				
<b>Piloselle</b> <b>Épervière</b> <b>piloselle</b> <b>Oreille de souris</b>	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Asteraceae	plante entière <sup>a</sup>	
<b>Piment de Cayenne</b> <b>Piment enragé</b> <b>Piment (petit)</b>	<i>Capsicum frutescens</i> L.	Solanaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Pimenta racemosa</b> <b>Bois d'Inde</b> <b>Quatre-épices</b>	<i>Pimenta racemosa</i> (Mill.) J.W. Moore	Myrtaceae	feuille <sup>a</sup> , <sup>a</sup>	
<b>Pin de Boston</b> <b>Pin de la Caroline</b>	<i>Pinus palustris</i> Mill. (= <i>P. australis</i> F. Michx.)	Pinaceae	térébenthine dite « d'Amérique » <sup>a</sup>	
<b>Pin maritime</b>	<i>Pinus pinaster</i> Ait. (= <i>P. maritima</i> Lam.)	Pinaceae	rameau <sup>a</sup> , térébenthine dite « de bordeaux » <sup>a</sup> , colophane <sup>a</sup> , poix noire <sup>a</sup>	
<b>Pin sylvestre</b>	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pinaceae	bourgeon <sup>a</sup>	
<b>Pin sylvestre</b>	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pinaceae	rameau <sup>a</sup>	
<b>Pissenlit</b> <b>Dent de lion</b>	<i>Taraxacum officinale</i> Web.	Asteraceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Pissenlit</b> <b>Dent de lion</b>	<i>Taraxacum officinale</i> Web.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Pittosporum senacia</b> <b>Bois de joli coeur</b>	<i>Pittosporum senacia</i> Putt ssp. <i>senacia</i>	Pittosporaceae	feuille <sup>a</sup> , <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Pivoine</b>	<i>Paeonia officinalis</i> L.	Paeoniaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Plantain</b>	<i>Plantago major</i> L., <i>P. intermedia</i> L., <i>P. lanceolata</i> L.	Plantaginaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Plantain des sables</b> <b>Voir Psyllium</b>				
<b>Plantain pucier</b> <b>Voir Psyllium</b>				
<b>Platycodon</b>	<i>Platycodon grandiflorum</i> (Jacq.) DC	Campanulaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Plectranthus amboinicus</b> <b>Gros-thym</b>	<i>Plectranthus amboinicus</i> (Lour.) Spreng. (= <i>Coleus amboinicus</i> Lour.) (= <i>Coleus aromaticus</i> Benth.)	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Pluchea carolinensis</b> <b>Guérit-tout</b>	<i>Pluchea carolinensis</i> (Jacq.) G. Don	Asteraceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Polygala paniculata</b> <b>Ester fragile</b>	<i>Polygala paniculata</i> L. (= <i>Polygala tenella</i> Willd)	Polygalaceae	plante entière <sup>a</sup>	
<b>Polygala de Virginie</b>	<i>Polygala senega</i> L.	Polygalaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Poivre long</b>	<i>Piper longum</i> L., <i>P. retrofractum</i> Vahl (= <i>P. chaba</i> Hunter) (= <i>P. officinarum</i> (Miq.) C.DC.)	Piperaceae	fruit <sup>b</sup>	
<b>Poivre noir</b>	<i>Piper nigrum</i> L.	Piperaceae	fruit <sup>b</sup>	
<b>Polygone renouée</b> <b>Voir Renouée des oiseaux</b>				
<b>Pommier</b>	<i>Malus sylvestris</i> Mill. (= <i>Pyrus malus</i> L.)	Rosaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Poria</b>	<i>Wolfiporia extensa</i> (Peck) Ginns (syn. <i>Poria cocos</i> (Schw.) Wolf)	Polyporaceae	sclérote <sup>b</sup>	
<b>Potentille</b> <b>Tormentille</b>	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Räusch. (= <i>P. tormentilla</i> (L.) Neck.)	Rosaceae	rhizome <sup>a</sup>	
<b>Potiron</b> <b>Voir Courge</b>				
<b>Pouliot commun</b> <b>Voir Menthe pouliot</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Prêle des champs</b>	<i>Equisetum arvense</i> L.	Equisetaceae	partie aérienne stérile <sup>a</sup>	
<b>Primevère</b>	<i>Primula veris</i> L. (= <i>P. officinalis</i> (L.) Hill)	Primulaceae	fleur <sup>a</sup>	
<b>Primevère</b>	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, <i>Primula veris</i> L. (= <i>P. officinalis</i> (L.) Hill),	Primulaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Prunier</b>	<i>Prunus domestica</i> L.	Rosaceae	fruit <sup>a</sup>	
<b>Prunier d'Afrique</b>	<i>Prunus africana</i> (Hook. f.) Kalkm. (= <i>Pygeum africanum</i> Hook. f.)	Rosaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	
<b>Psidium guajava Goyavier</b>	<i>Psidium guajava</i> L.	Myrtaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Psiloxylon mauritanium Bois de pêche marron</b>	<i>Psiloxylon mauritanium</i> (Bouton ex Hook.F.) Baill. (= <i>Frapiera mauritiana</i> Bouton ex Hook. F.)	Psiloxylaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Psyllium Plantain pucier Plantain des sables</b>	<i>Plantago afra</i> L. (= <i>P.</i> <i>psyllium</i> L.), <i>P. indica</i> L. (= <i>P. arenaria</i> Waldst. et Kit.)	Plantaginaceae	graine <sup>a</sup>	
<b>Pueraria lobata Kudzu</b>	<i>Pueraria lobata</i> (Wild.) Ohwi.	Fabaceae	racine <sup>b</sup>	
<b>Pyrèthre d'Afrique</b>	<i>Anacyclus pyrethrum</i> DC.	Asteraceae	racine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Quassia de la Jamaïque</b>	<i>Picrasma excelsa</i> (Sw.) Planch.	Simaroubaceae	bois <sup>a</sup>	
<b>Quassia de Surinam</b>	<i>Quassia amara</i> L.	Simaroubaceae	bois <sup>a</sup>	
<b>Queue de cerise Voir Griottier</b>				
<b>Quinquina rouge</b>	<i>Cinchona pubescens</i> Vahl (= <i>C. succirubra</i> Pavon), hybrides ou variétés	Rubiaceae	écorce <sup>a</sup>	
<b>Quinquina rouge de Mutis</b>	<i>Cascarilla magnifolia</i> Wedd.	Rubiaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	
<b>Radis noir</b>	<i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) Kerner	Brassicaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Raifort sauvage</b>	<i>Armoracia rusticana</i> Gaertn., B. Mey. et Scherb. (= <i>Cochlearia armoracia</i> L.)	Brassicaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Raisin d'ours Voir Busserole</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Ratanhia</b>	<i>Krameria triandra</i> Ruiz et Pav. (= <i>K. lappacea</i> (Dombey) Burdet et B.B. Simpson)	Fabaceae	racine <sup>a</sup>	
<b>Rauwolfia</b>	<i>Rauwolfia serpentina</i> Benth. ex Kurz (= <i>Ophioxylon serpentinum</i> Willd.)	Apocynaceae	racine <sup>a</sup>	tous organes
<b>Réglisse</b>	<i>Glycyrrhiza glabra</i> L., <i>G. inflata</i> Bat., <i>G. uralensis</i> Risch.	Fabaceae	partie souterraine <sup>a, b</sup>	
<b>Reine des prés Ulmaire</b>	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. (= <i>Spiraea ulmaria</i> L.)	Rosaceae	fleur <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Renoncule (fausse) Voir Ficaire</b>				
<b>Renouée bistorte Voir Bistorte</b>				
<b>Renouée des oiseaux Polygone renouée Renouée trainasse</b>	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Polygonaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	
<b>Rhapontic Rhubarbe des jardins</b>	<i>Rheum rhabarbarum</i> L. <i>R. x hybridum</i> Murray	Polygonaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Rhubarbe des jardins Voir Rhapontic</b>				
<b>Rhubarbe Rhubarbe de Chine</b>	<i>Rheum officinale</i> Baill., <i>R. palmatum</i> L.	Polygonaceae	partie souterraine <sup>a, b</sup>	
<b>Romarin</b>	<i>Rosmarinus officinalis</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Ronce</b>	<i>Rubus</i> sp.	Rosaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Rose trémière Passerose</b>	<i>Alcea rosea</i> L. (= <i>Althaea rosea</i> L.)	Malvaceae	fleur <sup>a</sup>	
<b>Rosier à roses pâles</b>	<i>Rosa centifolia</i> L.	Rosaceae	bouton floral <sup>a</sup> , pétale <sup>a</sup>	
<b>Rosier de Damas</b>	<i>Rosa damascena</i> Mill.	Rosaceae	bouton floral <sup>a</sup> , pétale <sup>a</sup>	
<b>Rosier de Provins Rosier à roses rouges</b>	<i>Rosa gallica</i> L.	Rosaceae	bouton floral <sup>a</sup> , pétale <sup>a</sup>	
<b>Rosier sauvage Voir Eglantier</b>				

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
Rue fétide	<i>Ruta graveolens</i> L.	Rutaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>	tous organes
Sabal Palmier de Floride	<i>Serenoa repens</i> (W.B. Bartram) Small. (= <i>Sabal serrulata</i> (Michx.) T. Nutt. ex Schultes et Schultes)	Arecaceae	fruit <sup>a</sup>	
Safran	<i>Crocus sativus</i> L.	Iridaceae	stigmate <sup>a</sup>	
Salicaire Lysimaque pourprée	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Lythraceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
Salsepareille du Honduras	<i>Smilax sarsaparilla</i> L. (= <i>S. ornata</i> Hook. f.)	Liliaceae	racine <sup>a</sup>	
Salsepareille du Mexique Salsepareille de Vera Cruz	<i>Smilax aristolochiaefolia</i> Mill. (= <i>S. medica</i> Schldl. et Cham.)	Liliaceae	racine <sup>a</sup>	
Sambucus canadensis Siyo	<i>Sambucus canadensis</i> L.	Caprifoliaceae	fleur <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>	
Sanguisorbe (grande)	<i>Sanguisorba officinalis</i> L.	Rosaceae	partie souterraine <sup>a, b</sup>	
Santoline Aurone femelle	<i>Santolina chamaecyparissus</i> L.	Asteraceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Sapin argenté	<i>Abies alba</i> Mill. (= <i>A. pectinata</i> DC.)	Abietaceae	bourgeon <sup>a</sup> , térébenthine dite « d'Alsace » <sup>a</sup> , térébenthine dite « des Vosges » <sup>a</sup>	
Saponaire	<i>Saponaria officinalis</i> L.	Caryophyllaceae	partie aérienne <sup>a</sup> , partie souterraine <sup>a</sup>	
Sarriette des jardins	<i>Satureja hortensis</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Sarriette des montagnes	<i>Satureja montana</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Sauge d'Espagne	<i>Salvia lavandulifolia</i> Vahl	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Sauge officinale Sauge	<i>Salvia officinalis</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup>	
Sauge sclarée Sclarée Toute-bonne	<i>Salvia sclarea</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Sauge trilobée	<i>Salvia fruticosa</i> Mill. (= <i>S. triloba</i> L. f.)	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
Saule	<i>Salix sp.</i>	Salicaceae	écorce de tige <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>	
Scammonée d'Alep Scammonée de Syrie	<i>Convolvulus scammonia</i> L.	Convolvulaceae	racine <sup>a</sup> , résine <sup>a</sup>	tous organes
Scammonée de Syrie Voir Scammonée d'Alep				
Scammonée du Mexique Jalap fusiforme	<i>Ipomoea orizabensis</i> (Pelletam) Ledeb. Ex Steud.	Convolvulaceae	racine <sup>a</sup> , résine <sup>a</sup>	tous organes
Schisandra de Chine	<i>Schisandra chinensis</i> (Turcz.) Baill.	Magnoliaceae	fruit <sup>b</sup>	
Scille	<i>Drimys maritima</i> (L.) Steam (= <i>Urginea scilla</i> Steinh.) (= <i>U. maritima</i> (L.) Baker)	Liliaceae	bulbe <sup>a</sup>	tous organes
Sclarée Voir Sauge sclarée				
Scoparia dulcis Balai doux	<i>Scoparia dulcis</i> L.	Scrophulariaceae	plante entière <sup>a</sup>	
Scrofulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i> L. (= <i>S. aquatica</i> auct. non L.)	Scrophulariaceae	racine <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Scrofulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrophulariaceae	racine <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
Scutellaire	<i>Scutellaria baicalensis</i> Georgi	labiaceae	racine <sup>b</sup>	
Secamone volubilis Liane d'olive	<i>Secamone volubilis</i> (Lam.) Marais	Apocynaceae	feuille <sup>a</sup>	
Seigle	<i>Secale cereale</i> L.	Poaceae	fruit <sup>a</sup> , son <sup>a</sup>	
Semen contra	<i>Artemisia cina</i> Berg. ex Poljakov	Asteraceae	capitule non épanoui <sup>a</sup>	
Séné d'Alexandrie ou de Khartoum	<i>Cassia senna</i> L. (= <i>C. acutifolia</i> (Delile) Batka) (= <i>Senna alexandrina</i> Mill.)	Fabaceae	foliole <sup>a, b</sup> , fruit <sup>a, b</sup>	
Séné de Provence Voir Globulaire purgative				
Séné de Tinnevely ou de l'Inde	<i>Cassia angustifolia</i> (Vahl) Batka	Fabaceae	foliole <sup>a, b</sup> , fruit <sup>a, b</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Senna bicapsularis</b> <b>Soumaké</b>	<i>Senna bicapsularis</i> (L.) Roxb.	Fabaceae	feuille <sup>a, a</sup>	
<b>Serpolet</b> <b>Thym serpolet</b>	<i>Thymus serpyllum</i> L. <i>sensu latiore</i>	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Simarouba amer</b>	<i>Simarouba amara</i> Aubl.	Simaroubaceae	écorce de racine <sup>a</sup>	
<b>Simarouba glauca</b>	<i>Simarouba glauca</i> DC.	Simaroubaceae	partie aérienne fraîche ou sèche <sup>a</sup>	
<b>Sinomenium acutum</b>	<i>Sinomenium acutum</i> (Thunb.) Rehd. et Wils.	Menispermaceae	tige <sup>b</sup>	
<b>Solidage</b>	<i>Solidago gigantea</i> Ait., <i>S. canadensis</i> L.	Asteraceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Solidage verge-d'or</b> <b>Verge d'or</b>	<i>Solidago virgaurea</i> L.	Asteraceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Sophora japonica</b>	<i>Sophora japonica</i> L.	Fabaceae	bouton floral <sup>b</sup>	
<b>Souci</b> <b>Souci des jardins</b>	<i>Calendula officinalis</i> L.	Asteraceae	capitule <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup>	
<b>Stachytarpheta jamaicensis</b> <b>Verveine queue de rat</b>	<i>Stachytarpheta jamaicensis</i> (L.) Vahl	Verbenaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Sterculia</b> <b>Gomme Karaya</b> <b>Gomme M'Bep</b> <b>Gomme de Sterculia</b>	<i>Sterculia urens</i> Roxb., <i>S. tomentosa</i> Guill. et Perr.	Sterculiaceae	exsudation gommeuse = gomme de Sterculia <sup>a</sup> , gomme Karaya <sup>a</sup> , gomme M'Bep <sup>a</sup>	
<b>Stramoine</b> <b>Voir Datura</b>				
<b>Struchium sparganophorum</b> <b>Oreille à mouton</b>	<i>Struchium sparganophorum</i> (L.) Kuntze (= <i>Ethulia sparganophora</i> L.) (= <i>Ethulia struchium</i> Sw.) (= <i>Sparganophorus africanus</i> (P. Beauv.) Steud.)	Asteraceae	feuille <sup>a, a</sup>	
<b>Styrax</b>	<i>Styrax orientalis</i> L.	Styracaceae	baume <sup>a</sup>	
<b>Styrax benjoin</b> <b>Voir Benjoin de Sumatra</b>				
<b>Styrax liquide</b>	<i>Liquidambar orientalis</i> Mill., <i>L. styraciflua</i> L.	Hamamelidaceae	baume <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Sureau noir</b>	<i>Sambucus nigra</i> L.	Caprifoliaceae	fleur <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>	
<b>Tamarinier de l'Inde</b>	<i>Tamarindus indica</i> L.	Fabaceae	pulpe de fruit <sup>a</sup>	
<b>Temoe-lawacq</b>	<i>Curcuma xanthorrhiza</i> Roxb.	Zingiberaceae	rhizome <sup>a</sup>	
<b>Thé de Java Voir Orthosiphon</b>				
<b>Thé du Mexique Voir Chénopode vermifuge</b>				
<b>Thé du Paraguay Voir Maté</b>				
<b>Théier Thé</b>	<i>Camellia sinensis</i> (L.) Kuntze (= <i>C. thea</i> Link) (= <i>Thea sinensis</i> (L.) Kuntze)	Theaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Thespesia populnea Catalpa</b>	<i>Thespesia populnea</i> (L.) Sol. ex. Corrêa	Malvaceae	feuille <sup>a</sup> , fruit <sup>a, a</sup>	
<b>Thlaspi Voir Bourse à pasteur</b>				
<b>Thuja Cèdre blanc</b>	<i>Thuja occidentalis</i> L.	Cupressaceae	rameau <sup>a</sup>	tous organes
<b>Thym</b>	<i>Thymus vulgaris</i> L., <i>T. zygis</i> L.	Lamiaceae	feuille <sup>a</sup> , sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Thym serpolet Voir Serpolet</b>				
<b>Tilleul</b>	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., <i>T. cordata</i> Mill. (= <i>T. ulmifolia</i> Scop.) (= <i>T. parvifolia</i> Ehrh. ex Hoffm.) (= <i>T. sylvestris</i> Desf.), <i>T. x vulgaris</i> Heyne ou mélanges	Tiliaceae	aubier <sup>a</sup> , inflorescence <sup>a</sup>	
<b>Tormentille Voir Potentille</b>				
<b>Toute-bonne Voir Sauge sclarée</b>				
<b>Tradescantia spathacea</b>	<i>Tradescantia spathacea</i> Sw.	Commelinaceae	feuille fraîche <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Trèfle d'eau</b> Voir Ményanthe				
<b>Tussilage</b> Pas d'âne	<i>Tussilago farfara</i> L.	Asteraceae	capitule <sup>a</sup>	tous organes
<b>Twa tass</b>	<i>Lippia alba</i> (Mill.) N. E. Br.	Verbenaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Ulmaire</b> Voir Reine des prés				
<b>Uva-ursi</b> Voir Busserole				
<b>Valériane</b> Herbe aux chats	<i>Valeriana officinalis</i> L.	Valerianaceae	partie souterraine <sup>a</sup>	
<b>Vélar</b> Voir Erysimum				
<b>Vepris lanceolata</b> Patte poule	<i>Vepris lanceolata</i> (Lam.) G. Don.	Rutaceae	feuille <sup>*,a</sup>	
<b>Verge d'or</b> Voir Solidage verge-d'or				
<b>Vergerette du Canada</b> Érigéron Vergerolle	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq. (= <i>Erigeron canadensis</i> L.)	Asteraceae	partie aérienne <sup>a</sup>	
<b>Vergerolle</b> Voir Vergerette du Canada				
<b>Véronique mâle</b>	<i>Veronica officinalis</i> L.	Scrophulariaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>	
<b>Verveine odorante</b>	<i>Aloysia citriodora</i> Palau (= <i>Aloysia triphylla</i> (L'Hér.) Kuntze) (= <i>Lippia citriodora</i> Kunth.) (= <i>Verbena triphylla</i> L'Hér.)	Verbenaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Verveine officinale</b>	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verbenaceae	partie aérienne <sup>a, b</sup>	
<b>Viburnum</b>	<i>Viburnum prunifolium</i> L.	Caprifoliaceae	écorce de tige <sup>a</sup>	
<b>Vigne rouge</b>	<i>Vitis vinifera</i> L.	Vitaceae	feuille <sup>a</sup>	
<b>Violette</b>	<i>Viola calcarata</i> L., <i>V. lutea</i> Huds., <i>V. odorata</i> L.	Violaceae	fleur <sup>a</sup>	

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE	PARTIES TOXIQUES DE LA PLANTE
<b>Violette tricolore</b> <b>Voir Pensée sauvage</b>				
<b>Vomiquier</b>	<i>Strychnos nux vomica</i> L.	Loganiaceae	graine dite « noix vomique » <sup>a</sup>	tous organes

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française juillet 2014**  
ANSM

[www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)

33/33

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Aconits</b> , , notamment <b>Aconit napel</b> <b>Aconit à grandes fleurs</b> <b>Aconit anthore</b> <b>Aconit salitifère</b> <b>Aconit féroce</b>	<i>Aconitum</i> sp., notamment <i>Aconitum napellus</i> L. <i>Aconitum variegatum</i> L. (= <i>A. cammarum</i> L.) <i>Aconitum anthora</i> L. <i>Aconitum ferox</i> Wall	Ranunculaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Acorus</b>	<i>Acorus</i> sp., notamment <i>Acorus calamus</i> L. sauf <i>A. c.</i> var. <i>americanus</i> <i>Acorus tatarinowii</i> Schott, <i>Acorus gramineus</i> Sol. ex Aiton	Acoraceae	rhizome <sup>a,b</sup>
<b>Actée en épi</b> <b>Herbe de Saint-Christophe</b>	<i>Actaea spicata</i> L.	Ranunculaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Akebia</b>	<i>Akebia quinata</i> (Thunb.) Decne, <i>Akebia trifoliata</i> (Thunb.) Koidz	Lardizabalaceae	tige <sup>b</sup>
<b>Amandier amer</b>	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A. Webb var. <i>amara</i> (DC.) Buckheim	Rosaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Ancolie vulgaire</b>	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ranunculaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Anémone des bois</b> <b>Anémone Sylvie</b> <b>Sylvie</b>	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Ranunculaceae	fleur <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>
<b>Araroba</b>	<i>Andira araroba</i> Aguiar.	Fabaceae	sécrétion naturelle : araroba <sup>a</sup>
<b>Argemone mexicana</b>	<i>Argemone mexicana</i> L. (= <i>A. spinosa</i> Moench)	Papaveraceae	racine <sup>a</sup>
<b>Aristolochie</b>	<i>Aristolochia clematitis</i> L.	Aristolochiaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Arthanite</b> <b>Voir Cyclamen d'Europe</b>			
<b>Arums</b> , notamment <b>Gouet serpenteaire</b> <b>Serpenteaire commune</b> <b>Gouet</b> <b>Pied de veau</b>	<i>Arum</i> sp., notamment <i>Dracunculus vulgaris</i> Schott (= <i>Arum dracunculus</i> L.) <i>Arum maculatum</i> L. (= <i>A. vulgare</i> Lam.)	Araceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Asaret d'Europe</b>	<i>Asarum europaeum</i> L.	Aristolochiaceae	feuille <sup>a</sup> , partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Asclépiade</b> <b>Dompte-venin</b>	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik. (= <i>V. officinale</i> Moench), (= <i>Asclepias vincetoxicum</i> L.)	Asclepiadaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Atractylodes lancea</b>	<i>Atractylodes lancea</i> (Thunb.) D.C. (= <i>Atractylodes chinensis</i> (Bunge)) Koidz.	Asteraceae	rhizome <sup>b</sup>

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

ANSM

www.ansm.sante.fr

2/12



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Atractylodes macrocephala</b>	<i>Atractylodes macrocephala</i> Koidz.	Asteraceae	rhizome <sup>b</sup>
<b>Aucklandia</b>	<i>Saussurea costus</i> (Falc.) Lipsch. (= <i>Saussurea lappa</i> C.B. Clarke) (= <i>Aucklandia lappa</i> Decne.) (= <i>Aucklandia costus</i> Falc.)	Asteraceae	racine <sup>b</sup>
<b>Badianier</b> sauf Badianier de Chine	<i>Illicium</i> sp. sauf <i>Illicium verum</i> Hook. f.	Illiciaceae	fruit = badiane <sup>a</sup>
<b>Belamcanda chinensis</b> Iris tigré	<i>Iris domestica</i> (L.) Goldblatt et Mabb. (= <i>Belamcanda chinensis</i> (L.) D.C.)	Iridaceae	rhizome <sup>b</sup>
<b>Berce</b> Berce (grande)	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Apiaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Bois de couleuvre</b>	<i>Strychnos colubrina</i> L.	Loganiaceae	bois <sup>a</sup>
<b>Brucée antidysentérique</b>	<i>Brucea antidysenterica</i> Lam.	Simaroubaceae	écorce <sup>a</sup>
<b>Bryone</b> Couleuvrée	<i>Bryonia cretica</i> L. ssp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin	Cucurbitaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Buglosse</b>	<i>Anchusa officinalis</i> L., <i>A. italica</i> Retz	Boraginaceae	feuille <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup>
<b>Buis</b>	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buxaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Cascarille officinale</b>	<i>Croton eluteria</i> (L.) W. Wright.	Euphorbiaceae	écorce <sup>a</sup>
<b>Cèdre rouge</b> Thuja	<i>Thuja plicata</i> Donn ex D. Don	Cupressaceae	bois <sup>a</sup>
<b>Cerisier mahaleb</b>	<i>Prunus mahaleb</i> L. (= <i>Cerasus mahaleb</i> (L.) Mill.)	Rosaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Cerisier putiet</b>	<i>Prunus padus</i> L. (= <i>Cerasus padus</i> (L.) DC.)	Rosaceae	écorce <sup>a</sup>
<b>Cévadille</b> Sévadille	<i>Schoenocaulon officinale</i> A. Gray	Liliaceae	fruit <sup>a</sup> , graine <sup>a</sup>
<b>Chèvrefeuilles</b>	<i>Lonicera</i> sp.	Caprifoliaceae	fleur <sup>a</sup>
<b>Ciguë (grande)</b> Ciguë officinale	<i>Conium maculatum</i> L.	Apiaceae	fruit <sup>a</sup>
<b>Ciguë (petite)</b> Ciguë fétide	<i>Aethusa cynapium</i> L.	Apiaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Ciguë aquatique</b> voir Ciguë vireuse			

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

ANSM

www.ansm.sante.fr

3/12

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Ciguë d'eau</b> voir Ciguë vireuse			
<b>Ciguë fétide</b> voir Ciguë (petite)			
<b>Ciguë officinale</b> voir Ciguë (grande)			
<b>Ciguë vireuse</b> <b>Ciguë aquatique</b> <b>Ciguë d'eau</b>	<i>Cicuta virosa</i> L.	Apiaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Cissampelos pareira</b>	<i>Cissampelos pareira</i> L.	Menispermaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Clematis arandii</b>	<i>Clematis arandii</i> Franch	Ranunculaceae	tige <sup>b</sup>
<b>Clématite des haies</b> <b>Herbe aux gueux</b> <b>Vigne blanche</b>	<i>Clematis vitalba</i> L.	Ranunculaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Cocaier</b>	<i>Erythroxylum coca</i> Lam. et variétés	Linaceae	feuille = coca <sup>a</sup>
<b>Cocillana</b>	<i>Guarea rusbyi</i> (Britt.) Rusby	Meliaceae	écorce de tige <sup>a</sup>
<b>Colchique d'Illyrie</b> <b>Hermodacte</b>	<i>Colchicum variegatum</i> L.	Liliaceae	tous organes <sup>a</sup>
<b>Colombo</b>	<i>Jateorrhiza palmata</i> (Lam.) Miers. (= <i>Chasmanthera palmata</i> Baill.)	Menispermaceae	racine <sup>a</sup>
<b>Coloquinte</b>	<i>Citrullus colocynthis</i> (L.) Schrad.	Cucurbitaceae	fruit <sup>a</sup>
<b>Couleuvrée</b> voir Bryone			
<b>Cropal</b> voir Laurose antidysentérique			
<b>Crotons</b> , notamment <b>Croton cathartique</b> <b>Graine de Tilly</b> <b>Croton porte-laque</b>	<i>Croton</i> sp., notamment <i>Croton tiglium</i> L. <i>Croton lacciferus</i> L.	Euphorbiaceae	graine <sup>a</sup> , écorce <sup>a</sup> , feuille <sup>a</sup>
<b>Curares</b>	<i>Chondrodendron tomentosum</i> Ruiz et Pav., <i>Curarea toxicofera</i> (Wedd.) Barneby et Krukoff, <i>Strychnos toxifera</i> R. H. Schomb., <i>S. castelnaeana</i> Wedd., <i>S. letalis</i> Barb.	Menispermaceae  Loganiaceae	extrait <sup>a</sup>
<b>Curcas</b> <b>Pignon d'Inde</b>	<i>Jatropha curcas</i> L.	Euphorbiaceae	feuille <sup>a</sup> , graine <sup>a</sup>

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

ANSM

www.ansm.sante.fr

4/12

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Cuscute (grande) d'Europe</b>	<i>Cuscuta europaea</i> L.	Convolvulaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Cuscute épithym voir Épithym</b>			
<b>Cyclamen d'Europe Arthanite Pain de pourceau</b>	<i>Cyclamen purpurascens</i> Mill. (= <i>C. europaeum</i> auct.)	Primulaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Cynoglosse</b>	<i>Cynoglossum officinale</i> L.	Boraginaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Daphnés, notamment Daphné bois-gentil Mézéron Garou Sainbois Daphné lauréole Lauréole commune</b>	<i>Daphne</i> sp., notamment <i>Daphne mezereum</i> L. <i>Daphne gnidium</i> L. <i>Daphne laureola</i> L.	Thymeleaceae	écorce <sup>a</sup> , fruit <sup>a</sup>
<b>Daturas sauf stramoine</b>	<i>Datura</i> sp. sauf <i>D. stramonium</i> L.	Solanaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Dauphinelle des blés voir Pied d'alouette</b>			
<b>Digitales sauf Digitale pourprée</b>	<i>Digitalis</i> sp. sauf <i>Digitalis purpurea</i> L.	Scrophulariaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Dompte-venin voir Asclépiade</b>			
<b>Ellébore blanc Hellébore blanc Vaire Vérate</b>	<i>Veratrum album</i> L.	Liliaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Ephedras Mahuang</b>	<i>Ephedra</i> sp., notamment <i>Ephedra sinica</i> Stapf. <i>Ephedra intermedia</i> Schrenk et C.A.Mey. <i>Ephedra equisetina</i> Bunge	Ephedraceae	tige <sup>a, b</sup>
<b>Épithym Cuscute épithym</b>	<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	Convolvulaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Ergot de seigle</b>	<i>Claviceps purpurea</i> (Fries) Tulasne	Hypocreaceae	sclérote <sup>a</sup>
<b>Eucommia</b>	<i>Eucommia ulmoides</i> Oliv.	Eucommiaceae	écorce <sup>b</sup>
<b>Euphorbes sauf E. hirta</b>	<i>Euphorbia</i> sp. sauf <i>E. hirta</i> L.	Euphorbiaceae	plante entière <sup>a</sup>
<b>Évonymus Voir Fusain noir pourpré</b>			

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Fallopia multiflora</b> <b>Polygonum multiflorum</b>	<i>Fallopia multiflora</i> (Thumb.) Haraldson (= <i>Polygonum multiflorum</i> Thumb.)	Polygonaceae	tige <sup>a</sup> , partie souterraine <sup>b</sup>
<b>Fève de Calabar</b>	<i>Physostigma venenosum</i> Balf.	Fabaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Fève de Saint-Ignace</b>	<i>Strychnos ignatii</i> Berg.	Loganiaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Fougère aigle</b>	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn (= <i>Pteris aquilina</i> L.)	Hypolepidaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Fougère mâle</b>	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott (= <i>Aspidium filix-mas</i> (L.) Sw.)	Aspidiaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Fusain d'Europe</b>	<i>Euonymus europaeus</i> L.	Celastraceae	fruit <sup>a</sup>
<b>Fusain noir pourpré</b> <b>Évonymus</b>	<i>Euonymus atropurpureus</i> Jacq.	Celastraceae	écorce de racine <sup>a</sup>
<b>Garou</b> <b>Voir Daphnés</b>			
<b>Genêt d'Espagne</b>	<i>Spartium junceum</i> L.	Fabaceae	sommité fleurie <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup>
<b>Genêt purgatif</b>	<i>Cytisus balansae</i> (Boiss.) Ball (= <i>C. purgans</i> (L.) Spach.) (= <i>Genista purgans</i> L.)	Fabaceae	fleur <sup>a</sup>
<b>Genévrier savinier</b> <b>Sabine</b>	<i>Juniperus sabina</i> L.	Cupressaceae	tige feuillée <sup>a</sup>
<b>Germandrées, notamment</b> <b>Germandrée maritime</b> <b>Marum</b> <b>Germandrée petit-chêne</b> <b>Germandrée sauvage</b> <b>Germandrée des bois</b> <b>Scorodoine</b> <b>Germandrée tomenteuse</b>	<i>Teucrium</i> sp., notamment <i>Teucrium marum</i> L.  <i>Teucrium chamaedrys</i> L. <i>Teucrium scorodonia</i> L.  <i>Teucrium polium</i> L.	Lamiaceae	sommité fleurie <sup>a</sup>
<b>Gomme gutte</b> <b>Guttier vrai</b>	<i>Garcinia hamburyi</i> Hook. f.	Clusiaceae	gomme-résine <sup>a</sup>
<b>Gouet serpenteaire</b> <b>Voir Arum</b>			
<b>Gouet</b> <b>voir Arum</b>			
<b>Graine de Tilly</b> <b>Voir Crotons</b>			
<b>Gratiole</b> <b>Herbe à pauvre homme</b>	<i>Gratiola officinalis</i> L.	Scrophulariaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>
<b>Grémil</b> <b>Herbe aux perles</b>	<i>Lithospermum officinale</i> L.	Boraginaceae	graine <sup>a</sup>

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Gui</b>	<i>Viscum album</i> L.	Loranthaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Guttier vrai</b> <b>Voir Gomme gutte</b>			
<b>Hannebane</b> <b>Voir Jusquiame blanche</b>			
<b>Héliotrope</b> <b>Herbe aux verrues</b>	<i>Heliotropium europaeum</i> L.	Boraginaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Hellébore blanc</b> <b>Voir Ellébore blanc</b>			
<b>Hellébores</b>	<i>Helleborus</i> sp.	Ranunculaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Herbe à la Brinvilliers</b> <b>Voir Spigélie</b> <b>anthelminthique</b>			
<b>Herbe à pauvre homme</b> <b>Voir Gratiale</b>			
<b>Herbe aux gueux</b> <b>Voir Clématite des</b> <b>haies</b>			
<b>Herbe aux perles</b> <b>Voir Grémil</b>			
<b>Herbe aux poux</b> <b>Voir Staphysaigre</b>			
<b>Herbe aux verrues</b> <b>Voir Héliotrope</b>			
<b>Herbe de Saint-</b> <b>Christophe</b> <b>Voir Actée en épi</b>			
<b>Herbe de Saint-Jacques</b> <b>Voir Seneçon</b>			
<b>Hermodacte</b> <b>Voir Colchique d'Illyrie</b>			
<b>Hièble</b> <b>Sureau-hièble</b>	<i>Sambucus ebulus</i> L.	Caprifoliaceae	fruit <sup>a</sup>
<b>If</b>	<i>Taxus baccata</i> L.	Taxaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Ipécacuanha strié</b> <b>Psychotrie vomitive</b>	<i>Psychotria emetica</i> L. f.	Rubiaceae	racine <sup>a</sup>
<b>Iris</b>	<i>Iris</i> sp.	Iridaceae	rhizome <sup>a</sup>
<b>Jacobée</b> <b>Voir Seneçon</b>			

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

ANSM

www.ansm.sante.fr

7/12

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Jalap tubéreux</b>	<i>Exogonium purga</i> (Wender.) Benth. (= <i>E. purga</i> Lindl.) (= <i>Ipomoea purga</i> (Wender.) Hayne)	Convolvulaceae	racine <sup>a</sup> , résine <sup>a</sup>
<b>Jusquiame blanche</b>	<i>Hyoscyamus albus</i> L.	Solanaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Kawa-kawa Kava</b>	<i>Piper methysticum</i> Forst.	Piperaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Lantnier</b>	<i>Lantana camara</i> L.	Verbenaceae	feuille <sup>a</sup> , fleur <sup>a</sup> , partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Lauréole commune Voir Daphnés</b>			
<b>Laurier rose</b>	<i>Nerium oleander</i> L.	Apocynaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Laurier-cerise</b>	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Rosaceae	feuille fraîche <sup>a</sup>
<b>Laurose antidysentérique Cropal</b>	<i>Wrightia zeylanica</i> R. Br. (= <i>Nerium antidysentericum</i> L.)	Apocynaceae	écorce <sup>a</sup>
<b>Lin purgatif</b>	<i>Linum catharticum</i> L.	Linaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Liseron des haies Liseron (grand)</b>	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br. (= <i>Convolvulus sepium</i> L.)	Convolvulaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Liseron méchoacan</b>	<i>Convolvulus mechoacana</i> Vitman	Convolvulaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Mandragore officinale</b>	<i>Mandragora officinarum</i> L. (= <i>M. autumnalis</i> Bertol.)	Solanaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Mahuang Voir Ephedra</b>			
<b>Marum Voir Germandrées</b>			
<b>Mercuriale annuelle</b>	<i>Mercurialis annua</i> L.	Euphorbiaceae	feuille <sup>a</sup> , plante entière <sup>a</sup>
<b>Mézéron Voir Daphnés</b>			
<b>Momordique balsamine Pomme de merveille</b>	<i>Momordica balsamina</i> L.	Cucurbitaceae	fruit <sup>a</sup>
<b>Mouron rouge</b>	<i>Anagallis arvensis</i> L.	Primulaceae	plante entière <sup>a</sup>
<b>Muguet</b>	<i>Convallaria majalis</i> L.	Liliaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Narcisses, notamment Narcisse des prés</b>	<i>Narcissus</i> sp., notamment <i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Amaryllidaceae	partie souterraine <sup>a</sup>

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

ANSM

www.ansm.sante.fr

8/12

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Nigelle des champs</b>	<i>Nigella arvensis</i> L.	Ranunculaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Oenanthe safranée Phellandrie aquatique</b>	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir. (= <i>O. phellandrium</i> Lam.)	Apiaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Ochrosia borbonica Bois jaune</b>	<i>Ochrosia borbonica</i> J. F. Gmel	Apocynaceae	feuille <sup>a</sup> , écorce <sup>a</sup>
<b>Orcanette</b>	<i>Alkanna tinctoria</i> Tausch (= <i>Anchusa tinctoria</i> L.)	Boraginaceae	racine <sup>a</sup>
<b>Pain de pourceau Voir Cyclamen d'Europe</b>			
<b>Palma christi Voir Ricin</b>			
<b>Pervenche tropicale Pervenche de Madagascar Pervenche rose</b>	<i>Catharanthus roseus</i> (L.) G. Don	Apocynaceae	feuille <sup>a</sup> (sauf usage cutané)
<b>Pétasite</b>	<i>Petasites hybridus</i> (L.) Gaertn., Meyer et Scherb. (= <i>P. officinalis</i> Moench)	Asteraceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Phellandrie aquatique Voir Oenanthe safranée</b>			
<b>Phytolaque</b>	<i>Phytolacca americana</i> L. (= <i>P. decandra</i> L.)	Phytolaccaceae	fruit <sup>a</sup>
<b>Picrorhiza kurroa</b>	<i>Picrorhiza kurroa</i> Royle ex Berth. & P.K. Royle (= <i>P. scorophulariiflora</i> Pennel)	Scrophulariaceae	racine <sup>c</sup> , rhizome <sup>c</sup>
<b>Pied d'alouette Dauphinelle des blés</b>	<i>Consolida regalis</i> Gray (= <i>Delphinium consolida</i> L.)	Ranunculaceae	partie aérienne fleurie <sup>a</sup>
<b>Pied de veau voir Arum</b>			
<b>Pignon d'Inde voir Curcas</b>			
<b>Piper auritum</b>	<i>Piper auritum</i> Kunth	Piperaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Podophylle</b>	<i>Podophyllum peltatum</i> L.	Berberidaceae	résine <sup>a</sup> , rhizome <sup>a</sup>
<b>Polygonum multiflorum Voir Fallopia multiflora</b>			
<b>Pomme de merveille voir Momordique balsamine</b>			
<b>Prêle d'hiver</b>	<i>Equisetum hiemale</i> L.	Equisetaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Prêle des marais</b>	<i>Equisetum palustre</i> L.	Equisetaceae	partie aérienne <sup>a</sup>

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Psychotrie vomitive</b> Voir Ipécacuanha strié			
<b>Pulmonaire</b>	<i>Pulmonaria officinalis</i> L., <i>Pulmonaria affinis</i> Jord.	Boraginaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Renoncules</b>	<i>Ranunculus</i> sp.	Ranunculaceae	plante entière <sup>a</sup>
<b>Ricin</b> <b>Palma christi</b>	<i>Ricinus communis</i> L.	Euphorbiaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Roure des corroyeurs</b> Voir Sumac des corroyeurs			
<b>Sabine</b> Voir Genévrier savinier			
<b>Sainbois</b> Voir Daphnés			
<b>Salvia miltiorrhiza</b>	<i>Salvia miltiorrhiza</i> Bunge (= <i>S. poganocalyx</i> Hance)	Lamiaceae	racine <sup>b</sup> , rhizome <sup>b</sup>
<b>Sapote</b>	<i>Pouteria Sapota</i> (Jacq.) H.E. Moore & Stearn	Sapotaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Sassafras</b>	<i>Sassafras albidum</i> (Nutt.) Nees (= <i>Laurus sassafras</i> L.)	Lauraceae	bois de racine <sup>a</sup>
<b>Sceau de Notre-Dame</b> Voir Tamier			
<b>Sceau de Salomon</b>	<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce (= <i>P. vulgare</i> Desf.)	Liliaceae	rhizome <sup>a</sup>
<b>Scille de l'Inde</b>	<i>Drimia indica</i> (Roxb.) J.P. Jessap	Liliaceae	bulbe <sup>a</sup>
<b>Scorodoine</b> Voir Germandrées			
<b>Séneçons</b> , notamment <b>Séneçon de Jacob</b> <b>Séneçon de Saint-Jacques</b> <b>Herbe de Saint-Jacques</b> <b>Jacobée</b>  <b>Séneçon maritime</b>  <b>Séneçon commun</b>	<i>Senecio</i> sp., notamment <i>Senecio jacobaea</i> L.      <i>Cineraria maritima</i> L. (= <i>Senecio bicolor</i> (Willd.) Tod.) <i>Senecio vulgaris</i> L.	Asteraceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Serpentaire commune</b> Voir Arum			
<b>Sévadille</b> Voir Cévadille			

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014



NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Sophora flavescens</b>	<i>Sophora flavescens</i> Aiton (= <i>Sophora angustifolia</i> Siebold & Zucc.)	Fabaceae	racine <sup>b</sup>
<b>Spigélie anthelminthique</b> <b>Herbe à la Brinvilliers</b>	<i>Spigelia anthelmia</i> L.	Loganiaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Spigélie du Maryland</b>	<i>Spigelia marylandica</i> L.	Loganiaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Staphysaigre</b> <b>Herbe aux poux</b>	<i>Delphinium staphisagria</i> L.	Ranunculaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Stéphania</b>	<i>Stephania tetrandra</i> S. Moore	Menispermaceae	racine <sup>b</sup>
<b>Strophanthus</b>	<i>Strophanthus gratus</i> (Wall. et Hook.) Baill., <i>S. hispidus</i> DC., <i>S. kombe</i> Oliv.	Apocynaceae	graine <sup>a</sup>
<b>Sumac des corroyeurs</b> <b>Roure des corroyeurs</b>	<i>Rhus coriaria</i> L.	Anacardiaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Sumac vénéneux</b>	<i>Toxicodendron radicans</i> (L.) Kuntz.	Anacardiaceae	feuille <sup>a</sup>
<b>Sureau-hièble</b> <b>Voir Hièble</b>			
<b>Sylvie</b> <b>Voir Anémone des bois</b>			
<b>Tamier</b> <b>Sceau de Notre-Dame</b> <b>Taminier</b>	<i>Tamus communis</i> L.	Dioscoraceae	rhizome <sup>a</sup>
<b>Taminier</b> <b>Voir Tamier</b>			
<b>Tanaisie</b>	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Asteraceae	sommité fleurie <sup>a</sup>
<b>Thapsia</b>	<i>Thapsia garganica</i> L.	Apiaceae	racine <sup>a</sup> , résine <sup>a</sup>
<b>Thevetia peruviana</b>	<i>Thevetia peruviana</i> (Pers.) K. Schum	Apocynaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Thuja</b> <b>Voir Cèdre rouge</b>			
<b>Turbith végétal</b>	<i>Ipomoea turpethum</i> R. Br. (= <i>Operculina turpethum</i> (L.) Silva Manso)	Convolvulaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Varaire</b> <b>Voir Ellébore blanc</b>			
<b>Vératre</b> <b>Voir Ellébore blanc</b>			

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES ET SYNONYMES	FAMILLE	PARTIES UTILISÉES DE LA PLANTE
<b>Vératres</b>	<i>Veratrum</i> sp.	Liliaceae	partie souterraine <sup>a</sup>
<b>Vigne blanche</b> <b>Voir Clématite des</b> <b>haies</b>			
<b>Violette émétique</b>	<i>Ionidium ipecacuanha</i> Vent.	Violaceae	racine <sup>a</sup>
<b>Vipérine commune</b>	<i>Echium vulgare</i> L.	Boraginaceae	partie aérienne <sup>a</sup>
<b>Withania</b>	<i>Withania somnifera</i> (L.) Dunal	Solanaceae	racine <sup>a</sup>

---

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

ANSM

[www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)

12/12

Annexe 2 : Les 4 catégories de plantes médicinales autorisées dans les compléments alimentaires depuis l'arrêté plantes du 24 juin 2014

[selon BUREAU Loïc. L'arrêté « Plantes et compléments alimentaires » : la phytothérapie remise en question - Article de synthèse. Phytothérapie. October 2014, Volume 12, Issue 5, pp 265-283]

3

Tableau 1. Liste des plantes traditionnelles en alimentation.		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Actinidia chinensis</i> Planch.	Kiwi, groseille de Chine	Fruit
<i>Actinidia deliciosa</i> (A. Chev.) C.F. Liang & A.R. Ferguson	Kiwi	Fruit
<i>Adansonia digitata</i> L.	Baobab, pain de singe	Pulpe séchée
<i>Allium ampeloprasum</i> L.	Poireau	Feuille, tige
<i>Allium cepa</i> L.	Oignon	Bulbe
<i>Allium schoenoprasum</i> L.	Ciboulette	Feuille, fleur
<i>Ananas comosus</i> (L.) Merrill	Ananas	Fruit, tige
<i>Anthriscus cerefolium</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil cultivé	Parties aériennes
<i>Arachis hypogaea</i> L.	Arachide, cacahuète	Graine
<i>Beta vulgaris</i> L.	Betterave cultivée	Racine
<i>Brassica napus</i> subsp. <i>Napus</i>	Colza, navette	Graine, feuille
<i>Brassica oleracea</i> L.	Chou	Graine, feuille
<i>Brassica rapa</i> L.	Navette d'été, navette sauvage	Graine
<i>Brassica rapa</i> subsp. <i>rapa</i>	Navet potager	Tubercule
<i>Camellia sinensis</i> (L.) Kuntze	Théier	Feuille
<i>Carica papaya</i> L.	Papayer	Fruit
<i>Cocos nucifera</i> L.	Cocotier	Fruit
<i>Coffea arabica</i> L.	Caféier	Graine
<i>Coffea canephora</i> Pierre ex A. Froehner	Caféier robusta	Graine
<i>Cucumis melo</i> L.	Melon	Fruit
<i>Cydonia oblonga</i> Mill.	Cognassier	Fruit, graine
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	Toutes parties
<i>Dioscorea oppositifolia</i> L.	Igname, yam chinois	Rhizome, tubercule
<i>Dioscorea villosa</i> L.	Igname indigène	Rhizome séché, tubercule
<i>Elaeagnus rhamnoides</i> (L.) A. Nelson	Argousier	Fruit
<i>Euterpe oleracea</i> Mart.	Açaï	Fruit
<i>Fagopyrum esculentum</i> Moench	Sarrasin commun, blé noir	Graine, feuille, fruit, sommité fleurie
<i>Ficus carica</i> L.	Figuier comestible	Faux fruit, feuille, bourgeon de feuille, tige
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil	Parties aériennes
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun, frêne élevé	Écorce, feuille, bourgeon de feuille, graine
<i>Glycine max</i> (L.) Merr.	Soja	Graine, germe
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Topinambour, hélianthe tubéreux	Tubercule
<i>Himantalia elongata</i> (L.) S.F. Gray	Spaghetti de la mer	Toutes parties
<i>Hordeum vulgare</i> L.	Orge carrée, orge à six rangs, escourgeon	Graine, racine, germe
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill.	Tomate	Fruit
<i>Macadamia ternifolia</i> F. Muell	Noyer du Queensland	Noix, huile obtenue par pression à froid
<i>Malpighia glabra</i> L.	Cerise de Barbade, cerise des Antilles, acérola	Fruit
<i>Malus domestica</i> Borkh	Pommier commun, pommier cultivé	Fruit, graine, écorce de la racine, bourgeon de feuille
<i>Mangifera indica</i> L.	Manguier	Fruit
<i>Maranta arundinacea</i> L.	Arrowroot, dictame barbade	Rhizome
<i>Musa x paradisiaca</i> L.	Bananier, bananier plantain	Fruit
<i>Nasturtium officinale</i> R. Br.	Cresson de fontaine	Toutes parties
<i>Oryza sativa</i> L.	Riz	Graine
<i>Palmaria palmata</i> (Linnaeus) Weber & Mohr	Dulse, laitue de mer, rhodyménie palmé	Toutes parties
<i>Panicum miliaceum</i> L.	Millet commun, mil, millet cultivé, panic, panic millet	Graine, fleur
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais	Toutes parties
<i>Persea americana</i> Mill.	Avocatier	Feuille, fruit : huile
<i>Phaseolus vulgaris</i> L.	Haricot commun	Fruit (cosse), graine
<i>Porphyra umbilicalis</i> Kützinger	Nori, porphyre	Toutes parties

(Suite page suivante)

Tableau 1 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier, pourpier potager	Parties aériennes
<i>Prunus armeniaca</i> L.	Abricotier	Fruit, graine (amande)
<i>Prunus domestica</i> L.	Prunier	Fruit, feuille, fleur, écorce
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier tardif, cerisier noir	Fruit, écorce
<i>Psidium guajava</i> L.	Goyavier	Fruit, feuille, écorce
<i>Pyrus communis</i> L.	Poirier	Fruit
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier épineux, groseillier à maquereau	Fruit
<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier commun, Framboisier, ronce du Mont Ida	Feuille, fruit, jeune pousse
<i>Saccharina japonica</i> (Areschoug) C.E. Lane, C. Mayes,	Kombu	Toutes parties
<i>Sesamum indicum</i> L.	Sésame	Graine : huile
<i>Solanum melongena</i> L.	Aubergine	Fruit mûr, racine
<i>Solanum tuberosum</i> L.	Pomme de terre	Tubercule mûr
<i>Spinacia oleracea</i> L.	Épinard	Feuille
<i>Spirulina major</i> Kützing ex Gomont	Spiruline	Toutes parties
<i>Spirulina maxima</i> (Setchell & N.L. Gardner) Geitler	Spiruline	Toutes parties
<i>Spirulina platensis</i> (Gomont) Geitler	Spiruline	Toutes parties
<i>Theobroma cacao</i> L.	Cacaoyer	Brou de la graine, graine, beurre de cacao
<i>Triticum durum</i> Desf.	Froment dur	Graine
<i>Triticum spelta</i> L.	Épeautre	Graine
<i>Triticum turgidum</i> L.	Blé barbu, gros blé	Graine
<i>Ulva lactuca</i> L.	Laitue de mer	Toutes parties
<i>Undaria pinnatifida</i> (Harvey) Suringar	Wakamé	Toutes parties
<i>Vaccinium macrocarpon</i> Aiton	Canneberge à gros fruits, airelle à gros fruits	Fruit, feuille
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge des marais, airelle canneberge	Fruit, feuille
<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L.	Airelle, airelle vigne d'Ida, airelle rouge	Fruit, feuille
<i>Vanilla planifolia</i> Jacks. ex Andrews	Vanille	Fruit



**Tableau 2.** Liste des plantes médicinales à usage thérapeutique non exclusif.

Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Acacia nilotica</i> (L.) Delile	Acacia du Nil	Fruit, écorce, gomme
<i>Acacia senegal</i> (L.) Willd.	Acacia, gommier blanc	Gomme de tronc et de branche
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Parties aériennes
<i>Alchemilla vulgaris</i> L.	Alchémille à lobes aigus, alchémille commune, pied de lion	Parties aériennes
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire, herbe à ail	Parties aériennes
<i>Allium sativum</i> L.	Ail	Bulbe
<i>Aloysia citriodora</i> Palau	Verveine odorante, verveine citronnée, citronnelle verveine	Feuille, parties aériennes en floraison
<i>Alpinia galanga</i> (L.) Willd.	Grand galanga	Rhizome
<i>Alpinia officinarum</i> Hance	Petit galanga	Rhizome
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale, mauve blanche, bourbon de Saint-Jacques	Feuille, racine, fleur
<i>Anethum graveolens</i> L.	Aneth, fenouil bâtard	Fruit
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	Toutes parties
<i>Armoracia rusticana</i> P. Gaertn., B. Mey. et Scherb	Cranson, raifort	Racine
<i>Artemisia dracunculoides</i> L.	Estragon	Parties aériennes
<i>Ascophyllum nodosum</i> (L.) Le Jolis	Ascophylle noueuse	Toutes parties
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge	Rhizome, racine, pousse
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux, bouleau blanc	Feuille, écorce, bourgeon, sève
<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent, bouleau des marais, bouleau blanc	Feuille, fleur, bourgeon, écorce
<i>Borago officinalis</i> L.	Bourrache	Graine, fleur, huile
<i>Carum carvi</i> L.	Carvi, cumin des prés	Fruit
<i>Cassia fistula</i> L.	Canéficier, cassier	Fruit, feuille
<i>Centaurea centaurium</i> L.	Grande centaurée	Sommité fleurie
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn	Érythrée petite centaurée	Parties aériennes
<i>Cerasus vulgaris</i> Mill.	Griottier, cerisier griottier	Fruit, pédoncule, feuille, écorce
<i>Ceratonia siliqua</i> L.	Caroubier	Fruit, gomme, graine
<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All.	Camomille romaine	Fleur
<i>Chondrus crispus</i> Stack.	Caragaheen, mousse d'Irlande	Toutes parties
<i>Cinnamomum cassia</i> (Nees & T. Nees) J. Presl	Cannelier de Chine	Écorce, feuille, rameau
<i>Cinnamomum verum</i> J. Presl	Cannelier, cannelier de Ceylan	Écorce, feuille
<i>Citrus aurantium</i> L.	Oranger amer, bigaradier, oranger de Curaçao	Feuille, fleur, fruit, péricarpe (écorce ou zeste)
<i>Cochlearia officinalis</i> L.	Cochléaire officinale, cranson	Feuille
<i>Cola acuminata</i> (P. Beauv.) Schott et Endl.	Noix de cola, Colatier	Graine
<i>Cola nitida</i> (Vent.) Schott et Endl.	Noix de cola, colatier	Graine
<i>Coriandrum sativum</i> L.	Coriandre	Feuille, fruit, graine
<i>Crithmum maritimum</i> L.	Fenouil marin, perce-pierre, criste marine	Feuille
<i>Crocus sativus</i> L.	Safran	Stigmate
<i>Cucurbita pepo</i> L.	Courge, pépon, citrouille	Graine
<i>Cyamopsis tetragonoloba</i> (L.) Taub.	Plante à guar	Gomme de la graine
<i>Cymbopogon citratus</i> (DC.) Stapf	Citronnelle, lemongrass de l'Amérique centrale	Parties aériennes
<i>Cymbopogon martini</i> (Roxb.) W. Watson	Palmarosa	Parties aériennes
<i>Cymbopogon nardus</i> (L.) Rendle	Verveine des Indes, citronnelle des Indes, citronnelle de Ceylan	Parties aériennes
<i>Cymbopogon winterianus</i> Jowitt ex Bor	Citronnelle de Java	Parties aériennes

(Suite page suivante)

Tableau 2 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Elettaria cardamomum</i> (L.) Maton.	Cardamome	Fruit, graine
<i>Eleutherococcus senticosus</i> (Rupr. et Maxim.) Maxim	Éleuthérocoque, ginseng de Sibérie	Organes souterrains
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Chiendent commun, chiendent rampant (petit)	Rhizome
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	Fleur, sommet fleurie
<i>Eucalyptus globulus</i> Labill.	Eucalyptus globuleux, gommier bleu	Feuille
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés, spirée ulmaire, barbe de bouc	Fleur, sommet fleurie
<i>Fraxinus ornus</i> L.	Frêne à fleurs, frêne à manne	Exsudat de l'écorce
<i>Fucus serratus</i> L.	Varech denté	Toutes parties
<i>Fucus vesiculosus</i> L.	Fucus, varech vésiculeux	Toutes parties
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante, gaillet odorant	Parties aériennes
<i>Gelidium corneum</i> (Hudson) J.V. Lamouroux	Agar agar	Gélose basée sur le thalle
<i>Gentiana lutea</i> L.	Grande gentiane, gentiane jaune	Racine, rhizome
<i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Réglisse	Racine, rhizome, stolon
<i>Glycyrrhiza uralensis</i> Fisch.	Réglisse de l'Oural, réglisse de Sibérie, Gancao	Racine, rhizome, stolon
<i>Hibiscus sabdariffa</i> L.	Carcadé, oseille de Guinée, oseille rouge, roselle, bissap	Feuille, fleur (dont calice, calicule), graine, tige
<i>Ilex paraguariensis</i> A. St.-Hil.	Maté, thé du Paraguay, yerba maté	Feuille
<i>Illicium verum</i> Hook. f.	Anis étoilé de Chine, badianier de Chine	Fruit
<i>Inula helenium</i> L.	Inule grande aunée, aunée officinale	Racine, rhizome
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	Faux fruit, cône femelle, racine, bois, résine, jeune pousse
<i>Kavalama urens</i> (Roxb.) Raf.	Karaya	Gomme, exsudat de l'écorce
<i>Laminaria digitata</i> (Hudson) J.V. Lamouroux	Laminaire digitée, fouet de sorcier	Toutes parties
<i>Laminaria hyperborea</i> (Gunnerus) Foslie	Laminaire hyperboréale, goémon rouge	Toutes parties
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc, ortie blanche	Corolle mondée, sommet fleurie, feuille
<i>Laurus nobilis</i> L.	Laurier-sauce, laurier commun, laurier noble	Feuille, fruit
<i>Lavandula angustifolia</i> Mill.	Lavande, lavande vraie	Fleur, sommet fleurie
<i>Lavandula latifolia</i> Medik	Lavande aspic	Feuille, fleur, sommet fleurie
<i>Levisticum officinale</i> W.D.J. Koch	Céleri perpétuel, livèche, herbe à maggi	Toutes parties
<i>Linum usitatissimum</i> L.	Lin cultivé	Graine, huile issue de la graine
<i>Malus sylvestris</i> Mill.	Pommier sauvage, pommier des bois	Fruit, bourgeon, fleur, feuille, racine
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage, grande mauve	Feuille, fleur
<i>Matricaria chamomilla</i> L.	Matricaire, matricaire camomille, camomille vulgaire, camomille allemande	Toutes parties
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse, mélisse officinale	Feuille
<i>Mentha spicata</i> L.	Menthe verte, menthe en grappe, menthe romaine, menthe crépue	Feuille, sommet fleurie
<i>Mentha x piperita</i> L.	Menthe poivrée	Feuille, sommet fleurie
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Trèfle d'eau, trèfle des marais, ményanthe	Feuille, sommet fleurie, rhizome, racine
<i>Myristica fragrans</i> Houtt.	Muscadier aromatique	Graine (amande), arille
<i>Myrtus communis</i> L.	Myrte	Fruit, feuille, sommet fleurie
<i>Ocimum basilicum</i> L.	Basilic, basilic commun	Sommité fleurie, feuille, graine
<i>Olea europaea</i> subsp. <i>europaea</i>	Olivier	Feuille, fruit
<i>Origanum majorana</i> L.	Marjolaine, marjolaine à coquilles, marjolaine des jardins, marjolaine cultivée	Parties aériennes
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan, origan vulgaire, marjolaine sauvage	Parties aériennes
<i>Panax ginseng</i> C.A. Mey.	Ginseng, mandragore coréenne	Racine, feuille, fruit
<i>Panax quinquefolius</i> L.	Ginseng américain	Racine, feuille, fruit
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	Pétale, graine

(Suite page suivante)

Tableau 2 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Paullinia cupana</i> Kunth	Guarana	Graine, pâte de la graine
<i>Physalis alkekengi</i> L.	Coqueret, alkékonge coqueret, lanterne chinoise	Fruit
<i>Pimpinella anisum</i> L.	Anis	Fruit
<i>Piper longum</i> L.	Poivre long	Fruit
<i>Piper nigrum</i> L.	Poivrier noir, poivrier blanc	Fruit
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier, cerisier des oiseaux, cerisier, Bigarreaudier	Fruit, pédoncule
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. sativus (L.) Domin	Radis noir	Racine
<i>Ribes nigrum</i> L.	Groseillier noir, cassis, cassissier	Feuille, bourgeon de feuille, fruit, graine
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier sauvage, rosier des chiens, églantier commun	Faux fruit (cynorrhodon), fleur, jeune pousse
<i>Rosa gallica</i> L.	Rosier de France, rosier de Provins, rosier à roses rouges	Fleur, fruit, bourgeon, feuille
<i>Rosa rubiginosa</i> L.	Rosier rouillé, rosier rubigineux, rosier églantier	Fruit, pétale, graine
<i>Rosmarinus officinalis</i> L.	Romarin	Feuille, sommité fleurie
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleue	Feuille, fruit
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune, mûrier sauvage, ronces	Feuille, fruit, jeune pousse
<i>Salvia officinalis</i> L.	Sauge officinale	Feuille, parties aériennes
<i>Salvia officinalis</i> subsp. <i>lavandulifolia</i> (Vahl) Gams	Sauge d'Espagne, sauge à feuilles de lavande	Parties aériennes
<i>Salvia sclarea</i> L.	Sauge sclérée, sclérée, toute-bonne	Feuille, parties aériennes, sommité fleurie, fleur
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir, sureau commun	Fleur, fruit mûr, feuille
<i>Satureja hortensis</i> L.	Sarriette commune, sarriette, sarriette des jardins	Feuille, sommité fleurie
<i>Satureja montana</i> L.	Sarriette des montagnes, sarriette vivace	Feuille, sommité fleurie
<i>Secale cereale</i> L.	Seigle	Fruit, embryon
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	Bétoine officinale	Toutes parties
<i>Syzygium aromaticum</i> (L.) Merr. & L.M. Perry	Girofle, girofler, gérofler	Parties aériennes
<i>Tamarindus indica</i> L.	Tamarinier	Pulpe du fruit
<i>Thymus serpyllum</i> L.	Serpolet à feuilles étroites, thym serpolet, piolet, thym sauvage	Feuille, sommité fleurie
<i>Thymus vulgaris</i> L.	Thym commun, thym vrai, pouilleux, frigouille	Feuille, sommité fleurie
<i>Thymus zygis</i> L.	Thym d'Espagne, thym rouge	Feuille, sommité fleurie
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles, tilleul des bois, tilleul à feuilles en cœur	Feuille, fleur, écorce, aubier
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles	Feuille, fleur, écorce, aubier
<i>Tilia x europaea</i> L.	Tilleul de Hollande, tilleul commun	Feuille, fleur, écorce
<i>Trigonella foenum-graecum</i> L.	Fenugrec	Graine
<i>Tropaeolum majus</i> L.	Grande capucine	Plante fraîche
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque, grande ortie	Parties aériennes, racine
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Myrtille commune, myrtillier, baies de myrtille	Fruit, feuille
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	Bouillon blanc à grandes fleurs, molène à fleurs denses, bonhomme, molène	Fleur, feuille
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Bouillon blanc à petites fleurs	Fleur, feuille
<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	Parties aériennes
<i>Viola tricolor</i> L.	Pensée sauvage, violette tricolore des jardins, pensée tricolore	Parties aériennes
<i>Vitis vinifera</i> L.	Vigne, vigne rouge	Feuille, bourgeon de feuille, fruit, graine
<i>Zingiber officinale</i> Roscoe	Gingembre	Rhizome



Tableau 3. Liste des plantes médicinales à usage thérapeutique exclusif.		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Abies alba</i> Mill.	Sapin pectiné, sapin blanc, sapin argenté	Bourgeon, feuille (aiguille), écorce
<i>Acemella oleracea</i> (L.) R.K. Jansen	Cresson de Para, brède mafane	Capitule, feuille
<i>Actaea racemosa</i> L.	Actée à grappes, cimicaire à grappes	Rhizome, racine
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde	Graine, bourgeon de feuille, écorce
<i>Agathosma betulina</i> (P.J. Bergius) Pillans	Buchu	Feuille
<i>Agathosma crenulata</i> (L.) Pillans		Feuille
<i>Agathosma serratifolia</i> (Curtis) Spreeth		Feuille
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	Parties aériennes
<i>Aloe ferox</i> Mill.	Aloès	Feuille, gel, latex (jus)
<i>Aloe vera</i> (L.) Burm. f.	Aloès	Feuille, gel, latex (jus)
<i>Ammi visnaga</i> (L.) Lam.	Petit ammi, herbe aux cure-dents, khella	Fruit
<i>Angelica archangelica</i> L.	Angélique vraie	Feuille, fruit, rhizome, racine
<i>Angelica dahurica</i> (Hoffm.) Benth. & Hook. f. ex Franch. & Sav.	Bai zhi	Racine
<i>Angelica pubescens</i> Maxim.	Shishiudo, Du Huo	Racine, rhizome, feuille
<i>Angelica sinensis</i> (Oliv.) Diels	Angélique chinoise, dong quai	Racine
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn.	Pied-de-chat, pied-de-chat dioïque	Capitule, parties aériennes
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	Feuille, fleur, tige
<i>Astragalus membranaceus</i> Moench	Astragale	Racine
<i>Ballota nigra</i> L.	Ballote fétide, ballote noire	Parties aériennes en floraison
<i>Calendula officinalis</i> L.	Souci officinal	Inflorescences
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune vulgaire, fausse bruyère	Tige en floraison
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Bourse-à-pasteur commune	Parties aériennes
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Centaurée bleuet, bleuet des champs	Fleur
<i>Centella asiatica</i> (L.) Urb.	Hydrocotyle d'Asie	Parties aériennes
<i>Chrysanthellum indicum</i> subsp. afroamericanum B.L. Turner	Camomille d'or	Parties aériennes
<i>Cinchona pubescens</i> Vahl	Quinquina rouge	Écorce
<i>Coix lacryma-jobi</i> var. ma-yuen (Rom. Caill.) Stapf	Larmes de Job	Graine
<i>Combretum micranthum</i> G. Don	Kinkéliba	Feuille
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada, conyze du Canada	Jeune feuille
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier, coudrier	Feuille, bourgeon de la feuille
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Aubépine à deux styles, épine blanche	Fruit, feuille, bourgeon de feuille, sommité fleurie
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style, épine blanche	Fruit, feuille, sommité fleurie
<i>Cupressus sempervirens</i> L.	Cyprès provençal	Stigmate
<i>Cynara cardunculus</i> subsp. flavescens Wiklund	Artichaut	Parties aériennes
<i>Echinacea angustifolia</i> DC.	Échinacée à feuilles étroites	Rhizome, tubercule
<i>Echinacea pallida</i> (Nutt.) Nutt.	Échinacée pâle	Rhizome séché, tubercule
<i>Echinacea purpurea</i> (L.) Moench	Échinacée pourpre	Fruit, feuille, graine
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	Organes souterrains
<i>Eschscholzia californica</i> Cham.	Eschscholzia de Californie, pavot jaune de Californie	Feuille, fleur, fruit
<i>Ferula assa-foetida</i> L.	Ase fétide	Fruit
<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaïne	Parties aériennes
<i>Frangula purshiana</i> Cooper	Cascara, écorce sacrée	Fruit, feuille, racine
<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale	Exsudat de l'écorce
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe à Robert	Parties aériennes, rhizome
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	Gélose basée sur le thalle
<i>Ginkgo biloba</i> L.	Ginkgo, arbre des pagodes, arbre aux quarante écus	Racine, rhizome
<i>Grindelia camporum</i> Greene	Grindélia	Racine, rhizome, stolon
<i>Grindelia robusta</i> Nutt.	Grindélia robuste	Racine, rhizome, stolon

(Suite page suivante)



Tableau 3 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Grindelia squarrosa</i> (Pursh) Dunal	Grindélia	Toutes parties
<i>Hamamelis virginiana</i> L.	Hamamélis de Virginie	Parties aériennes
<i>Harpagophytum procumbens</i> (Burch.) DC.	Harpagophyton, griffe du diable	Parties aériennes
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Épervière piloselle	Sommité fleurie
<i>Hyssopus officinalis</i> L.	Hysope	Graine, racine, germe
<i>Krameria lappacea</i> (Dombey) Burdet & B.B. Simpson	Ratanhia du Pérou	Faux fruit, cône femelle, racine, bois, résine, jeune pousse
<i>Leonurus cardiaca</i> L.	Agripaume cardiaque	Fleur, sommité fleurie
<i>Lycium barbarum</i> L.	Lyciet, lyciet commun, goji	Liège, résine
<i>Lycium chinense</i> Mill.	Lyciet de chine, goji	Partie aérienne fleurie, jeune fruit, racine
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	Fruit
<i>Magnolia officinalis</i> Rehder & E.H. Wilson	Magnolia officinal	Sommité fleurie
<i>Marrubium vulgare</i> L.	Marrube	Feuille, fleur
<i>Marsdenia cundurango</i> Rchb. f.	Condurango	Fruit
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Pall.	Métilot officinal	Feuille, tige
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane épineuse, arrête-bœuf	Sommité fleurie, feuille, graine
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>hircina</i> (Jacq.) Gams	Bugrane des champs	Graine, huile de la graine
<i>Orthosiphon aristatus</i> (Blume) Miq.	Orthosiphon, thé de java, moustache de chat	Feuille, bourgeon, fleur
<i>Parietaria officinalis</i> L.	Pariétaire officinale	Racine, feuille, fruit
<i>Percicaria bistorta</i> (L.) Samp.	Bistorte, renouée bistorte, serpentinaire, feuilote	Feuille
<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nyman ex A.W. Hill	Persil cultivé	Feuille, fruit : huile
<i>Peumus boldus</i> Molina	Boldo	Parties aériennes
<i>Pimenta racemosa</i> (Mill.) J.W. Moore	Piment couronné, bois d'Inde, bay St.- Thomas	Toutes parties
<i>Pinus pinaster</i> Aiton	Pin maritime, pin des landes	Feuille, racine
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre, pin sauvage	Feuille, racine, jeune pousse, graine
<i>Plantago arenaria</i> Waldst. & Kit.	Plantain de sables, psyllium	Fruit
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	Fruit
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles, grand plantain	Feuille, résine, rameau feuillé
<i>Platycodon grandiflorus</i> (Jacq.) A. DC.	Platycodon à grandes fleurs	Graine
<i>Polygala senega</i> L.	Polygala de Virginie, sénéga, herbe au lait	Racine
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux, trainasse	Rhizome, racine
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	Racine
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch.	Tormentille, potentille dressée, potentille officinale, herbe de sainte Catherine	Toutes parties
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	Parties aériennes
<i>Prunus africana</i> (Hook. f.) Kalkman	Mueri, pygeum, prunier d'Afrique	Rhizome, racine
<i>Pueraria montana</i> var. <i>lobata</i> (Willd.) Sanjappa & Pradeep	Kudzu	Fruit, écorce
<i>Punica granatum</i> L.	Grenadier	Fruit, feuille, fleur
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	Racine, feuille, fleur
<i>Rheum officinale</i> Baill.	Rhubarbe officinale	Racine
<i>Rheum palmatum</i> L.	Rhubarbe palmée, rhubarbe de Chine	Racine
<i>Rumex patientia</i> L.	Patience des moines, oseille épinard	Feuille, fleur, racine, graine
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon épineux, petit houx	Feuille, racine
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc, osier blanc	Rhizome, parties aériennes
<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile, saule cassant	Toutes parties
<i>Salix pentandra</i> L.	Saule laurier, saule à cinq étamines	Toutes parties
<i>Salix purpurea</i> L.	Osier rouge, saule pourpre	Écorce, feuille
<i>Sanguisorba officinalis</i> L.	Sanguisorbe officinale, grande sanguisorbe	Feuille, parties aériennes, sommité fleurie, fleur

(Suite page suivante)

<b>Tableau 3 (suite)</b>		
<b>Dénomination scientifique de l'espèce</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Parties utilisées</b>
<i>Santolina chamaecyparissus</i> L.	Santoline petit cyprès, aurône femelle	Racine
<i>Scutellaria baicalensis</i> Georgi	Scutellaire de lac Baïkal	Feuille, sommité fleurie
<i>Senna alexandrina</i> Mill.	Séné d'Alexandrie	Fruit, embryon
<i>Senna obtusifolia</i> (L.) H.S. Irwin & Barneby		Parties aériennes
<i>Serenoa repens</i> (W. Bartram) Small	Sabal, palmier de Floride, chou palmiste, Palmier de l'Amérique du Nord	Toutes parties
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn.	Chardon-marie	Graine : huile
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal, herbe aux chantres, Vêlar	Parties aériennes
<i>Smilax aristolochifolia</i> Mill.	Salsepareille du Mexique	Parties aériennes, fruit
<i>Smilax regelii</i> Killip et C.V. Morton	Salsepareille du Honduras	Rhizome, racine
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	Rhizome, racine
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch. Bip.	Grande camomille	Parties aériennes
<i>Urtica urens</i> L.	Ortie brûlante, petite ortie	Racine, écorce, tige
<i>Valeriana officinalis</i> L.	Valériane officinale	Fruit, feuille
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine sauvage, verveine officinale	Fruit
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	Fleur, feuille
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	Feuille, écorce
<i>Vitex agnus-castus</i> L.	Gatillier, agneau-chaste	Parties aériennes
<i>Zea mays</i> L.	Mais	Fruit, stigmate, graine, racinelles de graines germées

Tableau 4. Liste des plantes « nouvelles » en alimentation.

Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Abies balsamea</i> (L.) Mill.	Sapin baumier	Feuille (aiguille), écorce
<i>Abies sibirica</i> Ledeb.	Sapin de Sibérie	Feuille (aiguille)
<i>Achyranthes bidentata</i> Blume		racine
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	Capillaire, cheveux de Vénus	Feuille, parties aériennes, racine
<i>Aframomum angustifolium</i> (Sonn.) K. Schum.	Maniguette fine	Fruit, graine
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	Parties aériennes en floraison
<i>Albizia julibrissin</i> Durazz.	Acacia de Constantinople, arbre de soie	Écorce
<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	Feuille, fleur, bulbe
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne noir, aulne glutineux, aulne commun	Écorce, feuille, bourgeon de feuille
<i>Alpinia hainanensis</i> K. Schum.		Fruit, rhizome, graine
<i>Alpinia oxyphylla</i> Miq.		Fruit
<i>Amorphophallus konjac</i> K. Koch	Konjac	Rhizome
<i>Andrographis paniculata</i> (Burm. f.) Nees	Échinacée d'Inde	Parties aériennes
<i>Anemarrhena asphodeloides</i> Bunge		Rhizome
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Vulnéraire	Feuille, fleur, racine
<i>Aphanizomenon flos-aquae</i> Ralfs ex Bornet & Flahault	Algue bleue-vert du lac Klamath, AFA	
<i>Aralia elata</i> (Miq.) Seem.	Angélique en arbre du Japon	Écorce de racine
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane	Racine, graine, feuille immature, tige
<i>Argania spinosa</i> (L.) Skeels	Arganier	Huile du fruit
<i>Aspalathus linearis</i> (Burm. f.) R. Dahlgren	Aspalathus, thé rooibos, thé rouge	Parties aériennes
<i>Asparagus cochinchinensis</i> (Lour.) Merr.	Asperge chinoise	Tubercule
<i>Baccharis genistelloides</i> subsp. <i>crispa</i> (Spreng.) Joch. Müll.	Baccharis	Toutes parties
<i>Bacopa monnieri</i> (L.) Wettst.	Hysope d'eau, brahmi	Toutes parties
<i>Bambusa bambos</i> (L.) Voss	Bambou tabashir	Exsudat
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	Inflorescences
<i>Betula alleghaniensis</i> Britton	Bouleau jaune	Écorce, feuille
<i>Bixa orellana</i> L.	Rocouyer	Fruit
<i>Boswellia serrata</i> Roxb. ex Colebr.	Encens	Gomme résine
<i>Brassica nigra</i> (L.) K. Koch	Moutarde noire	Feuille, graine, tige
<i>Bupleurum chinense</i> DC.	Buplèvre chinois	Racine
<i>Capsicum annuum</i> L.	Piment	Fruit
<i>Carex arenaria</i> L.	Laïche des sables	Rhizome
<i>Carlina acaulis</i> L.	Carline acaule	Racine
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	Feuille, bourgeon de feuille
<i>Carthamus tinctorius</i> L.	Carthame des teinturiers	Huile issue de la graine
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaigner, châtaignier commun	Bourgeon de feuille, feuille, fleur, tige, graine, écorce
<i>Chaenomeles speciosa</i> (Sweet) Nakai	Cognassier de Chine	Fruit
<i>Chlorella vulgaris</i> Beijerinck	Chlorella vulgaris	Toutes parties
<i>Cinnamomum camphora</i> (L.) J. Presl	Camphrier, laurier du Japon	Écorce, feuille, rameau, bois
<i>Cistanche salsa</i> (C.A. Mey.) G. Beck		Toutes parties
<i>Cistus x incanus</i> L.	Ciste à gomme	Parties aériennes
<i>Citrus limon</i> (L.) Burm. f.	Citronnier, limon	Fruit, feuille, fleur, péricarpe (écorce ou zeste)
<i>Citrus maxima</i> (Burm.) Osbeck	Pamplemoussier	Fruit, graine
<i>Citrus medica</i> L.	Cédratier	Fruit, graine, péricarpe (écorce ou zeste)
<i>Citrus myrtifolia</i> Raf.	Chinotte, oranger amer à feuilles de myrte	Fruit
<i>Citrus paradisi</i> Macfad.	Pamplemoussier, pomelo	Fruit, graine (pépin), péricarpe (écorce ou zeste)
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode, clinopode commun, sarriette vulgaire	Parties aériennes

(Suite page suivante)



Tableau 4 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Cnicus benedictus</i> L.	Chardon béni	Toutes parties
<i>Codonopsis pilosula</i> (Franch.) Nannf.	Codonopsis	Racine
<i>Cola ballayi</i> Cornu ex Heckel	Noix de cola, colatier	Graine
<i>Cornus officinalis</i> Siebold & Zucc.	Cornouiller officinal	Fruit
<i>Corymbia citriodora</i> (Hook.) K.D. Hill & L.A.S. Johnson	Eucalyptus citronné	Feuille
<i>Cuminum cyminum</i> L.	Cumin officinal	Graine
<i>Cuscuta chinensis</i> Lam.	Cuscute de Chine	Graine
<i>Cyathula officinalis</i> K.C. Kuan		Racine
<i>Cyclanthera pedata</i> (L.) Schrad.	Cyclanthere à feuilles digitées	Fruit, feuille
<i>Cynara cardunculus</i> L.	Cardon	Feuille, racine
<i>Cyperus rotundus</i> L.	Souchet rond	Rhizome, tubercule
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	Toutes parties
<i>Dendranthema grandiflorum</i> (Ramat.) Kitam.	Chrysanthème	Fleur, feuille
<i>Dimocarpus longan</i> Lour.	Longane	Fruit, fleur, arille
<i>Diospyros kaki</i> Thunb.	Kaki, plaqueminer	Fruit, feuille, graine
<i>Dunaliella salina</i> (Dunal) Teodoresco		Toutes parties
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Épilobe en épi, épilobe à feuilles étroites	Parties aériennes
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	Parties aériennes
<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère quaternée, bruyère à quatre angles, caminet	Fleur
<i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl.	Néflier du Japon, bilbassier	Feuille, fleur, fruit
<i>Eriodictyon californicum</i> (Hook. & Arn.) Decne.	Herbe sainte	Parties aériennes
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér.	Bec-de-cigogne commun, erodium à feuilles de ciguë	Toutes parties
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre, chardon roulant	Racine, jeune feuille, jeune pousse, foliole séchée
<i>Eucalyptus dives</i> Schauer	Eucalyptus mentholé	Pousse
<i>Eucalyptus radiata</i> A. Cunn. ex DC.	Eucalyptus radié	Feuille
<i>Eucalyptus smithii</i> F.Muell. ex R.T. Baker		Feuille
<i>Eucommia ulmoides</i> Oliv.	Arbre à gutta-percha	Écorce
<i>Eugenia uniflora</i> L.	Ceriser de Cayenne	Fruit, feuille
<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm.	Euphrase raide, euphrase glanduleuse, casse-lunettes	Toutes parties
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decr.	Renouée du Japon, reynoutria du Japon	Racine, feuille, jeune pousse, tige, graine
<i>Forsythia suspensa</i> (Thunb.) Vahl	Forsythia	Fruit, feuille, racine
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage, fraisier des bois	Feuille, fruit
<i>Galeopsis segetum</i> Neck.	Galéopsis des champs, chanvre bâtard	Parties aériennes en floraison
<i>Gallium verum</i> L.	Gaillet jaune, caille-lait jaune	Toutes parties
<i>Gardenia jasminoides</i> J. Ellis	Gardénie commun, jasmin du Cap	Fruit, fleur, écorce, graine
<i>Gastrodia elata</i> Blume	Tian ma	Parties aériennes, rhizome
<i>Gracilaria gracilis</i> (Stackhouse) M. Steentoft, L.M. Irvine & W.F. Farnham	Ogonori	Toutes parties
<i>Haematococcus pluvialis</i> Flotow		Toutes parties
<i>Harpagophytum zeyheri</i> Decne.	Harpagophyton, griffe du diable	Organes souterrains
<i>Hedeoma pulegioides</i> (L.) Pers.	Hédéome	Parties aériennes
<i>Helichrysum arenarium</i> (L.) Moench	Immortelle des sables	Fleur
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench	Immortelle stoechade	Sommité fleurie
<i>Herniaria glabra</i> L.	Herniaire glabre	Parties aériennes
<i>Houttuynia cordata</i> Thunb.		Feuille, tige, racine, fruit
<i>Huperzia serrata</i> (Thunb.) Rothm.		Parties aériennes
<i>Impatiens balsamina</i> L.	Balsamine des jardins	Feuille, graine, décoction de la tige
<i>Inula britannica</i> L.	Inule des fleuves, inule britannique	Feuille, fleur

(Suite page suivante)

Tableau 4 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Jasminum grandiflorum</i> L.	Jasmin à grandes fleurs	Fleur
<i>Jasminum officinale</i> L.	Jasmin commun	Fleur
<i>Justicia adhatoda</i> L.	Noix de Malabar, noyer des Indes	Feuille, fleur, écorce, racine
<i>Lagerstroemia speciosa</i> (L.) Pers.	Lilas des Indes, banaba	Feuille
<i>Larix decidua</i> Mill.	Mélèze d'Europe, mélèze, mélèze commun	Écorce, tronc, bourgeon, aiguille
<i>Larix occidentalis</i> Nutt.	Mélèze de l'Ouest	Fruit, bois, racine, fleur
<i>Ledum palustre</i> L.	Lédon, lédom des marais	Feuille
<i>Lepidium meyenii</i> Walp.	Maca	Tubercule
<i>Lepidium sativum</i> L.	Cresson alénois, passeraie cultivée	Feuille, racine, graine
<i>Lespedeza capitata</i> Michx.	Lespedeza	Feuille, racine
<i>Lindera aggregata</i> (Sims) Kosterm.		Racine, rhizome
<i>Liquidambar styraciflua</i> L.	Copalme d'Amérique	Liège, résine
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé, pied-de-poule	Partie aérienne fleurie, jeune fruit, racine
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L.	Lotier corniculé, pied-de-poule	Partie aérienne fleurie, jeune fruit, racine
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	Toutes parties
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycopode, lycopode d'Europe, chanvre d'eau	Parties aériennes
<i>Macrocystis pyrifera</i> (Linnaeus) C. Agardh	Kelp	Toutes parties
<i>Malus pumila</i> Mill.	Pommier paradis	Fruit, feuille
<i>Marsdenia sylvestris</i> (Retz.) P.I. Forst.		Feuille
<i>Mastocarpus stellatus</i> (Stackhouse) Guiry		Toutes parties
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne commune, alfalfa	Feuille
<i>Melaleuca alternifolia</i> (Maiden & Betche) Cheel	Melaleuca, arbre à thé, mélaleuque	Feuille, tige, rameau
<i>Melaleuca cajuputi</i> Powell	Cajepulier	Feuille, rameau
<i>Melaleuca leucadendra</i> (L.) L.	Cajepulier	Feuille
<i>Melaleuca quinquenervia</i> (Cav.) S.T. Blake	Niaouli	Feuille, tige
<i>Melaleuca viridiflora</i> Sol. ex Gaertn.	Niaouli	Feuille, rameau
<i>Melilotus altissimus</i> Thuill.	Métilot élevé, grand métilot	Parties aériennes
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	Feuille, sommité fleurie
<i>Mesembryanthemum crystallinum</i> L.	Ficoïde glaciale	Feuille
<i>Monarda didyma</i> L.	Monarde pourpre, thé d'Oswego	Parties aériennes
<i>Morinda citrifolia</i> L.	Nono, pomme-chien, noni	Fruit, feuille
<i>Morinda officinalis</i> F.C. How		Racine
<i>Morus alba</i> L.	Mûrier blanc	Fruit, jeune feuille, tige, rhizome
<i>Morus nigra</i> L.	Mûrier noir	Feuille, bourgeon de feuille, fruit, tige, écorce de la racine
<i>Murraya koenigii</i> (L.) Spreng.	Arbre à curry, calou pilé, murraya, dergera	Écorce, feuille, racine d'une broussaille mature
<i>Myrciaria dubia</i> (Kunth) McVaugh	Camu camu, caçari, camo	Fruit
<i>Nardostachys jatamansi</i> (D. Don) DC.	Jatamansi, nard indien, valériane rouge	Rhizome
<i>Nelumbo nucifera</i> Gaertn.	Lotus, lotus des Indes, lotus sacré	Racine, feuille, tige, graine, fleur, fruit
<i>Nepeta cataria</i> L.	Herbe aux chats	Parties aériennes
<i>Nepeta tenuifolia</i> Benth.	Jing jie	Parties aériennes
<i>Nigella sativa</i> L.	Cumin noir, poivrete	Graine : huile obtenue par pression à froid
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle	Graine, huile de la graine
<i>Ophiopogon japonicus</i> (Thunb.) Ker Gawl.	Barbe de serpent, muguet du Japon	Tubercule
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill.	Oponce, figuier de Barbarie	Cladode, fleur, fruit, racine
<i>Origanum compactum</i> Benth.	Origan compact	Feuille, bourgeon, fleur
<i>Paeonia lactiflora</i> Pall.	Pivoine blanche, pivoine commun	Fleur, racine
<i>Paeonia x suffruticosa</i> Andrews	Pivoine en arbre	Racine
<i>Passiflora edulis</i> Sims	Passiflore	Parties aériennes

(Suite page suivante)



<b>Tableau 4 (suite)</b>		
<b>Dénomination scientifique de l'espèce</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Parties utilisées</b>
<i>Pelargonium graveolens</i> L'Hér.	Géranium-rose	Feuille
<i>Perilla frutescens</i> (L.) Britton	Perilla	Feuille, graine : huile
<i>Persicaria maculosa</i> Gray	Renouée persicaire	Parties aériennes
<i>Peucedanum ostruthium</i> (L.) W. Koch	Impéatoire, peucedan officinal	Rhizome, racine
<i>Phellodendron amurense</i> Rupr.	Phellodendron de l'amour, arbre au liège	Écorce
<i>Photinia melanocarpa</i> (Michx.) K.R. Robertson & J.B. Phipps	Amélanchier à fruits noirs, aronie à fruits noirs	Fruit
<i>Phyllanthus emblica</i> L.	Amalaki, amla, arbre de Malacca, groseillier népalais	Fruit
<i>Phymatolithon calcareum</i> (Pallas) W.H. Adey & D.L. McKibbin	Lithothamne	Toutes parties
<i>Picea abies</i> (L.) H. Karst.	Épicéa commun, épicéa, faux sapin, pesse, sapin élevé, sapin rouge	Bourgeon, feuille (aiguille), cône
<i>Pimenta dioica</i> (L.) Merr.	Poivrier de la Jamaïque, piment de la Jamaïque, quatre-épices	Branche, feuille, fruit
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Grand boucage	Feuille, racine
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage	Feuille, racine, jeune pousse, graine
<i>Pinus mugo</i> Turra	Pin buissonnant, pin mugho, pin des montagnes	Aiguille, bourgeon, jeune pousse
<i>Piper aduncum</i> L.	Matico	Feuille
<i>Pistacia lentiscus</i> L.	Lentisque, pistachier lentisque	Feuille, résine, rameau feuillé
<i>Plectranthus barbatus</i> Andrews		Parties aériennes, racine
<i>Pogostemon cablin</i> (Blanco) Benth.	Patchouli	Feuille
<i>Polygala sibirica</i> L.		Racine
<i>Polygala tenuifolia</i> Willd.	Polygala de Chine	Racine
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	Écorce, bourgeon de feuille
<i>Populus tremuloides</i> Michx.	Peuplier faux-tremble	Écorce, bourgeon de feuille
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies, potentille ansérine, ansérine	Parties aériennes
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	Toutes parties
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier, épine noire, prunier épineux	Fruit, feuille, fleur
<i>Rehmannia glutinosa</i> (Gaertn.) DC.	Digitale de Chine, rehmannia	Racine
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	Écorce
<i>Rosa moschata</i> Mill.	Rosier musqué	Graine, faux fruit
<i>Rumex acetosa</i> L.	Grande oseille, oseille sauvage, oseille des prés, oseille	Feuille, fleur, racine, graine
<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille	Feuille, racine
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue, oseille aux feuilles frisée, oseille crépue, churelle	Toutes parties
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	Parties aériennes
<i>Sanicula elata</i> Buch.-Ham. ex D. Don	Sanicle, sanicle d'Europe	Feuille
<i>Santalum album</i> L.	Santal blanc	Bois
<i>Saposhnikovia divaricata</i> (Turcz.) Schischk	Racine de silère	Racine
<i>Sargassum fusiforme</i> (Harvey) Setchell	Hai zao, hiziji	Toutes parties
<i>Saussurea costus</i> (Falc.) Lipsch.	Costus	Racine
<i>Scrophularia ningpoensis</i> Helmsl.		Racine
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin âcre, poivre de muraille	Parties aériennes
<i>Sedum roseum</i> (L.) Scop.	Rhodiole rose, orpin rose	Toutes parties
<i>Sideritis syriaca</i> L.	Thé de crête	Parties aériennes
<i>Sigesbeckia jorullensis</i> Kunth	Herbe de flacq, herbe grasse, herbe divine, guérit vite	Parties aériennes
<i>Simmondsia chinensis</i> (Link) C.K. Schneid.	Jojoba	Graine sans huile
<i>Smilax aspera</i> L.	Salsepareille d'Europe	Racine, jeune pousse
<i>Smilax china</i> L.	Squine	Rhizome, racine, jeune pousse, fruit, feuille
<i>Smilax cordifolia</i> Humb. & Bonpl. ex Willd.		Rhizome, racine

(Suite page suivante)

Tableau 4 (suite)		
Dénomination scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Parties utilisées
<i>Smilax glabra</i> Roxb.		Rhizome, racine
<i>Smilax officinalis</i> Kunth	Salsepareille	Rhizome, racine
<i>Smilax purhampuy</i> Ruiz		Rhizome, racine
<i>Smilax vanilliodora</i> Apt		Rhizome, racine
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	Feuille, fleur, fruit
<i>Spatholobus suberectus</i> Dunn.		Tige
<i>Stemmacantha carthamoides</i> (Willd.) Dittrich	Rhapontique des Alpes, racine de maral	Racine
<i>Styphnolobium japonicum</i> (L.) Schott	Sophora du Japon, arbre aux pagodes	Fleur, sommité fleurie, jeune feuille cuite, graine, décoction de la tige
<i>Tagetes erecta</i> L.	Rose d'Inde, tagète	Parties aériennes
<i>Terminalia chebula</i> Retz.	Badamier chebule, myrobalan chebule	Fruit, écorce du fruit
<i>Thymus saturojoides</i> Coss.	Thym saturéioïde	Feuille, sommité fleurie
<i>Tilia tomentosa</i> Moench	Tilleuil argenté	Feuille, bourgeon de feuille, fleur, écorce
<i>Tribulus terrestris</i> L.	Croix-de-Malte, tribule terrestre	Feuille, jeune pousse, fruit
<i>Trichosanthes kirilowii</i> Maxim.	Concombre chinois	Fruit, racine
<i>Trifolium arvense</i> L.	Pied-de-lièvre, trèfle	Parties aériennes
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs	Parties aériennes
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés, trèfle rouge, triolet	Parties aériennes
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant, trèfle blanc	Parties aériennes
<i>Trigonella caerulea</i> (L.) Ser.	Trigonelle bleue	Feuille
<i>Triticum aestivum</i> L.	Blé commun, froment	Graine, jeune tige, fruit, germe
<i>Turnera diffusa</i> Willd. ex Schult.	Damiana	Feuille, tige
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes, orme rude, orme blanc	Bourgeon, écorce
<i>Ulmus pumila</i> L.	Orme de Sibérie	Écorce, feuille
<i>Ulmus rubra</i> Muhl.	Orme rouge	Écorce
<i>Uncaria gambir</i> (Hunter) Roxb.	Gambier, cachou gambir, arbre catechu	Brache avec sommité fleurie, feuille, jeune pousse
<i>Uncaria rhynchophylla</i> (Miq.) Miq. ex Havil.		Tige avec épines
<i>Uncaria tomentosa</i> (Willd. ex Schult.) DC.	Griffe de chat	Racine, écorce, tige
<i>Valeriana jatamansi</i> Jones	Valériane d'Inde	Organes souterrains
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier, boule-de-neige	Feuille, écorce
<i>Vigna angularis</i> (Willd.) Ohwi & H. Ohashi	Haricot azuki	Fruit, graine
<i>Vinca major</i> L.	Grande pervenche	Parties aériennes
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	Fleur
<i>Vitex trifolia</i> L.		Fruit
<i>Ziziphus jujuba</i> Mill.	Jujubier, dattier chinois	Fruit

### Annexe 3 : Liste des médicaments de médication officinale à base de plantes



#### ANNEXE 2

#### Liste des médicaments de médication officinale à base de plantes Les médicaments nouvellement ajoutés et les médicaments modifiés sont en gras

Nom du médicament	Présentation	Code CIP
ACTIVOX LIERRE, pastille	24 pastilles	3400937908993
ACTIVOX SANS SUCRE AROME MIEL CITRON, pastille édulcorée au sorbitol	24 pastilles	3400933816759
ACTIVOX SANS SUCRE MENTHE EUCALYPTUS, pastille édulcorée au sorbitol	24 pastilles	3400933816698
ARKOGELULE FUCUS, gélule	45 gélules	3400935175830
ARKOGELULES CUPALINE, gélule	45 gélules	3400933357641
	150 gélules	3400933357702
ARKOGELULES GINSENG, gélule	45 gélules	3400933174309
	150 gélules	3400933174477
ARNICA MEDIFLOR, gel	50 g	3400937622073
ARNICAGEL, gel	25 g	3400937754057
ARNICAN 4 POUR CENT, crème	50 g	3400934163913
CHOPHYTOL, comprimé enrobé	2 X 30 comprimés	3400938294897
DOLOSOFT 450 mg, comprimé enrobé gastro-résistant	45 comprimés	3400922031736
	90 comprimés	3400937560818
ELUSANES ARTICHAUT, gélule	30 gélules	3400932910151
ELUSANES BARDANE, gélule	30 gélules	3400933625603
ELUSANES BOLDO, gélule	30 gélules	3400932968343
ELUSANES ESCHSCHOLTZIA, gélule	30 gélules	3400934049279
ELUSANES FRAGON, gélule	30 gélules	3400935272973
ELUSANES FUMETERRE, gélule	30 gélules	3400932968404
ELUSANES HARPAGOPHYTON, gélule	30 gélules	3400936042476
	60 gélules	3400936042537
ELUSANES MARRONNIER D'INDE, gélule	30 gélules	3400933763619
	60 gélules	3400934225529
ELUSANES ORTHOSIPHON, gélule	30 gélules	3400933422448
ELUSANES ORTIE, gélule	30 gélules	3400933814977
ELUSANES PASSIFLORE, gélule	30 gélules	3400932910441
	60 gélules	3400934225697
ELUSANES PRELE DES CHAMPS, gélule	30 gélules	3400932967162
ELUSANES VALERIANE, gélule	30 gélules	3400933625771
	60 gélules	3400934225987
ELUSANES VIGNE ROUGE, gélule	30 gélules	3400932968572
	60 gélules	3400934246289
EUPHON MENTHOL, pastille	70 pastilles	3400935271334
EUPHON SANS SUCRE, pastille édulcorée à la saccharine	70 pastilles	3400932326914
EUPHON, pastille	70 pastilles	3400930385005
EUPHYTOSE, comprimé enrobé	120 comprimés	3400932897162



HEPANEPHROL, solution buvable en	20 ampoules	3400930482957
JOUVENCE de l'abbé soury, comprimé pelliculé	180 comprimés avec pilulier	3400933900717
	180 comprimés	3400938275629
JOUVENCE de l'abbé soury, gel	100 g	3400934211799
JOUVENCE de l'abbé soury, solution	210 ml	3400930549766
ODDIBIL 250mg, comprimé enrobé	40 comprimés	3400930747438
PLENESIA NERVOSITE, comprimé enrobé	Plaquette 20 comprimés	3400936529670
	Plaquette 60 comprimés	3400937803175
TEINTURE D'ARNICA GILBERT, compresse imprégnée	12 sachets	3400931865315
<b>TRANQUITAL, comprimé enrobé</b>	<b>100 comprimés</b>	<b>3400934097355</b>
UROSIPHON, solution buvable	20 ampoules	3400933642631

#### Article 1er

Il est créé par la présente loi un diplôme d'herboriste.

Ce diplôme vise à encadrer l'exercice du métier d'herboriste.

#### Article 2

Le livre III de la quatrième partie du code de la santé publique est complété par un titre X ainsi rédigé :

« TITRE X

« PROFESSION D'HERBORISTE

« Art. L. 4395-1 - L'usage professionnel du titre d'herboriste est réservé aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique d'herboriste délivrée par un établissement de formation agréé par le ministre chargé de la santé, le ministre de l'environnement et le ministre de l'agriculture.

« Le programme et la durée des études préparatoires et des épreuves après lesquelles peut être délivré ce diplôme sont définies par décret en Conseil d'État.

« Ce diplôme peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience selon l'article L. 355-5 du code de l'éducation.

« S'il s'agit d'un diplôme délivré à l'étranger, il doit conférer à son titulaire une qualification reconnue analogue, selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'État.

« Toute personne faisant un usage professionnel du titre d'herboriste est soumise à une obligation de formation continue, dans des conditions définies par un décret en Conseil d'État.

« L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et des produits de santé est chargée de veiller au respect des pratiques des herboristes, dans des conditions définies par un décret en Conseil d'État.

« Les herboristes ont seuls le droit de vendre les plantes ou parties de plantes médicinales, indigènes ou acclimatées, inscrites dans le décret n° 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée et modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique, à l'exception de toute personne physique ou morale exerçant à titre habituel des activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural.

« L'herboriste est un professionnel du bien-être. Il peut être amené à récolter et transformer les plantes médicinales dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Il assure la vente et le conseil des plantes médicinales dans le respect de ces mêmes règles, en particulier au regard des risques liés à leur utilisation. Le cas échéant, il peut être amené à dispenser des conseils d'hygiène de vie.

« Art. L. 4395-2 - L'usage sans droit de la qualité d'herboriste ou d'un diplôme, certificat ou autre titre légalement requis pour l'exercice de cette profession est puni comme le délit d'usurpation de titre prévu à l'article 433-17 du code pénal.

« Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables de ce délit, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal. Elles encourent les peines prévues pour le délit d'usurpation de titre aux articles 433-17 et 433-25 de ce même code.

« Art. L. 4395-3 - Toute nouvelle plante médicinale autorisée à la vente en herboristerie est déterminée par décret du ministère de la santé après concertation avec les représentants de la profession.

« Ces dispositions ne sont pas applicables aux pharmaciens. »

#### Article 3

Les herboristes diplômés avant le 11 septembre 1941 conservent le droit d'exercer leur métier dans les conditions définies par l'article L. 4211-7 du code de la santé publique.

#### Article 4

Dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présentera un rapport au Parlement sur l'économie des compléments alimentaires.

#### Article 5

Toute vente de plantes médicinales devra faire l'objet d'une certification par un herboriste tel que défini à l'article L. 4395-1 du code de la santé publique afin de déterminer son origine précise, dans le respect de la ressource et de la protection des consommateurs.

#### Article 6

Les dispositions de cette proposition de loi prennent effet deux ans après sa promulgation.

#### Article 7

Les éventuelles conséquences financières résultant pour l'État de la présente proposition de loi sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

## Annexe 5 : Liste des plantes médicinales les plus courantes - Pharmacopée Française

Le tableau ci-joint indique la liste des tisanes les plus courantes. Généralement la dose quotidienne est de 250 à 500 mL pour une quantité mise en œuvre de 5 à 10 g/L.

**TABLEAU DES TISANES**

*Légende*

dé : décoction  
in : infusion  
ma : macération

<b>Nom de la plante et partie utilisée</b>	<b>Mode</b>
Absinthe (feuille, sommité fleurie)	in
Achillée millefeuille (partie aérienne fleurie)	in
Aigremoine (sommité fleurie)	in
Alchémille (partie aérienne)	in
Aneth (fruit)	in
Angélique (fruit)	in
Angélique (partie souterraine)	in
Anis (fruit)	in

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**

Nom de la plante et partie utilisée	Mode
Armoise (feuille, sommité fleurie)	in
Artichaut (feuille)	in
Aspérule odorante (partie aérienne)	in
Aubépine (fruit)	dé ou in
Aubépine (sommité fleurie, fleur)	in
Aunée (partie souterraine)	dé
Badianier de Chine (fruit)	in
Ballote noire (sommité fleurie)	in
Bardane (grande) (feuille)	in
Bardane (grande) (racine)	dé
Basilic (feuille)	in
Bistorte (partie souterraine)	dé
Bleuet (capitule)	in
Boldo (feuille)	in
Bouillon blanc (fleur)	in
Bouleau (écorce de tige)	dé
Bouleau (feuille)	in
Bourrache (sommité fleurie, fleur)	in
Bourse à Pasteur (partie aérienne fleurie)	in
Bruyère cendrée (fleur)	in
Buchu (feuille)	in
Bugrane (racine)	in
Busserole (feuille)	in
Calament (sommité fleurie)	in
Callune vulgaire (sommité fleurie)	in
Camomille romaine (fleur)	in
Cannelier de Chine et de Ceylan (écorce de tige)	in
Capucine (limbe et pétiole)	in
Carvi (fruit)	in
Cassissier (feuille)	in
Cassissier (fruit sec)	dé ou in
Centauree (petite) (partie aérienne fleurie)	in

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**

Nom de la plante et partie utilisée	Mode
Chardon-marie (fruit)	dé ou in
Chicorée (feuille, racine)	dé
Chiendent (rhizome)	dé
Coquelicot (pétale)	in
Coriandre (fruit)	in
Curcuma (rhizome)	dé ou in
Eglantier (cynorrhodon)	dé ou in
Eleuthérocoque (partie souterraine)	dé
Erysimum (partie aérienne fleurie)	in
Eschscholtzia (partie aérienne fleurie)	in
Eucalyptus (feuille)	in
Fenouil doux (fruit)	in
Fenouil doux (partie souterraine)	dé
Fenugrec (graine)	dé ou in
Fraisier (rhizome)	dé
Frêne (feuille)	in
Fumeterre (partie aérienne récoltée pendant la floraison)	in
Gattilier (fruit)	dé ou in
Genêt à balai (fleur)	in
Genévrier (cône mur)	dé ou in
Gentiane (racine)	dé
Géranium herbe à Robert (partie aérienne fleurie)	in
Gingembre (rhizome)	dé ou in
Ginseng (racine)	dé
Giroflier (clou de girofle)	dé ou in
Grande Camomille (partie aérienne)	in
Grindélia (sommité fleurie)	in
Griottier (pédoncule du fruit)	dé ou in
Guarana voir Paullinia	in
Guimauve (feuille, fleur)	in
Guimauve (racine)	dé ou ma
Hamamélis (feuille)	in

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**

Nom de la plante et partie utilisée	Mode
Harpagophyton (racine)	dé in
Houblon (inflorescence femelle)	in
Hysope (feuille, sommité fleurie)	in
Ispaghul (graine, tégument de la graine)	ma ou in
Karkadé (calice, calicule)	in
Kinkéliba (feuille)	in
Kolatifier (noix)	in
Lamier blanc (corolle mondée)	in
Lavande (fleur)	in
Lierre terrestre (partie aérienne)	in
Lin (graine)	ma ou in
Maïs (style)	in
Marjolaine (feuille, sommité fleurie)	in
Marrube blanc (partie aérienne fleurie)	in
Maté (feuille)	in
Matricaire (fleur)	in
Mauve (fleur, feuille)	in
Métilot (partie aérienne)	in
Mélicie (feuille)	in
Menthe poivrée (feuille)	in
Menthe verte (feuille, sommité fleurie)	in
Ményanthe (feuille)	in
Myrtille (feuille)	in
Myrtille (fruit sec)	dé ou in
Noisetier (feuille)	in
Noyer (feuille)	in
Olivier (feuille)	in
Oranger amer (épicarpe et mésocarpe)	dé ou in
Oranger amer (feuille, fleur)	in
Oranger doux (écorce ou zeste)	dé ou in
Origan (feuille, fleur)	in
Orthosiphon (extrémité des tiges, feuille)	in

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**

Nom de la plante et partie utilisée	Mode
Ortie (feuille)	in
Passiflore (partie aérienne)	in
Paullinia (graine, guarana)	in
Pensée sauvage (partie aérienne fleurie, fleur)	dé ou in
Petit Houx (partie souterraine)	dé
Pied de chat (capitule)	in
Piloselle (plante entière)	in
Pin sylvestre (bourgeon)	in
Pin sylvestre (rameau)	dé
Pissenlit (partie aérienne, feuille)	in
Pissenlit (racine)	dé
Polygala (racine)	dé
Prêle (partie aérienne stérile)	in
Primevère (fleur)	in
Primevère (racine)	dé
Psyllium (graine)	ma ou in
Quinquina rouge (écorce)	dé ou in
Ratanhia (racine)	dé
Réglisse (racine)	dé
Reine des prés (fleur, sommité fleurie)	in
Romarin (feuille)	in
Ronce (feuille)	in
Rosier à roses pâles (bouton floral, pétale)	in
Rosier de Damas (bouton floral, pétale)	in
Rosier de Provins (bouton floral, pétale)	in
Salicaire (sommité fleurie)	in
Sarriette des montagnes (sommité fleurie)	in
Sauge officinale (feuille)	in
Saule (écorce)	dé
Serpolet (partie aérienne fleurie)	in
Solidage (partie aérienne fleurie)	in
Solidage verge d'or (partie aérienne fleurie)	in

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**



Nom de la plante et partie utilisée	Mode
Souci (capitule, fleur)	in
Sureau (fleur)	in
Sureau (fruit)	dé ou in
Temoe Lawacq (rhizome)	dé ou in
Thé noir (feuille)	in
Thé vert (feuille)	in
Thym (feuille, fleur)	in
Tilleul (écorce)	dé
Tilleul (fleur)	in
Tormentille (rhizome)	dé
Valériane (racine)	in
Varech (thalle)	ma ou in
Verveine odorante (feuille)	in
Viburnum (écorce de tige)	dé ou in
Vigne rouge (feuille)	in
Violette (fleur)	in

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**



#### NOTE RELATIVE A LA MONOGRAPHIE

*Cette monographie permet la préparation de mélanges de plantes pour tisanes en tant que préparations officinales. Une préparation officinale selon le Code de Santé Publique est définie comme suit : « tout médicament préparé en pharmacie inscrit à la Pharmacopée ou au Formulaire National et destiné à être dispensé directement aux patients approvisionnés par cette pharmacie » ; Cette préparation sera inscrite au Formulaire National et la réglementation relative au Formulaire National de la Pharmacopée française s'appliquera à cette préparation. Le Formulaire National est un recueil de standardisation des formules de préparations pharmaceutiques effectuées sous la responsabilité d'un pharmacien officinal ou hospitalier. Il fournit également les méthodes de contrôle à appliquer à chaque formule réalisée pour en assurer la qualité. Chaque plante citée dans cette monographie est inscrite à la Pharmacopée et possède une monographie qui en assure la qualité pharmaceutique par des contrôles d'identification, des essais et le cas échéant des dosages des constituants à effet thérapeutique et à défaut des traceurs. Il est rappelé que les Bonnes Pratiques de Préparations (BPP) s'appliquent à l'ensemble des préparations, notamment magistrales, officinales et hospitalières réalisées en petite série dans des établissements disposant d'une pharmacie à usage intérieur, ou dans des officines de pharmacie. Les préparations du Formulaire National doivent être réalisées en conformité avec ces bonnes pratiques.*

### MÉLANGES POUR TISANES POUR PRÉPARATIONS OFFICINALES

#### DÉFINITION

Préparations officinales constituées de plusieurs drogues végétales et destinées à être employées sous forme de tisanes (voir monographie *Tisanes* de la Pharmacopée française).

Les mélanges pour tisanes sont exclusivement présentés en vrac.

Les drogues végétales utilisées satisfont aux monographies *Plantes pour tisanes* (1435), *Plantes médicinales* (Pharmacopée française) et aux monographies spécifiques de chaque drogue végétale utilisée dans le mélange pour tisanes.

#### PRODUCTION

Les mélanges de plantes pour tisanes ne dépassent pas 10 drogues végétales, dont :

- pas plus de 5 drogues végétales considérées comme substances actives, chacune devant au minimum représenter 10% (m/m) du mélange total (Annexe I),
- pas plus de 3 drogues végétales pour l'amélioration de la saveur avec au total un maximum de 15% (m/m) du mélange total (Annexe II),
- pas plus de 2 drogues végétales pour l'amélioration de l'aspect avec au total un maximum de 10% (m/m) du mélange total (Annexe III).

Les drogues végétales utilisées comme substances actives ne peuvent être associées entre elles que si elles ont des propriétés médicamenteuses identiques ou complémentaires (classées de 1 à 24 selon leur domaine d'activité traditionnelle dans l'Annexe I) et si les modes de préparation des tisanes avec la drogue seule sont identiques (macération, infusion, décoction).

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française août 2013**

Pour une bonne homogénéité du mélange, il convient d'éviter l'association de drogues végétales dont le degré de fragmentation est trop différent.

La taille de chaque lot de fabrication doit être comprise entre 100 g et 3 kg. En vue de la délivrance, ce lot peut être divisé.

#### IDENTIFICATION

L'identité de chaque drogue végétale présente dans les mélanges pour tisanes est vérifiée par l'examen botanique macroscopique et/ou microscopique.

#### ESSAI

La proportion des drogues végétales présentes dans les mélanges pour tisanes est vérifiée par des méthodes appropriées.

#### CONSERVATION

Dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.

La durée de conservation du mélange est celle de la drogue qui a la durée de conservation la plus courte.

### ANNEXE I

#### Liste des plantes médicinales utilisées traditionnellement dans les mélanges pour tisanes pour préparations officinales<sup>1</sup>

1 – **Aubépine** (fleur, sommité fleurie), **Coquelicot** (pétale), **Passiflore** (partie aérienne)

2 – **Mélilot** (partie aérienne), **Myrtille** (fruit), **Ratanhia** (racine), **Viburnum** (écorce de tige), **Vigne rouge** (feuille)

3 – **Aigremoine** (sommité fleurie), **Alchémille** (partie aérienne), **Bistorte** (partie souterraine), **Bourse à Pasteur** (partie aérienne fleurie), **Hamamélis** (feuille), **Houx (Petit)** (partie souterraine), **Mélilot** (partie aérienne), **Myrtille** (fruit), **Noisetier** (feuille), **Ratanhia** (racine), **Ronce** (feuille), **Salicaire** (sommité fleurie), **Viburnum** (écorce de tige), **Vigne rouge** (feuille)

4 – **Bardane (Grande)** (racine), **Ortie** (feuille), **Pensée sauvage** (partie aérienne fleurie)

5 – **Achillée millefeuille** (sommité fleurie), **Aneth** (fruit), **Angélique** (partie souterraine), **Anis** (fruit), **Aspérule odorante** (partie aérienne), **Badianier de Chine** (fruit), **Basilic** (feuille), **Calament** (sommité fleurie), **Camomille romaine** (fleur), **Cannelier de Ceylan** (écorce de tige), **Carvi** (fruit), **Coriandre** (fruit), **Fenouil doux** (fruit), **Giroflier** (bouton floral), **Matricaire** (fleur de), **Mélilot** (partie aérienne), **Mélisse** (feuille), **Menthe poivrée** (feuille), **Origan** (feuille), **Réglisse** (racine), **Romarin** (feuille), **Sarriette des montagnes** (sommité fleurie), **Serpolet** (partie aérienne fleurie), **Thym** (feuille, fleur), **Verveine odorante** (feuille)

<sup>1</sup> Les plantes médicinales doivent être conformes aux critères d'acceptation de la Pharmacopée

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*



**6 – Achillée millefeuille** (sommité fleurie), **Aneth** (fruit), **Angélique** (partie souterraine), **Anis** (fruit), **Aspérule odorante** (partie aérienne), **Badianier de Chine** (fruit), **Basilic** (feuille), **Bouillon blanc** (fleur), **Calament** (sommité fleurie), **Camomille romaine** (fleur), **Carvi** (fruit), **Coriandre** (fruit), **Fenouil doux** (fruit), **Guimauve** (feuille, fleur), **Mauve** (feuille, fleur), **Mélilot** (partie aérienne), **Mélisse** (feuille), **Menthe poivrée** (feuille), **Myrtille** (fruit), **Pensée sauvage** (partie aérienne fleurie), **Psyllium** (graine)

**7 – Artichaut** (feuille), **Aunée** (partie souterraine), **Bardane (Grande)** (racine), **Boldo** (feuille), **Bouleau** (feuille), **Bugrane** (racine), **Cassissier** (feuille), **Chiendent** (rhizome), **Frêne** (feuille), **Fumeterre** (partie aérienne), **Genêt à balai** (fleur), **Griottier** (pédoncule de fruit), **Kinkéliba** (feuille), **Lamier blanc** (corolle mondée), **Maïs** (style), **Menthe poivrée** (feuille), **Olivier** (feuille), **Orthosiphon** (feuille, tige feuillée), **Piloselle** (plante entière), **Pissenlit** (racine), **Prêle** (partie aérienne stérile), **Reine des prés** (fleur, sommité fleurie), **Romarin** (feuille), **Solidage** (sommité fleurie), **Sureau** (fleur), **Tilleul** (écorce)

**8 – Aigremoine** (sommité fleurie), **Alchémille** (partie aérienne), **Bistorte** (partie souterraine), **Fraisier** (rhizome), **Géranium herbe à Robert** (partie aérienne fleurie), **Myrtille** (fruit), **Noisetier** (feuille), **Noyer** (feuille), **Paullinia** (graine, guarana), **Tormentille** (rhizome), **Ronce** (feuille), **Rosier** (bouton floral, pétale), **Salicaire** (sommité fleurie), **Théier** (feuille)

**9 – Armoise** (feuille, sommité fleurie), **Camomille (Grande)** (partie aérienne), **Gattilier** (fruit)

**10 – Aneth** (fruit), **Artichaut** (feuille), **Boldo** (feuille), **Curcuma** (rhizome), **Fumeterre** (partie aérienne), **Kinkéliba** (feuille), **Pissenlit** (racine, partie aérienne), **Romarin** (feuille), **Temoe-lawacq** (rhizome), **Tilleul** (écorce)

**11 – Chardon-Marie** (fruit), **Curcuma** (rhizome), **Menthe poivrée** (feuille), **Temoe-lawacq** (rhizome)

**12 – Quinquina** (écorce), **Reine des prés** (fleur, sommité fleurie), **Saule** (écorce)

**13 – Absinthe** (feuille, sommité fleurie), **Armoise** (feuille, sommité fleurie), **Centaurée (Petite)** (sommité fleurie), **Curcuma** (rhizome), **Genévrier** (cône mûr), **Gentiane** (racine), **Houblon** (inflorescence femelle), **Matricaire** (fleur), **Ményanthe** (feuille), **Oranger amer** (épicarpe et mésocarpe), **Quinquina** (écorce), **Temoe-lawacq** (rhizome)

**14 – Cannelier de Ceylan** (écorce de tige), **Églantier** (pseudo-fruit = cynorrhodon), **Éleuthérocoque** (partie souterraine), **Ginseng** (racine), **Karkadé** (calice et calicule), **Kolatiér** (noix de kola), **Maté** (feuille), **Paullinia** (graine, guarana), **Théier** (feuille)

**15 – Cassissier** (feuille), **Chiendent** (rhizome), **Frêne** (feuille), **Maïs** (style), **Maté** (feuille), **Orthosiphon** (feuille, tige feuillée), **Paullinia** (graine, guarana), **Prêle** (partie aérienne stérile), **Sureau** (fleur), **Théier** (feuille), **Varech** (thalle)

**16 – Cannelier de Ceylan** (écorce de tige), **Centaurée (Petite)** (sommité fleurie), **Églantier** (pseudo-fruit = cynorrhodon), **Fenugrec** (graine), **Karkadé** (calice et calicule), **Ményanthe** (feuille), **Oranger amer** (épicarpe et mésocarpe), **Quinquina** (écorce)

**17 – Reine des prés** (fleur, sommité fleurie), **Saule** (écorce)

**18 – Aspérule odorante** (partie aérienne fleurie), **Aubépine** (fleur, sommité fleurie), **Ballote noire** (sommité fleurie), **Coquelicot** (pétale), **Eschscholtzia** (partie aérienne fleurie), **Gattilier** (fruit), **Houblon** (inflorescence femelle), **Lavande** (fleur), **Mélilot** (partie aérienne), **Mélisse** (feuille),

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

Pharmacopée française août 2013

**Oranger amer** (épicarpe et mésocarpe), **Passiflore** (partie aérienne), **Tilleul** (fleur), **Valériane** (racine), **Verveine odorante** (feuille)

**19 – Aunée** (partie souterraine), **Ballote noire** (sommité fleurie), **Bouillon blanc** (fleur), **Coquelicot** (pétale), **Érysimum** (partie aérienne fleurie), **Guimauve** (feuille, fleur), **Lierre terrestre** (partie aérienne), **Marrube blanc** (partie aérienne fleurie), **Mauve** (feuille, fleur), **Pensée sauvage** (partie aérienne fleurie), **Pied de chat** (capitule), **Pin sylvestre** (bourgeon), **Polygala** (racine), **Primevère** (fleur, racine), **Réglisse** (racine), **Serpolet** (partie aérienne fleurie), **Thym** (feuille, fleur), **Violette** (fleur)

**20 – Bourrache** (sommité fleurie), **Capucine** (limbe et pétiole), **Érysimum** (partie aérienne fleurie), **Eucalyptus** (feuille), **Hysope** (feuille, sommité fleurie), **Lierre terrestre** (partie aérienne), **Marrube blanc** (partie aérienne fleurie), **Origan** (feuille), **Pin sylvestre** (bourgeon)

**21 – Cassissier** (feuille), **Frêne** (feuille), **Harpagophyton** (racine), **Ortie** (feuille), **Reine des prés** (fleur, sommité fleurie), **Saule** (écorce)

**22 – Aneth** (fruit), **Artichaut** (feuille), **Aunée** (partie souterraine), **Bouleau** (feuille), **Bourrache** (fleur), **Bruyère cendrée** (fleur), **Buchu** (feuille), **Bugrane** (racine), **Busserole** (feuille), **Callune vulgaire** (sommité fleurie), **Cassissier** (feuille), **Chiendent** (rhizome), **Frêne** (feuille), **Genêt à balai** (fleur), **Genévrier** (cône femelle), **Griottier** (pédoncule du fruit), **Kinkéliba** (feuille), **Lamier blanc** (corolle mondée), **Maïs** (style), **Maté** (feuille), **Olivier** (feuille), **Orthosiphon** (feuille, tige feuillée), **Ortie** (feuille), **Piloselle** (plante entière), **Pissenlit** (partie aérienne, racine), **Prêle** (partie aérienne stérile), **Reine des prés** (fleur, sommité fleurie), **Solidage verge d'or** (sommité fleurie), **Sureau** (fleur), **Théier** (feuille), **Tilleul** (écorce), **Verveine officinale** (partie aérienne)

**23 – Bruyère cendrée** (fleur), **Buchu** (feuille), **Bugrane** (racine), **Busserole** (feuille), **Callune vulgaire** (sommité fleurie), **Genévrier** (cône femelle)

**24 – Carraghénanes**, **Guimauve** (feuille, fleur), **Ispaghul** (graine, tégument de la graine), **Lin** (graine), **Mauve** (feuille, fleur), **Psyllium** (graine), **Varech** (thalle),

**Liste des associations possibles dans les mélanges pour tisanes pour préparations officinales :**

1 + 18	2 + 3
5 + 10	5 + 11
6 + 8	7 + 10
7 + 15	7 + 23
10 + 11	13 + 14
13 + 16	15 + 22
17 + 21	19 + 20
22 + 23	

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

Pharmacopée française août 2013

**ANNEXE II**

Liste des drogues végétales pouvant être utilisées pour l'amélioration de la saveur des mélanges pour tisanes<sup>2</sup>

**Anis** (fruit), **Badianier de Chine** (fruit), **Basilic** (feuille), **Cannelier de Ceylan** (écorce de tige), **Carvi** (fruit), **Coriandre** (fruit), **Curcuma** (rhizome), **Eucalyptus** (feuille), **Fenouil doux** (fruit), **Fenouil amer** (fruit), **Genévrier** (cône femelle), **Gingembre** (rhizome), **Giroflier** (bouton floral), **Karkadé** (calice et calicule), **Mélisse** (feuille), **Menthe poivrée** (feuille), **Menthe verte** (feuille), **Muscadier aromatique** (noix de muscade), **Myrtille** (fruit), **Oranger amer** (fleur, épicarpe et mésocarpe), **Origan** (feuille, fleur), **Pin sylvestre** (bourgeon), **Réglisse** (racine), **Romarin** (feuille), **Rosier** (bouton floral, pétale), **Sarriette des montagnes** (sommité fleurie), **Sauge trilobée** (feuille), **Serpolet** (partie aérienne fleurie), **Temoe-lawacq** (rhizome), **Théier** (feuille), **Thym** (feuille, fleur), **Violette** (fleur)

**ANNEXE III**

Liste des drogues végétales pouvant être utilisées pour l'amélioration de l'aspect des mélanges pour tisanes<sup>2</sup>

**Bleuet** (capitule), **Coquelicot** (pétale), **Curcuma** (rhizome), **Karkadé** (calice et calicule), **Mauve** (fleur), **Rosier** (bouton floral, pétale), **Temoe-lawacq** (rhizome), **Violette** (fleur)

<sup>2</sup> Les plantes médicinales doivent être conformes aux critères d'acceptation de la Pharmacopée

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

Pharmacopée française août 2013

## Serment de Galien

Je jure, en présence des maîtres de la Faculté, des conseillers de l'ordre des Pharmaciens et de mes condisciples :

D'honorer ceux qui m'ont instruit(e) dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement ;

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine.

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert(e) d'opprobre et méprisé(e) de mes confrères si j'y manque.



## **RESUME :**

La phytothérapie puise ses racines dans les origines les plus anciennes de l'art de guérir. Retracer les différentes étapes de l'histoire de la pharmacie permet d'apprécier la place des plantes médicinales dans la construction de la thérapeutique. Conjointement aux nouveaux acquis de l'humanité, les deux disciplines se sont progressivement développées. Les progrès techniques ont finalement conduit à une utilisation de la plante médicinale en tant que matière première pour la production de médicaments. Ces derniers sont néanmoins coûteux, et l'usage traditionnel de la plante médicinale persiste dans la thérapeutique populaire, au travers des guérisseurs et des vendeurs de simples. Le développement industriel des spécialités pharmaceutiques marque un tournant dans la prise en charge du malade, et la mise en place du système de sécurité sociale vient conforter le changement des comportements vis-à-vis des produits de santé. En parallèle à ces évolutions, des mutations s'opèrent au sein des différentes corporations qui distribuent les remèdes. L'apothicairerie devient la pharmacie, discipline universitaire, quant à l'herboristerie, elle peine à trouver une légitimité. Le diplôme d'herboriste finira par disparaître du fait de l'imprécision des frontières entre cette discipline et la pharmacie. Si tout portait à croire que la phytothérapie n'aurait plus sa place à l'époque moderne, la fin du XXe sera marquée par un regain de la phytothérapie dans la population. Nous réalisons donc un état des lieux de la situation de la phytothérapie en France : ses pratiques, sa législation, ses différentes formes galéniques, et enfin ses différents canaux de distribution, qui nous mèneront à l'étude de l'herboristerie d'aujourd'hui et des pharmacies qui consacrent une partie de leur exercice à la phytothérapie."

## **MOTS-CLÉS :**

- |                                |                            |
|--------------------------------|----------------------------|
| 1 Phytothérapie                | 5 Compléments alimentaires |
| 2 Herboristerie                | 6 Histoire de la pharmacie |
| 3 Pharmacie                    | 7 Législation              |
| 4 Médicaments de phytothérapie | 8 Plantes médicinales      |